

Tadeusz Domański¹

Une image modifiée ? Réflexions sur l'utilisation des sources dans le livre « *La nuit continue. Le sort des Juifs dans différentes régions de la Pologne occupée* »².

Bien que les publications relatives au sort des Juifs pendant l'occupation allemande³ soient nombreuses, la mort d'environ 3 millions de citoyens polonais Juifs ne cesse de susciter des études entreprises par de nouvelles générations d'historiens de l'Holocauste et de la communauté juive. Dans la Pologne d'après 1989, c'est-à-dire dès le recouvrement de l'indépendance et l'abolition des interdictions imposées par la censure communiste, l'intérêt des historiens pour cette thématique va croissant et profite des conditions de liberté de la recherche, voire d'une certaine fascination qu'exerce la culture juive. Cependant, du fait des lacunes héritées de la Pologne populaire, le problème est loin d'être résolu. Des vastes sujets d'études appellent à être complétés, comme celui du processus de l'extermination physique des Juifs entreprise par les autorités allemandes ou celui des comportements de divers groupes de population soumis à l'occupation allemande vis-à-vis de l'Holocauste.

Toute tentative de combler ces lacunes de notre savoir sur la période de l'occupation allemande mérite l'approbation. Cela explique le grand intérêt suscité par l'annonce, savamment dosée par l'éditeur, d'un ouvrage consacré aux résultats de nouvelles recherches sur la communauté juive pendant l'Holocauste en dehors des grandes villes – celle de la « Pologne des powiat », ou districts – bien qu'il eut été plus juste d'employer le terme de « territoires des Kreishauptmannschaften de Gouvernement général ».

Dalej jest noc. Losy Żydów w wybranych powiatach okupowanej Polski (La nuit continue...) – car c'est de cet ouvrage qu'il est question – est un ensemble de deux tomes composés de neuf chapitres monographiques ou chapitres, traitant du sort des Juifs dans plusieurs powiat comme le déclarent les auteurs, choisis sur le territoire de la Pologne occupée : ceux de Bielsk, Biłgoraj, Węgrów, Łuków, Złoczów, Miechów, Nowy Targ, Dębica et Bochnia. Ces articles ont pour auteurs respectivement : Barbara Engelking, Alina Skibińska, Jan Grabowski, Jean-Charles Szurek, Anna Zapalec, Dariusz Libionka, Karolina Panz, Tomasz Frydel et Dagmara Swałtek-Niewińska, le tout sous la direction et avec l'*Introduction* de Barbara Engelking et de Jan Grabowski, chercheurs liés au Centre d'Etudes sur l'extermination des Juifs auprès de l'Institut de Sociologie et de Philosophie polonaise de l'Académie polonaise des Sciences. L'édition a été financée avec le soutien du Ministère de la Science et de l'Enseignement supérieur (dans le cadre du Programme national de développement des

¹ Je remercie toutes les personnes qui m'ont aidé, par leurs conseils et remarques, dans la rédaction de cet article, en particulier le dr Marek Korcuć de l'OIPN de Cracovie.

² Cet article traite de l'ensemble de l'ouvrage *Dalej jest noc. Losy Żydów w wybranych powiatach okupowanej Polski*, t. 1–2, red. Barbara Engelking, Jan Grabowski, Warszawa 2018 (Titre français: *La nuit continue. Le sort des Juifs dans différentes régions de la Pologne occupée*) et plus particulièrement des powiat de Łuków, Złoczów et Miechów. Cité par la suite comme *La nuit continue*.

³Dans cet article j'utilise les termes « Allemands » et « allemand » au lieu de « Nazis » et « nazi » car toutes les personnes d'origine allemande (dans la perception de l'occupation) qui participaient de l'appareil administratif sur le territoire occupé agissaient au nom et au bénéfice de l'Etat allemand, c'est à dire du III^e Reich allemand.

Humanités), de la Conference on Jewish Material Claims Against Germany ainsi que du Social Sciences and Humanities Research Council of Canada.

Les auteurs soulignent que leurs articles s'inscrivent dans le prolongement des études poursuivies jusque-là par le Centre, présentées dans *Zarys krajobrazu*⁴ et *Judenjagd*⁵. Selon eux, « une série de questions sont apparues alors concernant le rôle des Allemands, les réactions et les agissements des Juifs ainsi que le comportement des Polonais » (t. 1, p. 13). Le débat qui a suivi la publication de *Sąsiedzi*⁶ de Jan Tomasz Gross, livre qui « concerne l'échelle de la participation polonaise à l'extermination des Juifs, et surtout du comportement des Polonais à l'issue de l'Aktion Reinhardt [...] c'est à dire dans la troisième phase de la Shoah » a constitué une « impulsion supplémentaire » à l'écriture de ce livre (t.1, p.13)⁷. Cette fois-ci, les auteurs ont décidé « d'étudier de près des territoires choisis de la Pologne occupée en appliquant une méthodologie commune » (t.1, p. 13). L'intention des auteurs était de recréer, par le biais de la micro-histoire, le sort d'un maximum de Juifs sur des territoires choisis et de montrer le comportement vis-à-vis d'eux des autres groupes de population locale. C'est un programme d'études intéressant, qui exige toutefois des études approfondies et exhaustives de milliers de faits concrets. La réponse à la question si les auteurs ont été à la hauteur d'un tel défi constitue l'un des principaux objectifs du présent article.

Le traitement par les auteurs des sources citées acquiert ici une importance primordiale. L'abondance de celles-ci, puisées dans les archives nationales et étrangères peut donner bonne impression. Elle suggère que le contenu du livre dans son ensemble, comme les descriptions des faits ponctuels relèvent d'une recherche poussée, d'une analyse approfondie de la réalité du temps de l'occupation et de l'analyse critique des sources, archives, témoignages, souvenirs et journaux personnels. C'est avant tout cela qui témoigne de la qualité et du niveau scientifique des auteurs et partant, de la valeur de l'ouvrage.

Cet ouvrage constitue, dans un certain sens, la somme du savoir des auteurs sur le sort de la communauté juive sur des territoires choisis. L'étendue de l'ouvrage permet de remettre en ordre certains domaines de la recherche – et démontre aussi combien il reste à faire dans la redécouverte de l'histoire locale des communautés soumises à la terreur allemande. La focalisation sur le sort des victimes juives et uniquement sur elles a donné aux auteurs la possibilité de faire apparaître un grand nombre d'expériences individuelles des victimes de l'Holocauste, mais ne favorise pas toujours la description du cadre général des événements ni de tous les destins évoqués par les sources consultées.

⁴ *Zarys krajobrazu. Wieś polska wobec Zagłady Żydów 1942–1945*, red. B. Engelking, J. Grabowski, wstęp K. Persak, Warszawa 2011.

⁵ J. Grabowski. *Judenjagd. Polowanie na Żydów 1942–1945. Studium dziejów pewnego powiatu*, Warszawa 2011.

⁶ J. T. Gross, *Sąsiedzi. Historia zagłady żydowskiego miasteczka*, Sejny 2000.

⁷ On peut regretter que les auteurs aient commenté ce débat de façon tendancieuse, en portant l'accent sur ses aspects médiatiques et en passant sous silence les critiques relatives aux lacunes méthodologiques et factuelles, e.a. dans les ouvrages de J. Grabowski ; voir B. Musiał, „*Judenjagd*” – „*umiejętne działanie*” czy *zbrodnicza perfidia?* [« *Judenjagd* » –] „*Dzieje Najnowsze*” 2011, nr 2, p. 159–170 ; en réponse à Musiał: J. Grabowski, *Rznięcie nożem po omacku, czyli polemika historyczna à la Bogdan Musiał*, „*Dzieje Najnowsze*” 2011, nr 4, p. 163–170 ; réponse polémique : B. Musiał, *Odpowiedź na replikę „Rznięcie nożem po omacku, czyli polemika historyczna à la Bogdan Musiał”* „*Dzieje Najnowsze*” 2011, nr 4, p. 171–177. Après la parution de *La nuit continue...* une brochure de Radosław Józwiak a été publiée, contenant des remarques critiques sur la crédibilité historique des souvenirs de Bielawski, dont J. Grabowski a élaboré l'édition critique ; voir R. Józwiak, *Zagłada społeczności żydowskiej Węgrowa we wspomnieniach Szragi Fajwla Bielawskiego. Studium jednostkowego antypolonizmu*, Warszawa 2018.

Les études historiques se doivent pour autant d'éclairer les événements de façon aussi complète que possible. Tout historien doit en particulier veiller à croiser les sources de diverses origines, en visant le maximum d'objectivité dans la présentation des événements.

Le présent article est divisé en deux parties : les observations générales et les remarques particulières. La première partie concerne donc la structure de l'ouvrage, les problèmes traités et le choix des sources citées. J'ai consacré la deuxième partie à la question essentielle de l'exploitation des sources par les auteurs et les rédacteurs de l'ouvrage.

L'analyse de la structure proposée par les auteurs et rédacteurs de *La nuit continue* doit donc débiter par la question fondamentale du choix des territoires soumis à l'étude : ceux-ci sont désignés, tout au long de l'ouvrage, comme les « powiat ». L'intention affichée était de faire de ces territoires une exemplification « de la diversité des circonstances [...] qui influençaient le déroulement de la Shoah et les divers moyens permettant aux Juifs de se cacher » (t.1 p.16). Cela donne au lecteur l'impression que chacun des auteurs a couvert de son investigation un territoire du même rang que les autres et celle que la division du travail a pris un caractère ordonné et méthodique.

Hélas, cette impression reste sans fondement. Ce que les auteurs nomment, dans le titre de l'ouvrage, dans les titres des chapitres et dans le corps du texte, le powiat (sans guillemets) est en fait un territoire choisi arbitrairement par chacun d'eux, sans tenir compte de règles d'unité et de pertinence qu'on pourrait attendre d'une publication scientifique. L'emploi du terme « powiat » revient à établir, dans le rôle d'un point de départ administratif, des « powiat » d'une époque donnée. Le choix appartient toujours au chercheur, encore faut-il que ce choix soit cohérent, répondant à la géographie administrative de l'époque. Il peut se porter sur le territoire d'un powiat d'avant-guerre ou d'après-guerre. Il peut répondre à la structure administrative du Gouvernement général, après traduction du nom allemand de sa subdivision administrative – celui de Kreishauptmannschaft. Le choix de chacune de ces possibilités pourrait trouver sa justification si tous les auteurs appliquaient la même division administrative – puisqu'ils emploient le même terme dans le titre des chapitres – en donnant à comprendre au lecteur qu'ils choisissent leur « powiat » sur une carte administrative concrète d'une époque donnée.

La solution la plus logique, vu que l'on traite de l'époque de l'occupation, aurait été de choisir le territoire du Kreishauptmannschaft, encore qu'il ait été préférable de conserver le nom allemand originel. Ce choix aurait correspondu à l'époque des faits et aux structures de pouvoir dans ces subdivisions (et notamment une étendue territoriale différente du pouvoir des Kreishauptmann par rapport aux « starostes » polonais d'avant-guerre)⁸. Mais il impliquerait de rappeler que ces unités administratives allemandes couvraient un territoire plusieurs fois supérieur au powiat polonais d'avant-guerre. Il ressort de l'*Introduction* que les auteurs en étaient conscients.

⁸ Au début de l'année 1940 les occupants allemands ont procédé, dans le Gouvernement général, à une réforme administrative consistant à regrouper les powiat polonais d'avant-guerre, afin de placer dans l'encadrement de l'administration un maximum d'Allemands : des Reichsdeutsch (Allemands du Reich) ou des Volksdeutsch. Ils ont ainsi créé les Kreishauptmannschaft (à la place des offices des *starostes* dans les *powiat*) et les Stadthauptmannschaft, leur déclinaison urbaine. Les Kreishauptmannschaft et les Stadthauptmannschaft, pourvus de larges prérogatives, constituaient l'échelon supérieur du pouvoir et assuraient aux Allemands le contrôle de l'administration locale.

Cependant dans tout l'ouvrage, malgré l'emploi du terme « powiat » dans tous ses chapitres, règne sous l'apparence d'une terminologie unifiée, une licence totale. Cette apparence est renforcée par le titre de l'ouvrage, qui évoque « des powiat choisis ». En fait, nous retrouvons, dans le cas de Miechów, Nowy Targ, Dębica et Biłgoraj, la description des Kreishauptmannschaft respectifs, appelés « powiat ». Puisqu'il en est ainsi, pour respecter la logique structurelle de l'ouvrage, il aurait fallu prévenir le lecteur que les autres objets de l'étude ne constituent pas le même type de subdivisions administratives, mais leurs fragments plus ou moins étendus selon les choix des auteurs. Dès lors que l'on a traduit Kreishauptmannschaft par « powiat », il conviendrait de dire que D. Swałtek Niewińska a étudié uniquement un modeste fragment du « powiat » de Cracovie du temps de l'occupation – le Kreishauptmannschaft Krakau – et non pas le powiat de Bochnia, qui n'existait pas alors sur la carte du Gouvernement général. De plus, l'auteure emploie dans son texte le terme de « powiat de Cracovie », ce qui ne peut que contribuer à l'embrouillement terminologique (t.2, p. 563). Il conviendrait d'informer le lecteur que J. Grabowski n'a décrit qu'un fragment du territoire du « powiat » de Sokołów Węgrów (Kreishauptmannschaft Sokolow-Wengrow) et non pas le powiat de Węgrów, alors inexistant. L'objet de l'étude d'A. Zapalec n'était pas le powiat de Złoczów inexistant sur la carte du GG, mais la seule partie centrale du Kreishauptmannschaft Zloczow. J.-C. Szurek n'a décrit qu'un fragment du « powiat » de Radzyń (Kreishauptmannschaft Radzyn) et non pas le powiat de Łuków inexistant dans le GG. B. Engelking n'a décrit que la partie Ouest du « powiat » de Bielsk (Kreisskomissariat Bielsk) et non un « powiat de Bielsk » inconnu dans le Bezirk de Białystok. Dans ce dernier cas, les frontières du territoire étudié ont été décrites d'autant plus mal, qu'il est limité à l'Ouest par celle du Landkreis Bielsk du temps de l'occupation, et à l'Est par la frontière actuelle de la Pologne qui divise ce territoire en deux ; de plus, c'est en désaccord avec l'information contenue dans l'*Introduction* (t.1, p.14) selon laquelle l'analyse porte dans ce cas sur les communes situées dans les frontières du powiat d'avant 1939, puisque ce powiat s'étendait à l'Est au-delà de la frontière imposée ensuite par l'URSS. Ainsi, la partie Est de ce territoire ainsi défini n'entre pas non plus dans le cadre retenu dans l'étude. Ce qui a été défini comme terrain d'étude appelé « powiat » ne constituait pas non plus un powiat d'avant-guerre.

Ces observations concernent aussi les principes qui commandent la terminologie des titres des cartes détaillées qui accompagnent chaque chapitre et son « powiat », principes qui donnent l'apparence de cohésion de la structure des powiat. L'adaptation des titres des cartes aux titres des chapitres renforce chez le lecteur la fausse impression d'une cohérence géographique et chronologique des choix des différents auteurs. Tout cela entraîne un embrouillement structurel et des glissements chronologiques par rapport à la définition des territoires étudiés, qui ne devraient pas avoir lieu dans un ouvrage scientifique.

Cet embrouillement, contraire aux principes scientifiques, est renforcé par une carte générale insérée sur les pages de garde des deux tomes. Cette carte présente la situation géographique des « powiat » étudiés. En principe, elle doit servir au lecteur comme aide à situer les « powiat » choisis. Sans doute était-ce pour souligner le caractère raisonné du partage du travail. Cependant des erreurs supplémentaires contribuent à l'embrouillement. Selon le titre, il s'agit de « la division administrative des territoires polonais occupés à partir du 22 avril 1941 ». A côté de quelques Kreishauptmannschaft effectivement présents dans le GG, cette carte présente

des « powiat » correspondant aux titres des chapitres, mais inexistantes dans cette division du temps de l'occupation. Ainsi n'existaient pas le « powiat » de Węgrów, de Łuków, de Bochnia ; celui de Złoczów est défini comme si l'ensemble du Kreishauptmannschaft était sujet de l'étude, alors que l'auteure n'a traité que de sa partie centrale comme nous l'avons déjà évoqué. Enfin, la désignation du « powiat » de Bielsk est complètement erronée : Bielsk Podlaski a été confondu avec Biała Podlaska ; par conséquent, il a été placé sur le territoire du district de Lublin au lieu du district de Białystok (Bezirk Bialystok), lequel ne faisait pas partie du Gouvernement général.

Bien entendu, on ne peut qu'approuver le seul fait de joindre à chaque chapitre une carte dédiée au territoire étudié (en version noire et blanc et en version couleur), avec l'emplacement des ghettos et des camps de travail pour les Juifs, celui des postes de police allemande (et, séparément, celui des postes de la police bleue) ainsi que le tracé des routes et des limites des forêts⁹. Mis à part la question évoquée plus haut des titres inadaptés et uniformément « powiatisés », il convient malgré tout d'applaudir cet effort, car de bonnes cartes sont toujours un complément substantiel du texte des analyses et permettent de vérifier les informations recherchées.

Par ailleurs, on peut penser que les « powiat » choisis ne constituent pas une exemplification raisonnée de l'ensemble du territoire de la Pologne, mais par rapport à ceux-ci, seulement un échantillon. Trop petit, d'après moi, pour en extrapoler des conclusions valables pour l'ensemble du territoire. Pourquoi avoir choisi précisément ces « powiat » et pas d'autres ? – les auteurs ne l'expliquent pas. Ou alors, ce choix est dû au hasard ? Car il est difficile de distinguer ici un choix visant à respecter la diversité géographique et la représentativité des territoires de toute la Pologne. Parmi les neuf territoires appelés « powiat », quatre – presque la moitié ! – Miechów, Bochnia, Dębica, Nowy Targ – faisaient partie du même district de Cracovie, deux – Biłgoraj, Łuków – du district de Lublin, un du district galicien de Złoczów et un – Węgrów – de celui de Varsovie. Qui plus est, un seul « powiat » était situé en dehors du Gouvernement général, dans le district de Białystok (Bezirk Bialystok). Les territoires de l'Est de la République de Pologne, à la seule exception du « powiat » de Złoczów, sont absents de l'ouvrage. De même, tout le district de Radom, qui était l'une des cinq composantes administratives du GG, comme les territoires incorporés au Reich, sont restés en dehors de l'analyse. Tout chercheur expérimenté de l'histoire de la Shoah est conscient du fait que chacun de ces territoires avait ses particularités dans le déroulement de l'Holocauste et dans la situation de la population soumise selon sa composition sociale (p.ex. la part de la population ouvrière juive était, dans le district de Radom la plus grande dans le GG¹⁰). Or, ces particularités déterminaient les comportements vis-à-vis de l'Holocauste et les possibilités d'une aide quelconque.

La composition ethnique de ces territoires était elle aussi diversifiée. Est-il possible que l'on ait choisi pour objet d'étude des territoires à majorité ethnique polonaise, en marginalisant

⁹ Le tome 2 contient aussi la liste des sources exploitées (bibliographie), la liste des abréviations et les index des personnes et des lieux géographiques (des deux tomes), ce qui constitue un grand avantage dans le cas d'un ouvrage de 1400 pages.

¹⁰ J. Wijaczka, G. Miernik, *Żydowscy robotnicy przymusowi w zakładach zbrojeniowych Hasag w Generalnym Gubernatorstwie w czasie II wojny światowej* [w:] *Z przeszłości Żydów polskich. Polityka – gospodarka – kultura – społeczeństwo*, red. J. Wijaczka, G. Miernik, Kraków 2005; K. Urbański, *Zagłada Żydów w dystrykcie radomskim*, Kraków 2004; F. Karay, *Death comes in yellow. Skarżysko-Kamienna slave labour camp*, [Amsterdam] 1996.

la description des comportements vis-à-vis de l'Holocauste de la population ukrainienne¹¹ et biélorusse ? Pour appuyer cette question, soulignons que dans le cas du « powiat » de Bielsk, la partie Est de son territoire, presque la moitié, habitée par une population biélorusse, a été exclue de la description.

L'absence d'une conclusion classique constitue un défaut visible de l'ouvrage. C'est sur quatre pages clôturant l'*Introduction* que nous trouvons deux conclusions sommaires, ce qui reste modeste par rapport aux 1400 pages du texte. D'ailleurs, il n'est pas courant que des conclusions définitives de la lecture soient proposées avant que le lecteur ne prenne connaissance du contenu du livre. Assurément, l'approche de la problématique de l'étendue chronologique de l'ouvrage est spécifique et sujette au doute, notamment dans sa perspective finale. L'entrée des Soviétiques et la fin de l'occupation ne met pas fin à la narration ; elle se poursuit par la description du sort des Juifs pendant les premiers mois qui les suivent. Toutefois le panorama des relations polono-juives d'après-guerre a été réduit à des exemples négatifs, principalement aux cas de meurtres dont les Juifs ont été victimes¹².

Dans sa division en chapitres consacrés aux « powiat », la structure du livre ne devrait pas en principe prêter à controverse, excepté, comme nous l'avons évoqué plus haut, l'étendue territoriale de ce que les auteurs ont appelé « powiat ». Dans tous les chapitres correspondants aux « powiat » le schéma de présentation choisi est le même, tout en permettant une certaine dose de liberté et de répartition individuelle des accents. Dans les chapitres sur le « powiat » de Biłgoraj, Węgrów et Łuków les auteurs ont indiqué qu'ils ont été particulièrement inspirés par des publications dont la valeur comme source est inégale, qu'ils ont considéré comme une sorte de guides des territoires étudiés. Il s'agit du journal de Z. Klukowski, des souvenirs de S.F. Bielawski (nb. dans la bibliographie, cette publication a été incluse par erreur dans la catégorie des études, monographies et articles), ainsi que l'ouvrage *Żydzi Łukowa i okolic*¹³.

Le fait que les auteurs aient tenu compte, dans une certaine mesure, de la spécificité de certaines régions qui, comme celles de Złoczów et Bielsk Podlaski, ont subi l'occupation soviétique en 1939-41 et des aspects particuliers locaux de la Shoah, est une bonne chose. Dans l'ensemble, le cours de la narration a été adapté à la périodisation de la Shoah et précédé d'une caractéristique plus ou moins approfondie de l'histoire du peuplement juif sur le territoire donné. En ce qui concerne la composition de ces chapitres, chaque auteur a profité d'une certaine liberté, ce que le lecteur ne peut qu'approuver. Cela fait toutefois ressortir quelques inégalités dans la rigueur de la rédaction, car, évidemment, on ne peut uniformiser tous les problèmes dans un ouvrage de cette taille.

¹¹ Cette problématique a été largement traitée dans un ouvrage collectif de près de 1000 pages : OUN, UPA i zagłada Żydów, red. A. Zięba, Kraków 2016.

¹² Il est frappant de voir que même l'ouvrage de Marcin Ziemia (*Wielka trwoga. Polska 1944–1947. Ludowa reakcja na kryzys*, Kraków 2012), pourtant critiqué pour son approche unilatérale, n'est cité qu'une seule fois dans l'ouvrage. Celui de M.J. Chodakiewicz, *Po Zagładzie. Stosunki polsko-żydowskie 1944–1947*, Warszawa 2008 n'a pas été cité du tout.

¹³ Z. Klukowski, *Dziennik z lat okupacji Zamojszczyzny (1939–1941)*, wstęp i red. Z. Mańkowski, wyd. 2, Lublin 1959; idem, *Zamojszczyzna 1918–1959*, Warszawa 2017; S.F. Bielawski, *Ostatni Żyd z Węgrowa. Wspomnienia ocalałego z Zagłady w Polsce*, oprac. J. Grabowski, Warszawa 2015; K. Czubaszek, *Żydzi Łukowa i okolic*, Warszawa 2008.

¹³ Cf. R. Hilberg, *Zagłada Żydów europejskich*, t. 1–3, Warszawa 2014.

Une attention particulière a été apportée à la présentation de l'expérience juive dans les années de l'entre-deux-guerres, encore que la vision présentée de cette période souffrit d'une vision assez unilatérale et simplifiée. Les auteurs semblent considérer cette période comme une sorte d'introduction à l'atmosphère de la guerre. Maintes fois on y souligne les situations conflictuelles entre les Polonais et les Juifs, sans veiller à respecter une approche scientifique équilibrée. Par exemple, dans le sous-chapitre « Le powiat de Węgrów dans l'entre-deux-guerres » nous apprenons que le parti Démocratie nationale a organisé un boycott des commerces juifs, qui a d'ailleurs été inopérant, selon les sources citées par l'auteur, Jan Grabowski (T. 1, pp. 393-394). Si l'auteur avait présenté plus largement le fond des relations bilatérales dans l'entre-deux-guerres en tenant compte de la vie économique, il n'aurait aucune raison d'écrire, en conclusion, cette phrase absurde : « le début de la guerre a frappé la communauté juive repliée sur la défensive, alors que les violences contre les Juifs, si nettes à la fin des années 30, devaient se multiplier avec l'arrivée des Allemands » (T.1, p.395)¹⁴. Ce genre de narration nous éloigne, au lieu de les éclairer, des réalités de l'époque. Comment juger ce genre de remarque ? Qui était responsable de l'escalade des violences contre les Juifs ? L'auteur tente-t-il, contre les faits, d'inscrire dans l'image des rivalités des deux communautés vivant dans un pays libre jusqu'à 1939, la Shoah accomplie par les Allemands sur les territoires polonais au cours de la II^e Guerre mondiale ? Ce serait nous éloigner de la compréhension du mécanisme réel de ce génocide.

Un autre exemple d'interprétation trop libre des sources de cette époque nous est apporté par D. Libionka, qui parle d'émeutes antisémites lors du recouvrement de l'indépendance de la Pologne en 1918 exemplifiées par les événements de Działoszyce. Si l'auteur avait lu plus attentivement les sources polonaises et juives qu'il cite¹⁵, il se serait aperçu que celles-ci démontrent, indépendamment, mais parallèlement et de façon cohérente, que cette petite ville n'a pas connu d'émeute sociale motivée par l'antisémitisme. De fait, il y a eu une attaque d'une bande armée qui, après avoir affronté et vaincu la gendarmerie polonaise qui s'était portée au secours de la population, s'est lancée dans le pillage des commerces les plus riches.

Dans le contexte des descriptions les plus élémentaires de l'occupation tout historien devrait être choqué par l'emploi, dans l'*Introduction*, du terme « administration germano-polonaise » à côté de celui d'« administration allemande » (t.1, p.19). Cette question, mineure en apparence, dévoile les catégories de pensée des auteurs de l'*Introduction*, c'est à dire d'au moins deux des auteurs de l'ouvrage. Ceux-ci n'expliquent pas ce qu'ils entendent par ce terme. Par ailleurs, ils semblent ignorer que son utilisation constitue une faute caractérisée. Les définitions les plus élémentaires de l'administration – comme celles du Dictionnaire de la langue polonaise de PWN – relient celle-ci de façon univoque à l'Etat ou ses institutions décentralisées agissant dans le cadre de la structure de cet Etat (« offices et organes d'Etat ou

¹⁴ Dans le contexte de cette phrase sur la marginalisation des Juifs on peut rappeler la figure de Ezechiel Szatensztajn, propriétaire d'établissements industriels célèbres à Węgrów et dans sa région (un moulin, une centrale électrique et une scierie au bord du Liwiec), assassiné au début de la II^e Guerre mondiale par les Allemands, qui ont aussi confisqué ses biens, quoiqu'ils aient laissé sa famille habiter la maison. J. Grabowski, *Powiat węgrowski [w:] La nuit continue...*, t. 1, p. 402; AŻIH, 301/6043, Relacja Władysława Okulusa, [b.m.d.], mps, k. 1; Voir aussi l'excellent exemple d'une étude qui décrit la situation de la population juive dans l'entre-deux-guerres dans une large perspective : E. Majcher, *Aktywność gospodarza ludności żydowskiej w województwie kieleckim w latach 1918–1939*, Kielce 2008.

¹⁵ D. Libionka, *Powiat miechowski [in:] La nuit continue...*, t. 2, p. 26, note 31.

décentralisés chargés du pouvoir exécutif¹⁶). Dans ce sens, le concept d'administration en dehors des structures étatiques n'existe pas. Les historiens du droit placent eux aussi la définition de l'administration, formulée soit de façon positive, soit négative, en stricte relation avec l'activité d'un Etat¹⁷. D'un Etat concret.

De quel Etat polonais aux côtés de l'Etat allemand sous le pouvoir du III^e Reich peut-on parler, dans le contexte de l'administration dans la période de l'Occupation ? Les auteurs considéreraient-ils que dans cette administration l'Etat polonais fonctionnait sous une forme non-clandestine ? Ne seraient-ils pas au courant des différences les plus élémentaires entre l'occupation de la Pologne, où nulle forme d'activité à découvert des services de l'Etat n'était possible, et celle, pour prendre un exemple qu'ils invoquent souvent, de la France après 1940, où fonctionnaient au grand jour, parallèlement, les structures administratives française et allemande ? Ignoreraient-ils que l'administration décentralisée d'avant-guerre, les pouvoirs locaux, avaient été abolis de fait, surtout par la soumission totale à l'administration du III^e Reich (y compris de ceux des maires de villes et de villages qui étaient restés en poste).

Le contenu des commentaires et de nombreux passages dans l'ouvrage semble confirmer que cette formulation n'est pas le fruit du hasard, ni un lapsus linguae, mais plutôt un aspect d'un problème plus large présent dans *La nuit continue*. Les auteurs poursuivent souvent leur propos comme s'ils suggéraient au lecteur des fausses pistes, en ignorant le fait que l'administration publique polonaise ne fonctionnait sous l'Occupation que dans la clandestinité. La République de Pologne n'a transmis à l'Allemagne aucune de ses institutions. Si, pour des raisons pratiques, les Allemands se sont servis de certains citoyens polonais, et de même des actifs matériels des administrations polonaises, afin de les exploiter pour les besoins de la soumission et de leur propre administration du Gouvernement général, cela ne produisait l'abandon d'aucun élément du pouvoir administratif de part de la structure de pouvoir étatique du III^e Reich. Le Gouvernement général était, dans son ensemble, l'expression du fonctionnement exclusif de l'administration d'Etat allemande. De telles références devraient être le fondement de toute reconstitution de l'image des événements du temps de l'Occupation et du jugement que l'on y porte. En ce qui concerne l'exploitation du personnel administratif secondaire polonais (de même que l'enrôlement obligatoire de citoyens polonais dans les services et dans l'armée allemande), il s'agit là de l'inclusion d'une partie des citoyens polonais dans le système administratif allemand de l'Occupation, fonctionnant sous contrôle allemand, créé pour exécuter des décisions et des arrêtés administratifs allemands. La compréhension de ces faits élémentaires a une importance capitale, y compris dans l'analyse du processus de décision, dans le cadre duquel a été réalisée l'extermination de la population juive. Il serait tout aussi bizarre de décrire la situation de la population sur les territoires occupés par l'URSS en employant le terme d'«administration germano-soviétique» pour la seule raison qu'une partie de son personnel était composée de personnes ayant auparavant la citoyenneté soviétique. De même, si l'on appliquait la même règle absurde aux formations de la SS, celles où étaient enrôlés des citoyens soviétiques (p.ex. Wachmannschaften SS) devraient être appelées formations germano-soviétiques.

¹⁶ <https://sjp.pwn.pl/szukaj/administracja.html>.

¹⁷ T. Maciejewski, *Historia administracji*, Warszawa 2006, p.19.

Cependant ce genre de tournure correspond entre autres avec la présentation, fortement soulignée, de la police « bleue » en tant que police polonaise tout court (comme si elle avait été une formation créée dans le cadre de l'Etat polonais, et non du III^e Reich). On a l'impression que les auteurs évitent consciemment tout commentaire sur l'origine allemande de cette formation. En se servant en apparence du nom qui lui a été donné par les Allemands (Polnische Polizei – Policja Polska), ils emploient le plus souvent le terme de « polska policja », sans capitales ni guillemets, et sans expliquer au lecteur son caractère réel, ce qui dans l'expression, renforce l'illusion du caractère polonais et non allemand de cette formation. L'image qu'ils en donnent ainsi est celle d'un élément du fonctionnement de l'Etat polonais aux côtés des Allemands. Maintes fois son apparition aux côtés de fonctionnaires allemands est présentée comme un partenariat, une équivalence ou même une autonomie – bref, un exemple de fonctionnement de la police polonaise comme organe de l'Etat polonais. Pour un lecteur peu aguerri, cette manipulation peut renforcer la conviction que ce corps en uniforme était réellement une structure de l'Etat polonais plus ou moins (mais plutôt plus) autonome vis-à-vis des Allemands. Or cette présentation, que l'on retrouve entre autres dans les publications de Jan Grabowski, reste très éloignée de la réalité de l'occupation allemande de la Pologne. Créée le 17 décembre 1939 par décret du III^e Reich, la formation de police appelée Polnische Polizei im Generalgouvernement était basée sur l'obligation faite aux policiers d'avant-guerre de se présenter au nouveau service. Dès le 30 octobre 1939, les fonctionnaires de police avaient été appelés à retourner à leurs postes par le Commandant supérieur de la SS et de la Police dans le GG, le SS-Obergruppenführer Friedrich Wilhelm Krüger. Le refus de présentation était passible des peines les plus sévères¹⁸. C'était donc une formation du III^e Reich, faisant partie de la Police de l'ordre (Ordnungspolizei) allemande (le fait que les Allemands appelaient ses membres « fonctionnaires de police polonais », ou plus tard « police non-allemande¹⁹», n'y change rien), privée de son propre encadrement supérieur (son échelon le plus haut correspondait au « powiat »), et subordonnée à la gendarmerie allemande. C'était une formation allemande, tout comme les Wachmannschaften SS, dont les membres étaient d'ailleurs fonctionnaires d'une formation auxiliaire incorporée dans les structures de la Police d'ordre allemande.

Or, Dariusz Libionka est capable d'employer des formules de type « une colonne encadrée par des fonctionnaires de la police polonaise et allemande », comme s'il s'agissait d'une libre coopération des services de deux Etats (cf. t.2, p.79). Dans cette situation, des phrases impersonnelles comme « la supervision de la déportation a été confiée à la police bleue » ne sont pas expressément une information sur les agissements allemands. Et pourtant, l'ordre avait été donné par des commanditaires allemands. Lorsque D. Swałtek-Niewińska évoque l'assassinat du couple Fragner et de Maria Wiedelman, elle cite le témoignage d'Antoni Łucki selon lequel ce crime « a été commis par la police bleue avec la participation d'un Allemand » (t.2, p.571), pour un historien familier de la réalité de l'époque et de la hiérarchie des services cela signifie que la police bleue était venue sur les lieux **sous commandement** d'un gendarme allemand. La supériorité numérique de la police bleue n'a aucune incidence, les principes de subordination entre deux formations allemandes appartenant à l'Ordnungspolizei étaient décisifs. Dans ce contexte la question de savoir lequel des fonctionnaires des services

¹⁸ Verordnungsblatt des Generalgouverneurs für die besetzten polnischen Gebiete (Journal des arrêtés du Gouverneur général pour les territoires polonais occupés), 2 XI 1939, p. 16.

¹⁹ De leur côté, les fonctionnaires de ladite Polnische Kriminalpolizei appartenaient aux structures de la Sicherheitspolizei.

du Reich – le policier bleu ou le gendarme – a commis des meurtres n’a qu’une importance secondaire : tous représentaient le III^e Reich.

L’utilisation des stocks d’uniformes d’avant-guerre – sans toutefois les insignes nationaux polonais sur les casquettes – n’est que l’effet de l’esprit pratique des Allemands dans l’exploitation à leur bénéfice de l’un des groupes professionnels du pays conquis comme de ses réserves matérielles. Même si les propos de l’ouvrage semblent parfois le suggérer au lecteur, le fait que la Polnische Polizei a participé aux meurtres n’est en rien une découverte. Cette formation appliquait la politique de l’occupant allemand vis-à-vis de l’ensemble de la population dans le GG : aussi bien des Juifs que des Polonais. Si les ordonnances allemandes prévoyaient de commettre des meurtres, les policiers bleus les commettaient, en participant, soit sur autorisation des Allemands, soit sur leur ordre, aux crimes contre les Juifs comme contre les Polonais. Mais le lecteur n’apprendra rien sur les victimes polonaises en lisant *La nuit continue*, car cela sort du cercle d’intérêt de ses auteurs. Le lecteur ne saura pas non plus quel rôle significatif la police bleue jouait dans toutes les formes d’exploitation de la population, en forçant les gens à respecter et exécuter les ordonnances allemandes²⁰. Bien entendu, même le fait que parmi ses membres certains fonctionnaires sabotaient les ordonnances allemandes ou coopéraient, au risque de leur vie, avec la résistance clandestine, ne change rien à son rôle dans l’Holocauste, ni dans la terreur infligée à la population polonaise. Il se pourrait que la description de la police bleue sous tous ses aspects perturbe la narration des auteurs concernant leur bizarre invention de l’« administration germano-polonaise ». Or nous lisons dans l’*Introduction* que la police bleue était une « formation polonaise » (t.1, pp 25-26), et non un élément de la structure des autorités de l’occupant. Il en est de même dans les chapitres qui suivent. Aussi, faut-il souligner que les auteurs ont tout à fait raison lorsqu’ils écrivent que « la police bleue constituait un élément essentiel de la stratégie allemande de la destruction des Juifs ». Sauf qu’il n’y a dans cela aucune nouveauté. En revanche, le fait d’éviter toute affirmation qui indiquerait que la police bleue était l’une des formations du III^e Reich en uniforme, exécutant des ordres allemands, bien que composée de ressortissants « non-allemands » (selon leur appellation administrative dans le GG), peut conduire le lecteur contemporain sur une fausse piste.

Hélas, ce n’est qu’une des méthodes pour présenter aux lecteurs des « preuves » à l’appui d’opinions *à priori* préconçues. Grâce à elles les auteurs présentent la participation de policiers bleus comme « élargissement des connaissances sur la participation des Polonais » dans la Shoah. Or, s’ils apportent, dans la dimension micro historique de nouveaux exemples de la participation des policiers bleus dans les crimes, ni la « découverte » de leur participation dans l’assassinat de Juifs, comme dans ceux des Polonais, n’est nullement un sujet tabou en Pologne. Il est difficile d’accepter que les policiers bleus de l’Ordnungspolizei soient présentés comme représentatifs de la société polonaise. Cette société avait ses représentants officiels dans le camp des Alliés. Les policiers bleus étaient sous le pouvoir des Allemands l’un des chaînons

²⁰ Cf. plus largement : A. Hempel, *Pogrobowcy kłęski. Rzecz o policji „granatowej” w Generalnym Gubernatorstwie 1939-1945*, Warszawa 1990; *idem*, „Policja granatowa” w Generalnej Guberni, „Wiadomości Historyczne” 1987, nr 6, p. 483-502; M. Korcuć, *Niemiecka Polnische Polizei. Historyczny i państwowo-prawny kontekst funkcjonowania „granatowej” policji w Generalnym Gubernatorstwie 1939-1945* [in:] *Polnische Polizei im Generalgouvernement. Policja „granatowa” w Generalnym Gubernatorstwie w latach 1939-1945*, red. T. Domański, E. Majcher-Ociesa (en cours d’impression).

de leur appareil de répression – des représentants de la machine de terreur de l’occupation et de ses nombreuses dérives pathologiques. Faudrait-il, selon cette même logique, considérer les fonctionnaires du Jüdischer Ordnungsdienst – du Service d’Ordre juif²¹ – lui-même exploité par le Reich allemand dans cette machine de la terreur et dans l’action contre les Juifs, comme représentatifs de la population juive enfermée dans les ghettos ? On atteint ainsi l’absurde. Cela dit, présenter, dans le ton des « découvertes scientifiques », « la stricte collaboration de la PP (police bleue – TD) et de la gendarmerie » (J. Grabowski t. 1, p.497), c’est à dire de deux services au sein de l’Ordnungspolizei, est une trouvaille aussi inattendue que la « découverte » de la collaboration de la Gestapo et de la Kripo dans le cadre de la Sicherheitspolizei. Dans ce dernier cas la description des conflits serait intéressante – la collaboration n’était que réalité, conforme au positionnement de ces deux services dans la structure de l’appareil allemand de répression.

La description du nombre et de la disposition des postes de la police bleue a été élaborée, même dans l’article d’un historien aussi expérimenté que Dariusz Libionka, comme si ses fonctionnaires n’étaient pas des agents en uniforme du Gouvernement général, mais ceux d’une Pologne putative, jamais précisée, qui auraient « repris » leur service dans leur prétendu ancien corps. Cette impression résulte de la suggestion d’une continuité institutionnelle et structurelle, contraire aux faits, entre la Police nationale polonaise d’avant-guerre et la police bleue. Selon Libionka « Le major Siwoń fut le premier commandant de la Police polonaise dans le powiat de Miechów. De 1927 à 1938, il fut commandant de la Police d’Etat à Częstochowa et Zawiercie. Evacué avec ses hommes vers l’Est en septembre 1939, il **réintégra** [c’est moi qui souligne] les rangs de la police » (t.2, p.43). A cet endroit, l’auteur devrait informer le lecteur, que cette « réintégration » constituait en fait un enrôlement dans une nouvelle formation, subordonnée au Reich. Dans le cas du powiat de Miechów, cette formation a été présentée comme une force de police polonaise pratiquement autonome et indépendante. A plusieurs reprises, l’auteur décrit les activités de la gendarmerie et de la police bleue comme si elles étaient des formations équivalentes et partenaires, comme s’il n’y avait pas de subordination des « bleus » aux gendarmes allemands. Le lecteur est ainsi induit en erreur. Pas un mot ici, expliquant qui, quand et pourquoi a créé cette formation et de qui ses fonctionnaires recevaient-ils leurs ordres. De plus, le commandant Siwoń aurait *de facto* « réintégré son poste » comme si la guerre germano-polonaise avait abouti à un scénario tel qu’en France en 1940. Puisque la police bleue a été présentée comme quasiment la principale force qui accomplissait l’Holocauste dans sa troisième phase, le lecteur mériterait d’apprendre ce qu’était réellement cette formation²².

Par ailleurs Libionka a décrit d’une manière similaire le Service de construction (Baudienst) allemand, créé dans le GG en vue de l’exploitation des jeunes Polonais comme main d’œuvre bon marché, strictement soumise aux Allemands et regroupée à cette fin en casernes. Le lecteur de l’ouvrage n’apprendra pas que l’enrôlement dans ce service était

²¹ Jüdischer Ordnungsdienst (JO) – le Service d’Ordre juif, appelé couramment police ou milice juive, et ses fonctionnaires les odeman ou Ordnungsdienst. Dans mon article j’applique systématiquement la terminologie allemande. C’était une formation créée par les autorités allemandes d’occupation pour la répression de la population juive. Cf. AIPN GK, 652/129, Abschrift aus dem Amtsblatt des Chefs des Distrikts Radom im Generalgouvernement vom 15 Juli 1941 nr. 9, k. 125.

²² L’étendue de la propagande antijuive et anti-polonaise diffusée dans les rangs de la Polnische Polizei mériterait l’analyse. Des traces en subsistent en tout cas dans les archives du procès intenté après-guerre au lieutenant Otto Hübner, qui supervisait la PP dans le district de Radom en 1941-45. AIPN Ki, SAK, 126/172-173.

obligatoire, ni qu'il fonctionnait sous la plus stricte surveillance et commandement allemand. Le lecteur n'apprendra pas que les jeunes incorporés n'avaient aucune influence sur les formes de leur exploitation ni que tous les actes d'insubordination étaient sévèrement punis : les sanctions allaient de punitions disciplinaires et amendes jusqu'à l'emprisonnement et la peine de mort²³. Il n'apprendra pas non plus que dans l'objectif de renforcer la discipline de ces jeunes sous commandement allemand, un camp punitif a été créé à Cracovie – Das Statlager des Baudienstes im Generalgouvernement – appelé Liban²⁴. L'utilisation du Baudienst dans les actions de liquidation des ghettos, le creusement des fosses pour les Juifs assassinés par les Allemands, ainsi que pour fouiller, sous stricte surveillance des Allemands, les cadavres, est connue à travers de nombreuses publications depuis un demi-siècle, de même que le fait que les fugitifs « étaient condamnés à de lourdes peines de prison, à la peine de mort ou placés dans des camps punitifs, ces deux dernières peines étant les plus fréquentes²⁵.

Libionka distingue les brigades du Baudienst dans sa description du « powiat » de Miechów à cause de « leur exploitation pendant les actions de liquidation » (t2. p.44) mais, de même que pour la police, ni dans l'*Introduction*, ni dans le texte du chapitre, nous n'obtenons aucune précision sur l'organisation ou le fonctionnement du Baudienst. Pourtant, il aurait suffi de profiter des publications disponibles pour indiquer que le Baudienst était « une organisation massive de travail forcé dans le GG » créée pour disposer « d'une main d'œuvre opérationnelle et bon marché », bref, d'un outil d'exploitation *de facto* de la population locale²⁶. L'incorporation passait essentiellement par l'enrôlement forcé des jeunes hommes (voire la conscription générale par classes d'âge²⁷). Parmi tous les auteurs de l'ouvrage seul Tomasz Frydel a remarqué – à la marge de son propos (t. 2, p.548) – que des lourdes peines, dont la peine de mort, menaçaient celui qui tentait de se soustraire au travail ou de désertre le Baudienst. Ces peines étaient appliquées non seulement suite aux verdicts des tribunaux d'occupation²⁸, mais parfois sur-le-champ. On relève aussi dans le district de Cracovie et dans le « powiat » de Miechów des cas d'assassinat des jeunes insubordonnés ou déserteurs du Baudienst²⁹. A tel point que l'un des jeunes fugitifs du Baudienst s'est suicidé lors de sa capture par les policiers bleus³⁰. N'est-ce pas un élément important de la description de l'exploitation forcée par les Allemands des jeunes comme main d'œuvre pour creuser les fosses puis les combler ? En quoi cela diffère des innombrables cas d'exploitation forcée des Juifs dans le creusement des fosses, même pour les corps des Polonais fusillés, comme cela a eu lieu dans la même région, à Glinnik près de Cracovie ?

Bien entendu, parmi les milliers de ces jeunes il pouvait y avoir des individus pathologiques ou recherchant par le zèle les faveurs des Allemands. Il y avait aussi des Volksdeutsch avides d'avancement. Par conséquent, un jugement négatif et une condamnation morale peuvent concerner des exemples de comportement néfaste, d'excès de zèle d'individus, mais non les jeunes enrôlés *in gremio* – privés par les Allemands de la possibilité de choix de

²³ H. Gawacki, *Liban. Obóz karny Służby Budowlanej*, Biuletyn Głównej Komisji Badania Zbrodni Hitlerowskich w Polsce”, 1951, t. 6, p. 140.

²⁴ *Ibidem*, p. 131-167

²⁵ *Ibidem*, p.145-149

²⁶ M. Wróblewski, *Służba Budowlana (Baudienst) w Generalnym Gubernatorstwie 1940–1945*, Warszawa 1984, p. 9.

²⁷ *Ibidem*, p. 60–61; Voir aussi: T. Sudół, *Organizacja i działalność Służby Budowlanej (Baudienst) w dystrykcie lubelskim Generalnego Gubernatorstwa w latach 1941–1944* [in:] *Polska pod okupacją 1939–1945*, t. 2, Warszawa 2016, p. 23–24

²⁸ M. Wróblewski, *Służba Budowlana (Baudienst)...*, p. 78–79.

²⁹ J. Guzik, *Raclawickie...*, p. 195, 189, 200, 169; T. Wroński, *Egzekucje na terenie woj. krakowskiego...*, p. 179.

³⁰ AIPN Kr, 502/1459, Protokół przesłuchania świadka Józefa Heczko, Bochnia, 23 I 1950, p. 193–194.

leur destin. Mais présenter la participation forcée aux actes liés à la Shoah de ces jeunes quasiment comme une action délibérée serait une falsification de l'histoire.

Dans ce contexte, nous retrouvons chez Libionka des formulations qui ne répondent qu'en apparence à l'état des faits, mais témoignent en réalité d'une approche désinvolte des sources étudiées. Prenons pour exemple sa description de l'expulsion des Juifs du ghetto de Skała en 1942 et du rôle du Baudienst. Voici ce qu'il écrit : « Le détachement du Baudienst comptait environ 150 jeunes sous le commandement de l'Allemand Matkaj. Dans la nuit précédant l'opération – selon le témoignage de Salomon Kołatacz, employé du Judenrat, excités, ces jeunes investissaient les maisons, en extirpaient les habitants et les entraînaient avec les Juifs rencontrés dans la rue vers les baraques du Baudienst. Le rabbin Lejb Seidman fut l'une de leurs victimes, avec toute sa famille. Il a été tué par Matkaj » (t.2, p.74). De cette description, il ressort indubitablement que c'est Matkaj qui incitait au crime les jeunes, sur lesquels retombe dans la narration de l'auteur le poids principal de la responsabilité de l'expulsion, comme si dans la réalité de l'occupation il eût été possible que les « jeunes du Baudienst » organisent ce genre d'opération par eux-mêmes. Dans ce cas Libionka a fait un tel raccourci des témoignages cités que leur crédibilité en devient pour le moins douteuse. Il suffit de citer l'ensemble du témoignage du 5 mars 1945 de Kołatacz (Roman Kowalski) pour que l'image du comportement de ces jeunes apparaisse sous une lumière différente. D'abord, ce témoignage se rapportait au « rôle » joué dans l'expulsion des Juifs par le jeune enrôlé Franciszek Kitowski. C'est lui qui est désigné par Kołatacz quasiment comme commandant de l'action. Voici le fragment dans son intégralité : « Kitowski était connu de tous comme Vd [Volksdeutsch]³¹, il ne s'en cachait pas, et lorsque l'ordre d'expulsion de Skała a été donné, un peu avant, [Franciszek Kitowski], qui était au courant, a fait tomber son masque du reste d'humanité et a commencé ses amusements à l'allemande avec les Juifs, qui consistaient à les frapper à coups de pied et de mains et à exiger toutes sortes de choses. Lorsque le moment est venu d'expulser les Juifs, il a rassemblé 200 jeunes, les a enivrés, les a excités en leur faisant des discours et des promesses d'avancement **et il leur a ordonné d'entourer la ville**, pour qu'aucun ne puisse s'échapper. Excités, ces jeunes investissaient les maisons, en extirpaient les habitants et les entraînaient avec les Juifs rencontrés dans la rue vers les baraques du Baudienst, et là, d'un côté se tenait l'Inspecteur du Baudienst (un Allemand) avec un revolver dans la main, et de l'autre Kitowski lui-même, aussi avec un revolver, et soit l'un soit l'autre tirait sur les Juifs amenés par les jeunes. Deux Juifs qu'ils ont blessés dans le noir [ont réussi à] s'échapper et c'est avec eux que j'ai pu parler et ils m'ont confirmé que l'un avait été la cible de Kitowski, et l'autre de l'Inspecteur. C'était [dans la nuit du] 28 au 29 août [19]42. La même nuit, il [Kitowski] s'est introduit avec l'inspecteur du Baudienst dans la maison l'appartement du rabbin Zejdman Lejb, l'a fait sortir avec son beau-frère devant la maison, et le matin, je les ai trouvés morts dans le fossé des tués » [souligné en gras –TD]³². En fait, les jeunes ont amené à la baraque de 6 à 7 Juifs, qui ont été tués par Matkaj³³. Quant au rabbin Seidmann, il a été tué par le même Matkaj devant sa propre maison (par ailleurs, contrairement à la suggestion de Libionka, aucune mention n'est faite dans les actes étudiés de l'assassinat à ce moment de la

³¹ Cette accusation n'a pas été confirmée au cours du procès

³² AIPN Kr, 502/1318, Protokół przesłuchania świadka Romana Kowalskiego [Salomona Kołatacza], Kraków, 5 III 1945, k. 5.

³³ *Ibidem*, Protokół przesłuchania podejrzanego Franciszka Kitowskiego, Kraków, 6 III 1945 r., p. 6 *ibidem*, Zeznania Franciszka Kitowskiego na rozprawie głównej, Kraków, 15 XI 1945, p. 211–212.

famille du rabbin. Tous les témoins disent que Seidmann a été tué en même temps que son beau-frère)³⁴.

L'historien doit se poser la question dans quelle mesure ces dépositions sont-elles adéquates à la description complète des événements de Skala et du comportement des jeunes du Baudienst, et dans quelle mesure étaient-elles prononcées par principe à la charge de l'un des simples enrôlés dans cette formation, désigné comme instigateur de l'ensemble des événements. Une prise de distance est nécessaire au chercheur d'autant plus que même le Tribunal pénal spécial de Cracovie de l'époque a rejeté la déposition de Kołatacz (Kowalski), alors membre de l'Office de Sécurité UB, comme non crédible. Voici le commentaire de ce Tribunal : « En analysant ces dépositions, le Tribunal a acquis la conviction qu'elles n'étaient pas catégoriques, car contradictoires entre elles [c. à d. dans la confrontation avec les autres dépositions de ce même témoin – TD] dans les moments sus cités et ne peuvent ainsi avoir de valeur de preuve, en étant subjectives et tendancieuses. Par conséquent le Tribunal n'y donne pas foi, considérant qu'elles sont fausses ». De même ce Tribunal a jugé non crédibles, « douteuses quant à leur véracité et leur objectivité » et partant, « dépourvues de valeur de preuve » les dépositions du témoin Anna Kołatacz. Il n'y a pas lieu de discuter ici du rôle réel ni de la mesure du zèle de Kitowski envers les Allemands. Dans cette affaire les dépositions des témoins étaient si peu convaincantes que Kitowski a bénéficié d'un non-lieu, mais dans une autre affaire il a été condamné l'année suivante à une année de prison pour sa participation à l'expulsion des Juifs³⁵.

La déformation du contexte historique et des réalités de l'occupation dans l'ouvrage *La nuit continue* concerne aussi le statut des responsables de l'administration et des collectivités au niveau local (respectivement *Wójt* et *Soltys*), des Services de pompiers volontaires (SOP), des services forestiers et des gardes ruraux. Les SOP, écrivent les auteurs de l'*Introduction*, « sont visibles pendant les actions de liquidation » des ghettos (« la deuxième formation polonaise », t.1, p.26). Le lecteur n'apprendra ni de l'*Introduction*, ni des textes qui la suivent que les SOP, comme tous les autres types d'organismes de pompiers, ont été militarisés dans le cadre des services subordonnés au Reich, sur la base de l'ordonnance du Gouverneur général Hans Frank du 22 avril 1941, en tant qu'« unités techniques allemandes du service de police auxiliaire ». Ces corps étaient subordonnés aux gouverneurs de districts (ou *Kreishauptmann*) et à l'*Ordnungsdienst* allemande³⁶. Cette ordonnance imposait l'obligation de créer des services de pompiers volontaires (ou obligatoires) dans les communes et les petites villes où ils étaient absents jusqu'à cette date³⁷. Ainsi, le Service de pompiers volontaires est devenu volontaire seulement. Le refus d'obtempérer aux ordres de la police allemande et de l'administration civile allemande était considéré comme un acte violent, puni de mort en vertu de la célèbre ordonnance « en vue de lutter contre les actes de violence » dans le GG du 31

³⁴ *Ibidem*, Zeznania Franciszka Kitowskiego na rozprawie głównej, Kraków, 15 XI 1945 r., p. 211...]; *ibidem*, Zeznania Anny Kołatacz, Kraków, 15 XI 1945, p. 218-219

³⁵ Trois Juifs ont apporté les dépositions essentielles de l'accusation, dont Anna Kołatacz et Roman Kowalski (Salomon Kołatacz) – tous deux fonctionnaires de l'office de Sécurité UB. *Ibidem*, Verdict du Tribunal pénal spécial de Cracovie, Cracovie 16.11.1945, p. 223-228 ; *ibidem*, Verdict du Tribunal suprême (s.d.) 10.03.1948 p.232-234 ; *ibidem*, Verdict du Tribunal régional de Cracovie, Cracovie 12.01.1949, p. 237-238

³⁶ Verordnungsblatt für das Generalgouvernement [Journal des ordonnances pour le Gouvernement général...], Kraków, 29.04.1941. nr 36, p. 219-228.

³⁷ *Ibidem*.

octobre 1939 : « Quiconque appelle ou encourage à la désobéissance aux ordonnances ou règlements des autorités Allemandes est passible de la peine de mort »³⁸.

Nul commentaire, dans l'*Introduction*, sur les moyens de contraindre la population au respect des dispositions allemandes (dont celle qui interdisait la présence de la population juive en dehors des endroits délimités par les Allemands). Cela concernait surtout les *wójt* et les *sołtys*, leurs suppléants et les membres des gardes rurales. Ces derniers étaient désignés soit directement par les policiers allemands³⁹, soit le « service » opérait par rotation. Les gardes étaient organisées pour prémunir les villages de la présence de toute personne suspecte, constituant une menace pour la tranquillité du lieu, dont les criminels de droit commun⁴⁰. Afin de contraindre les « sołtys » à l'exécution zélée de ces obligations, ceux-ci étaient forcés de signer des déclarations spéciales d'empressement à participer à la capture et la remise à la police des Juifs dont la présence dans le voisinage était « illégale ». Les signataires « engageaient leur pleine responsabilité ⁴¹ » pour l'exécution incorrecte de leurs obligations, et la démission d'un « sołtys » était considérée comme un sabotage.

Dans la plupart des chapitres consacrés aux « powiat », la réflexion approfondie sur ce sujet est généralement absente, alors que ladite « pleine responsabilité » déterminait de façon décisive la situation des représentants locaux du « pouvoir » local, où les Juifs cherchaient refuge - « illégalement » selon les dispositions allemandes. Heureusement, ce problème n'a pas échappé à Tomasz Frydel, qui écrit clairement qu'il s'agissait de la peine de mort (t.2, p.446), ni à Alina Skibińska, qui dans son étude du « powiat » de Biłgoraj reconnaît que « tous les maires, *Wójt* et *Sołtys* étaient *de facto* des fonctionnaires de l'administration allemande (t.1, p.219). De son côté Jan Grabowski mentionne dans sa description du « powiat » de Węgrów les réunions (organisées dans l'ensemble du GG) organisées pour les *Sołtys*, pendant lesquelles les Allemands les informaient des peines qui les menaçaient pour cacher de Juifs et de l'obligation de vigilance renforcée reposant sur les gardes (t.1, p.478). C'était ainsi tout un système organisé et contrôlé par l'administration et la police allemandes.

Fréquemment, les descriptions des évènements contenues dans l'ouvrage ne trouvent pas leur traduction dans la narration et les commentaires. En conséquence, les conclusions et les interprétations des auteurs ne correspondent pas à notre connaissance des réalités de l'occupation allemande. Ceci constitue l'une des grandes faiblesses de l'ouvrage. Aussi, en lisant *La nuit continue*, nous ne saurons pas comment la perspective de perdre sa vie influençait les comportements et l'attitude des Polonais. Les dilemmes moraux en sont absents. Pourtant une place devrait être réservée à la réflexion sur les dilemmes tragiques que cela faisait naître par rapport à ceux qui cachaient et ceux qui se cachaient. La situation des *Sołtys* et des gardes ruraux était extrêmement compliquée – et cela se superposait à la responsabilité pénale imposée de l'attitude de la population, y compris la cache des Juifs par tout habitant, illégale selon les

³⁸ Verordnungsblatt des Generalgouverneurs für die besetzten polnischen Gebiete (Dziennik rozporządzeń Generalnego Gubernatora dla okupowanych polskich obszarów), 2 XI 1939, p. 10.

³⁹ On peut imaginer l'impression que faisait à ces gardes, dans les conditions de l'occupation allemande, le fait d'être inscrit, sous la menace de mort, sur les « listes ».

⁴⁰ Sur d'autres territoires du GG (le « powiat » de Kielce) on a noté des cas d'arrestation de Polonais et de leur remise à la police allemande par les membres des gardes. Toutefois le tribunal n'a pas donné suite. AIPN Ki 126/362, Protokół przesłuchania podejrzanego Jana Miziewiczza, Kielce, 24 VI 1950 r., k. 19.

⁴¹ Cité d'après A. Skibińska, „Dostał 10 lat, ale za co?” Analiza motywacji sprawców zbrodni na Żydach na wsi kieleckiej w latach 1942–1944 [in:] *Zarys krajobrazu...*, p. 354.

dispositions allemandes. Pourtant au moins un exemple prouve qu'il était possible d'entrevoir de problème, à savoir la solide monographie de Michałowice (dans l'un des « powiat »)⁴².

Dans la description de J.C. Szurek, ce sont les attitudes des *soltys* qui constituent la donnée principale pour la compréhension du processus de la Shoah, comme si c'était elles et non les conditions imposées par les Allemands, qui étaient le moteur des événements. Au début du sous-chapitre, relativement concis, « L'errance, le refuge chez les paysans », il écrit : « le séjour chez les paysans et plus généralement les contacts avec eux finissaient très souvent par la mort » (t.1, p.606). Il ajoute : « les communautés rurales, avec leurs forts liens locaux et leurs relations réciproques, formaient un réseau dense. Il était difficile aux Juifs d'en échapper : tout Juif rencontré devait être déclaré auprès du *soltys* ou conduit chez lui, et celui-ci avait l'obligation de le transférer au poste de police »(t.1, p. 606). Il est significatif que l'auteur évoque la menace de la part des Allemands, distingue ceux qui créaient les règlements légaux qui pénalisaient le séjour d'une partie de la société en dehors de lieux déterminés, qui développaient une atmosphère de terreur, qui obligeaient les *soltys* à transférer les Juifs à la police, ainsi que ce de quoi menaçait l'insubordination aux ordres allemands. Mais il reporte la responsabilité du sort des Juifs sur la communauté polonaise. Il y a ici absence de relation de cause à effet.

Parmi les sujets quasi absents⁴³ de *La nuit continue*, la première place revient à l'Eglise catholique, comprise comme hiérarchie et communauté spirituelle (mais aussi aux autres Eglises, y compris l'Eglise orthodoxe). Nul besoin de rappeler la grande influence qu'exerçait, dans une société pénétrée de sentiment religieux et si respectueuse de sa place dans la hiérarchie sociale, l'attitude du haut et du bas clergé vis-à-vis de la réalité de l'Occupation, y compris du sort de la population juive. Dans ce genre d'étude, il aurait été utile d'esquisser au moins la situation de l'Eglise et de sa capacité réelle d'exercer une influence sur les fidèles⁴⁴. Cette lacune pèse hélas sur le contenu de l'ouvrage et l'image du clergé qu'il donne. Les reproches qui sont formulés font abstraction de la réalité de l'occupation des territoires de la Pologne. Par exemple J. Grabowski reproche au curé de Węgrów d'avoir « essayé de ne pas sortir de chez lui » pendant l'opération criminelle organisée par les Allemands. Il affirme, sur un ton d'éditorialiste, que « l'intervention du *soltys*, de l'instituteur ou du curé local aurait pu, dans une certaine mesure, calmer les pulsions criminelles et éveiller les consciences » (t.1, p.446), comme s'il s'agissait de manifestation publique dans un pays démocratique, et non d'un exemple de pratiques criminelles des autorités allemandes dans la Pologne occupée. Il y a lieu de rappeler à l'auteur les réalités de cette occupation, en renouvelant la citation de l'ordonnance « en vue de lutter contre les actes de violence » dans le GG : « Quiconque appelle ou encourage à la désobéissance aux ordonnances ou règlements des autorités Allemandes est passible de la peine de mort ».

Comme il ressort de l'*Introduction*, par principe les rédacteurs de *La nuit continue* ne cherchent pas la réponse à la question élémentaire sur ce qu'était l'occupation pour l'ensemble

⁴² K. Meus, M. Chorążki, *Na granicy. Monografia historyczna gminy Michałowice*, t. 2: *Od schyłku XVIII wieku do 1949 roku*, Michałowice 2018, p. 254–260.

⁴³ D. Libionka consacre une attention un peu plus large aux relations de l'Eglise catholique et des Juifs dans le « powiat » de Miechów (diocèse de Kielce), surtout dans la période de l'entre-deux guerres, mais en insistant uniquement les questions de l'antisémitisme.

⁴⁴ Le thème de l'absence de l'Eglise catholique dans *La nuit continue* est plus amplement évoqué par Jerzy Gapys dans sa recension élaborée pour l'Institut W. Pilecki.

de la société, Polonais et Juifs, ni quelles conclusions générales peut-on en tirer en ce qui concerne le contexte des comportements et des actions entreprises. Cela constitue un grave manquement de l'ouvrage, dont une grande partie, selon les auteurs, vise à faire apparaître des comportements des Polonais vis-à-vis de l'Holocauste.

Mais les auteurs ne semblent pas intéressés non plus par la politique des Allemands, ni par la situation que ces derniers ont créé dans les campagnes polonaises, où tentaient de trouver refuge les fugitifs des ghettos. C'est bien à la campagne que dans la dernière phase de la Shoah la nette majorité des Juifs cherchaient secours. Puisque les auteurs l'évoquent maintes fois pour la période 1942-1945, on s'attendrait à ce qu'ils redoublent d'efforts pour esquisser une image tant soit peu exhaustive des réalités de l'Occupation et des conditions d'existence des habitants de la campagne, c'est-à-dire des personnes chez qui les Juifs cherchaient le plus souvent secours⁴⁵. Sinon, comment se rapprocher du cours réel des événements ?

Or, à l'exception de rares fragments et de quelques phrases isolées (p.ex. dans les descriptions des powiat de Biłgoraj et Dębica), l'étendue des opérations des Allemands contre l'ensemble de la population des campagnes est quasiment imperceptible. C'est comme si la politique allemande de terreur et de pillage ne concernait que la population juive. En grande partie, l'ouvrage donne à penser que la population rurale polonaise n'était pas soumise à l'occupation allemande totale. Le lecteur n'apprendra pas que les fugitifs des ghettos se retrouvaient sur un territoire entièrement couvert par la terreur allemande. La moindre résistance, consistant en l'insubordination aux ordonnances allemandes, était punie de mort ou de déportation dans les camps de concentration. Les conditions de l'occupation allemande, conjuguées avec la politique raciale (appliquée aussi envers la population non-juive, traitée comme « sous-hommes »), conduisait d'année en année à l'appauvrissement de la population. Cela constitue un élément majeur de la situation de cette population auprès de laquelle se réfugiaient les fugitifs, car partout où vivent les hommes, apparaît naturellement la question des coûts de subsistance. Les Allemands ont développé à une échelle incroyable l'exploitation économique forcée, à travers les pillages de biens, l'esclavage de travail pour les besoins du III^e Reich (l'obligation de travail, le travail forcé, le szarwark – assignation aux travaux, etc.) ainsi que le pillage systématique des denrées agricoles (contingents)⁴⁶.

Les autorités allemandes d'occupation imposaient la terreur générale par des méthodes brutales – des arrestations et exécutions individuelles et collectives. Le lecteur n'apprendra rien sur les expéditions punitives, les pacifications de villages, ni sur les paysans fusillés à la même époque sur les mêmes territoires.

A cela s'ajoutaient toutes les pathologies suscitées par la politique allemande envers la population. Le système de violence validé par la loi allemande était cause de démoralisation de

⁴⁵ M. Urynowicz, *Zorganizowana i indywidualna pomoc Polaków dla ludności żydowskiej eksterminowanej przez okupanta niemieckiego w okresie II wojny światowej* [w:] *Polacy i Żydzi pod okupacją niemiecką 1939–1945. Studia i materiały*, red. A. Żbikowski, Warszawa 2006, p. 209–364; Z. Schnepf-Kołaczk, *Pomoc Polaków dla Żydów na wsi w czasie okupacji niemieckiej. Próba opisu na przykładzie Sprawiedliwych wśród Narodów Świata* [in:] *Zarys krajobrazu...*, p. 195–258.

⁴⁶ Pour comprendre à quel point les contingents de denrées agricoles frappaient la population il suffit de donner un exemple du powiat de Kielce. L'un des paysans s'est vu fixer un contingent exigible par lots : il était appliqué avec une telle rigueur que l'une des livraisons portait sur 2 kg (deux !) de seigle. Sur l'ensemble de la politique allemande sur les terres polonaises, voir entre autres : C. Łuczak, *Polityka ludnościowa...*, *passim*; C. Madajczyk, *Polityka III Rzeszy w okupowanej Polsce*, t. 1–2, Warszawa 1970. Plus récemment, sur l'exploitation économique, voir S. Schwaneberg, *Eksploatacja gospodarcza Generalnego Gubernatorstwa przez Rzeszę Niemiecką w latach 1939–1945*, „Pamięć i Sprawiedliwość” 2009, nr 1(14), p. 133–153.

certaines membres de la société ; il contribuait à son atomisation. Si la volonté de survivre à l'occupation était générale, elle était tournée avant tout sur soi-même et les proches. Partout planait le sentiment partagé de menace constante et de peur devant l'omnipotence de l'occupant, qui n'employait pas que ses propres services (les postes de gendarmerie et de police bleue, les détachements mobiles de pacification) mais aussi un réseau de délateurs et de collabos agissant à découvert. On ne peut oublier que même des individus isolés (quels que soient leurs motivations) étaient capables de terroriser des villages entiers en vue de l'application des ordonnances allemandes (dont les ordonnances antijuives). Divers groupes clandestins exerçaient aussi leur influence – non seulement des partisans, mais des groupes de bandits, des groupes communistes envoyés pour attiser la guerre à l'arrière du front Est, d'autres groupes tout aussi impitoyables vis-à-vis de la population. Tout cela contribuait à la désorientation, au sentiment d'encerclement et à la crainte des conséquences des actions contrevenant aux ordonnances allemandes. Afin de renforcer ce sentiment, la police allemande entreprenait des opérations de provocation, envoyant sur le terrain des espions, allant jusqu'à organiser des groupes armés qui se faisaient passer pour des partisans⁴⁷. Tous ces problèmes de fonctionnement des communautés, au sein desquelles se réfugiaient des fugitifs, restent curieusement en dehors des préoccupations des auteurs. Comme nous allons le démontrer par la suite, ils évitent parfois consciemment ces sujets alors qu'ils exploitent des sources qui contiennent des informations les concernant.

Les auteurs n'évoquent ces problèmes rudimentaires qu'à la marge. En règle générale, dans leur recherche d'archives qui pourraient être utiles à l'appui de certaines conclusions, ils ne profitent pas souvent des témoignages disponibles d'autres témoins des événements, comme si le contenu de ces archives ne nécessitait pas de vérification. Ce faisant, ils n'essaient même pas de rechercher la réponse à la question de l'influence des conditions d'existence des Polonais sous l'Occupation sur les comportements de la population non-juive vis-à-vis des personnes à qui les ordonnances allemandes interdisaient, sous peine de mort, d'accorder non seulement le gîte, mais toute forme d'aide.

De plus, même dans l'analyse des sources ainsi sélectionnées, ils gardent une approche sélective, non pas pour obtenir une image complète, mais pour confirmer des thèses définies au préalable. Dans les sources exploitées par les auteurs, il est par exemple question de ces phénomènes pathologiques qui touchaient une partie des communautés enfermées dans les ghettos. Ceux-là sont généralement passés sous silence, bien que certains puissent s'inscrire dans les « stratégies de survie », d'ailleurs définies par les auteurs d'une façon imprécise. On peut en retirer l'impression que concentrés sur un seul aspect de la ségrégation légale et factuelle de la société imposée par les Allemands, ils restent souvent aveugles à l'aspect simplement humain de certains comportements. Mais aussi – à l'aspect souvent inhumain des pathologies du temps de la terreur que l'on retrouve dans toutes les ethnies, y compris polonaise et juive.

⁴⁷ Au moins trois groupes de ce genre étaient actifs à la frontière des districts de Radom et de Cracovie (dans le powiat de Miechów). L'image qui ressort du comportement envers les brigands, responsables d'un vol, est édifiante. Dans la poursuite des membres du groupe prenaient part ensemble des policiers bleus, un détachement allemand (sans savoir qu'il traquait les siens) et trente civils armés de bâtons et de haches. L'un des Allemands a été tué. Cette affaire apparaît aussi dans le procès du commandant de la *Polnische Polizei* à Działoszyce, Piotr Sałabun. Il est regrettable que cet événement n'ait pas été traité par D. Libionka. Dans le powiat de Łuków des détachements allemands se faisaient passer pour des partisans russes. T. Domański, *Prowokacje niemieckich oddziałów policyjnych i wojskowych na terenach wiejskich dystryktu radomskiego. Zarys problematyki* [in:] *Polska pod okupacją 1939–1945*, t. 2, Warszawa 2016, p. 156, 161–162; AŻIH, 301/4800, Relacja Jankiela Grynblata, Krynica, 27 VII 1950, p. 3.

Les sources en témoignent, y compris celles qu'utilisent les auteurs. Il suffit de les exploiter pertinemment, sans partialité.

Il est surprenant que dans leur description d'une époque aussi différente de celle des conditions actuelles de vie des sociétés en Europe, les auteurs ne cherchent pas à répondre à la question dans quelle mesure l'appauvrissement général déterminait le changement du rapport non seulement à la propriété juive, mais à toute propriété en l'absence du propriétaire. L'appauvrissement de la société générait un développement rapide du marché noir. Les Juifs prisonniers du ghetto ont bien connu ce phénomène. De même les gentilhommières, les maisons de campagne – polonaises ou juives – devenaient rapidement objet de pillage.⁴⁸ Ces pathologies naissaient dans chaque communauté divisée par les Allemands en plusieurs groupes selon le degré de privation de leurs droits. Les auteurs n'éprouvent pas le besoin de mener une investigation sur le sort de la propriété d'autrui (non seulement la propriété juive) laissée sans garde et vouée au pillage aussi bien sur les terrains des ghettos qu'en dehors d'eux. La situation créée par l'Occupation donnait aux individus avides l'occasion de s'enrichir aux dépens des autres. Des groupes de personnes qui voulaient faire fortune sur cette réalité du temps de l'Occupation ont fait leur apparition. Aussi les auteurs devraient savoir, de nombreuses sources le confirment, que c'était un phénomène qui dépassait les frontières ethniques, et concernait, des deux côtés des murs du ghetto, les habitants de diverses régions de Pologne, Polonais comme Juifs. La description des pathologies ou de la servilité de certains groupes vis-à-vis des Allemands devrait prendre en compte aussi bien les Polonais que les Juifs – puisque les témoignages des survivants en témoignent. Ce n'est qu'alors qu'au lieu d'un faux miroir, ne laissant apparaître que la noirceur des uns et voilant celle des autres, que nous obtenons la possibilité de dresser l'image des destins compliqués des hommes.

Dans cette société, dès le début de la guerre, des millions de personnes ont été dépossédées par les Etats occupants. Expulsées, elles devaient abandonner tous leurs biens. Il n'est pas sans importance que les Allemands aient expulsé et déporté plus de 1 700 000 Polonais – ce qui équivaut au nombre de gens privés de leur propriété⁴⁹. Cela aussi a contribué à l'atmosphère de l'Occupation dans le Gouvernement général. D'autres centaines milliers de personnes ont vu brûler leurs maisons. Dans l'errance, ils cherchaient refuge partout où c'était possible. Ailleurs, les gens étaient forcés d'abandonner leur maison et d'aller immédiatement habiter ailleurs, car les Allemands avaient décidé d'investir une rue ou un nouveau quartier.

Dans les descriptions des situations ayant abouti à des pillages des biens d'autrui (en l'occurrence ceux des Juifs), les auteurs semblent parfois oublier que le premier saccageur a été le Reich allemand, qui considérait tous les biens appartenant aux Juifs assassinés ou déplacés comme sa propriété nationale, entourée de protection. À un moment donné sur les pages du livre, ce procédé de pillage, difficile à accepter dans les communautés civilisées, semble même s'identifier à l'état de normalité, comme si le Troisième Reich était reconnu par Dariusz Libionka comme le propriétaire légitime des biens de la population qu'il avait exterminée.

⁴⁸ Pour exemple, la maison et les biens des Szeleś dans la localité de Rytwiany dans le powiat d'Opatów, pillés à l'automne 1943. Les Allemands venaient d'assassiner, pour aide aux Juifs, Jan Kalina, le père de la maîtresse de maison Genowefa Szeleś. Après la fuite de tous les autres membres de la famille, la maison a été pillée par les habitants du voisinage. Voir le témoignage de Ryszard Szeleś du 31.03.2015 (coll. de l'auteur) ; témoignage de Zofia Czerwiec du 31.03.2015 (coll. de l'auteur)

⁴⁹ C. Łuczak, *Polityka ludnościowa i ekonomiczna hitlerowskich Niemiec w okupowanej Polsce*, Poznań 1979, p. 136. Un pourcentage élevé de ces expulsés a été ensuite placé administrativement dans des foyers de paysans, ce qui aggravait les conditions de vie de ces derniers.

L'auteur cite la description d'un pillage, opéré nuitamment, en secret, des maisons juives reconnues comme appartenant au Reich, dont les Allemands avaient expulsé les habitants lors d'un déplacement forcé. Il est certes difficile d'approuver le pillage de la propriété d'autrui, quelle que soit la position que l'on adopte. Ce phénomène devraient susciter un mouvement de dégoût y compris chez un historien – exactement comme tout pillage d'une maison de noblesse terrienne ou d'une habitation occupée par des personnes de nationalité différente. Or, comme nous l'avons déjà mentionné, l'on peut déduire de cette étude que seules les propriétés juives ont été pillées. De plus, l'auteur semble ne s'intéresser qu'à la pratique **de ce pillage** perpétré par des paysans. Il le qualifie de « pillage à grande échelle ». Il n'utilise pas cette formule pour décrire le fait que les Allemands avaient accaparé tous les biens auparavant, en menaçant de punir ceux qui voudraient piquer dans ce « patrimoine national » nouvellement acquis du Reich. Cette appropriation des biens par le Reich, l'auteur la décrit de la manière suivante : « **Les Allemands étaient difficilement en mesure de maîtriser la situation.** Le 10 septembre, Baumgarten a arrêté une femme qui emportait une "pièce de froc" d'un logement juif. Elle a été abattue. Un pillage à grande échelle se poursuivait également dans le quartier de Działoszyce, devenu désert après les expulsions, et la police bleue du commissariat de police local, qui devait protéger les biens, n'arrivait pas à en venir à bout. Là aussi, **seule l'intervention des agents allemands venus dans le village a été un succès.** Afin d'intimider la population, deux paysans pris en flagrant délit ont été fusillés » [mise en gras par TD] (vol. 2, p. 87).

De manière caractéristique, l'auteur n'informe pas le lecteur que ces « policiers bleus » étaient censés protéger les biens reconnus comme propriété du Reich et que, suite à cette « prise en main de la situation », les Allemands, ici et ailleurs, ont systématiquement raflé tous les objets de valeur, vidé et scellé des maisons, pour les « distribuer » ensuite selon leur propres critères et besoins. Il ne le qualifie par expressément de pillage. Plus avant, il traite ce sujet de manière impersonnelle, passe sous silence les auteurs et le but de ces agissements, en donnant l'impression qu'il s'agissait d'un rétablissement de l'ordre : « Partout, les maisons et les magasins juifs ont été vidés et scellés, puis redistribués. Leur contenu était acheminé vers des entrepôts situés dans les synagogues et les bâtiments des Judenrats » (vol. 2, p. 87). Ce qui demeure, suscité dans l'imaginaire du lecteur, c'est donc le « pillage à grande échelle » perpétré par des paysans locaux et la « prise en main de la situation » par les organes de l'État allemand (!) qui ont pris soin des biens en les protégeant (!) des rapines. Un tel traitement de la question ne serait pas étonnant de la part des journaux de propagande allemands du temps de l'occupation. Dans une étude consacrée à l'Holocauste, il doit susciter la stupéfaction. Nous ne trouverons pas dans le livre d'analyse consciencieuse de l'impact sur l'état d'esprit des gens d'une propagande antisémite/antijuive massive, omniprésente et abrutissante diffusée par les Allemands – y compris celle mettant en garde contre les maladies infectieuses. Son objectif le plus important était de déshumaniser les Juifs et de les séparer complètement du reste de la société, mais elle affectait également les Allemands eux-mêmes, qui avaient souvent peur d'entrer dans les foyers juifs et préféreraient utiliser ne serait-ce que des JO dans leurs actions de liquidation⁵⁰. Il n'est pas surprenant qu'elle ait provoqué chez les Juifs une impression très

⁵⁰ Le principal outil de cette propagande était la « presse vénale », bien qu'il soit plus approprié d'utiliser le terme de presse allemande polonophone, et l'action de placardage qui consistait à coller des affiches antisémites dans les villages et les petites villes, par exemple, « Evitez le Juif », « Juifs – les poux ». S. Piątkowski, *Okupacja i propaganda. Dystrykt radomski Generalnego Gubernatorstwa w publicystyce polskojęzycznej prasy niemieckiej (1939–1945)*, Radom–Lublin 2013.

déprimante⁵¹. Dans le contexte de la propagande antisémite, le terme de « presse vénale » n'apparaît, sur les 1400 pages du texte, qu'à deux reprises, et les occurrences du terme de « propagande » sont, dans ce même contexte, inférieures à une dizaine.

Les problèmes mentionnés ci-dessus revêtent souvent une importance fondamentale pour l'évaluation générale des attitudes affichées par la société et des décisions individuelles. L'absence apparente d'une vision plus large de l'occupation résulte non seulement du concept adopté, mais également de la conception méthodologique du livre, à savoir de la micro-histoire proposée par les auteurs (vol. 1, p. 17). Appliquée à l'ouvrage faisant l'objet de notre critique, cette méthode a des côtés positifs et négatifs. Une descente analytique profonde jusqu'au niveau des destins individuels permet de toucher de manière exceptionnellement détaillée et de nommer sans ambages la souffrance des victimes, de faire ressortir leurs noms de l'oubli, de reconstituer les circonstances de leur mort et de connaître l'identité de ses auteurs directs. Toute forme sagace du recouvrement de la conscience du destin individuel des personnes condamnées à l'extermination mérite des éloges. Cependant, une personnalisation excessive représente un danger que les auteurs de *La nuit continue* n'ont pas évité. Elle fait disparaître de l'horizon le contexte dans lequel se déroulent les événements et souvent aussi les principales forces responsables de la mise en place et du maintien des conditions inhumaines de l'occupation dans lesquelles les Juifs étaient pourchassés et condamnés à l'anéantissement.

L'attention est également attirée par divers types de disproportions concernant la structure interne des études de cas individuelles. Il semble intéressant de savoir sur quels problèmes les auteurs se sont concentrés et ce qu'ils ont considéré comme le plus important pour décrire le sort des Juifs dans les « powiat » qu'ils ont choisis. Les auteurs abordent la troisième phase de l'Holocauste au premier plan des problèmes discutés. Cela est conforme aux déclarations d'intérêt pour les « stratégies de survie » adoptées par les rescapés de l'action allemande de génocide vivant en cachette, mais ne correspond pas tout à fait au sous-titre de l'ouvrage : *Le sort des Juifs dans certains powiat de la Pologne occupée*. Les auteurs ont consacré relativement moins de place à la période précédente (1939-1942, en particulier 1941-1942), durant laquelle les autorités allemandes d'occupation avaient assassiné la majorité de la population juive. Ce procédé peut amener un lecteur moins averti à avoir une vision fautive du déroulement de l'Holocauste. A titre d'exemple, dans *Le powiat de Bielsko-Biala* de Barbara Engelking, les actions de déportation ayant entraîné la mort de plus de 20 000 Juifs sont traitées sur 18 pages (vol. 1, p. 106-123), la description des stratégies de survie d'environ 1 300 Juifs dans les années 1942-1945 occupe 48 pages du texte (volume 1, p. 124-172). Dariusz Libionka, dans son *Powiat de Miechów*, analyse la période 1939-1942 (administration allemande et actions de déportation comprises), au cours de laquelle plus de 25 000 Juifs ont trouvé la mort (volume 1, p. 21), sur 70 pages de texte (volume 2, p. 37-107), tandis que la période 1942-1945 est étudiée sur 85 pages (volume 2, p. 108-193). Dagmara Swałtek-Niewińska, auteure du *Powiat de Bochnia*, consacre 26 pages (t. 2, p. 532-557) à l'histoire des Juifs pendant l'occupation entre 1939 et 1942 (y compris aux actions de déportation, à la suite desquelles environ 10 000 Juifs ont péri), alors que la période 1942-1945 (lorsque, dans l'intervalle entre

⁵¹ Cf. *Pamiętnik Dawida Rubinowicza. Reszta nie jest milczeniem*, Bodzentyn 2010, p. 48-49. Il est surprenant de ne pas trouver, parmi les sources citées, l'article de J. Grabowski, *Propaganda antyżydowska w Generalnej Guberni, 1939-1945*, „Zagłada Żydów. Studia i Materiały” 2010, t. 6. Cet article n'a été cité qu'une seule fois par B. Engelking (vol. 1, p. 263).

la première et la dernière action de déportation, environ 1000 Juifs ont cherché secours) s'étale sur 73 pages (vol. 2, p. 558-631). Alina Skibińska dans *Le powiat de Biłgoraj* ou Anna Zapalec dans *Le powiat de Złoczów* distribuent les accents un tant soit peu différemment. Sans contester le droit des auteurs de choisir leur propres voies narratives, il semble que l'historien ait le devoir de veiller soigneusement à ce que ses démonstrations détaillées soient exposées de manière à éliminer, et non pas amplifier, la distorsion de la perception globale de l'Holocauste. En même temps, dans la description de la troisième phase de l'Holocauste, l'accent est mis sur l'attitude de la société polonaise à l'égard des Juifs, conformément à la thèse douteuse formulée dès l'*Introduction* : « C'est précisément à cette époque que l'attitude de l'entourage polonais conditionnait dans une très grande mesure les chances de survie des Juifs » (vol. 1, p. 13)⁵². Cependant, et il faut probablement le rappeler sans cesse, ce ne sont pas les Polonais, mais les Allemands qui décidaient de la vie et de la mort des Juifs dans les régions conquises. La phrase citée ci-dessus sera donc vraie, pour autant que l'on ignore complètement le contexte historique marqué à la fois par le déni du droit à la vie imposé aux Juifs (tout Juif se trouvant en dehors de la zone réservée sera pourchassé impitoyablement jusqu'à ce que la mort s'ensuive) et par le recours à la terreur totale également à l'encontre de la population polonaise, assorti d'un système de sanctions, peine de mort comprise, non seulement pour toute aide apportée aux Juifs, mais même pour la non dénonciation de la présence de Juifs dans une région donnée. Ce contexte est généralement négligé, bien que les connaissances qui s'y rapportent fassent partie de l'abécédaire de tout chercheur en histoire de l'occupation allemande. Au lieu de cela, les auteurs semblent dessiner un tableau dans lequel l'existence juive dépendait principalement de la volonté des Polonais, comme si le pouvoir des Allemands se limitait aux ghettos au-delà desquels s'étendraient des zones peuplées par des paysans vivant en toute liberté. Ce type de concept narratif peut être « impressionnant », mais il reste en revanche en contradiction avec l'expérience historique des territoires polonais pendant l'occupation.

Si le contexte historique était défini plus clairement dans l'ouvrage, l'on aurait réussi à mettre en lumière toute la complexité des contacts de la population juive avec la population polonaise (et inversement), cette dernière étant un intermédiaire clé, ne serait-ce que pour l'acquisition de nourriture ou de médicaments. Or, on n'a même pas tenté de déterminer l'ampleur et les opportunités de ces contacts (leur fluctuation), bien que cela ait été un phénomène caractéristique de la période de ghettoïsation⁵³. L'échantillon en est donné ne serait-ce que par le témoignage, ignoré par Swałtek-Niewińska, de Jan Lorek de Bochnia, déposé à la demande de l'odeman (membre de JO) Marian Rotkopf. Bien que, dans l'intention, les propos de Lorek (témoignage prononcé aux fins d'une réhabilitation) aient été censés présenter l'odeman sous un jour favorable (Swałtek-Niewińska en donne une appréciation positive, elle

⁵² Jan Grabowski, dans un de ses textes de réflexion sur la complicité polonaise dans l'Holocauste est allé encore plus loin: « [Judenjagd] C'était le seul moment et la seule situation où les Polonais (ainsi que les Ukrainiens ou les Baltes) étaient capables de décider lequel des Juifs vivrait, et qui mourrait ». J. Grabowski, *Strażacy, wiejska straż nocna i granatowa policja a Zagłada Żydów na obszarach wiejskich w dystrykcie krakowskim* [w:] *Zagłada Żydów na polskiej prowincji*, red. A. Siaterek, M. Trębacz, E. Wiatr, Łódź 2012, p. 247.

⁵³ Les agents de la police bleue regardaient souvent le « trafic de la nourriture » avec indulgence, et ceci pour diverses raisons (principalement financières et de corruption). Cf. : S. Szymańska-Smolkin, *Rola policji granatowej jako pośrednika w utrzymaniu łączności między gettem a stroną aryjską* [w:] *Narody i polityka. Studia ofiarowane profesorowi Jerzemu Tomaszewskiemu*, red. A. Grabski, A. Markowski, Warszawa 2010, p. 215–226; T. Domański, *Polish „Navy Blue” Police in Kielce County in 1939–1945* [w:] *The Holocaust and Polish-Jewish relations. Selected issues*, ed. M. Grądzka-Rejak, A. Siaterek, Warsaw 2018, p. 73–77; F. Banaś, *Moje wspomnienia*, oprac. M. Kalisz, E. Rączy, Rzeszów 2009.

aussi), nous découvrons indirectement l'existence d'un système organisé – illégal selon la loi allemande – d'acheminement des vivres au ghetto de Bochnia, dans lequel Rotkopf et Lorek étaient impliqués⁵⁴. La nourriture était également passée clandestinement dans d'autres ghettos. Par ailleurs, le sort de la population juive vivant dans la campagne est pratiquement absent des parties du livre précédant les descriptions de la ghettoïsation ou des expulsions. Il serait utile d'éclairer l'évolution de la situation de cette communauté après l'installation de l'occupation et de ses rapports avec la population locale. Le titre de l'ouvrage dédié au « sort des Juifs en Pologne occupée » permet de s'attendre à ce que ce problème soit exposé.

Nous arrivons ici à l'un des problèmes fondamentaux de cette étude. C'est que ses auteurs esquivent l'exposition, dans toute sa profondeur, de la complexité des réalités de l'occupation au profit du désir de mettre en exergue les informations cohérentes avec la thèse qui guide l'ensemble de l'ouvrage. Il convient d'acquiescer à la nécessité, annoncée à la première page du livre, de conduire « des recherches et des analyses, et en particulier de fournir des données documentées, significatives au plan quantitatif et qualitatif, qui constitueraient un point de départ pour des recherches et des débats ultérieurs fondés sur des réalités historiques, et non pas sur des sentiments, ressentiments ou mythes » (*Introduction*, vol. 1, p. 13). En abordant les méthodes de recherche adoptées, les auteurs annoncent « une reconstruction du destin des communautés juives entières, de la politique de l'occupant ainsi que des attitudes et actions de la société polonaise » (p. 17). Voici ce à quoi il conviendrait de s'attendre de la part des auteurs. De telles déclarations devraient annoncer une attention égale accordée aux attitudes de tous les groupes de la population afin de montrer la diversité de leurs situations, attitudes et comportements. Tout chercheur étudiant cette époque est parfaitement avisé du fait que les sources historiques reflètent une panoplie variée de conduites adoptées par les populations polonaise, juive, biélorusse et ukrainienne : des attitudes héroïques d'une partie de la population, la volonté de survivre à la guerre partagée par la majorité, jusqu'aux manifestations de vice, de trahison et de la volonté d'utiliser les circonstances de l'occupation pour améliorer sa propre situation au détriment des autres. De ce point de vue, l'annonce, formulée dans l'*Introduction*, de focalisation sur « les Polonais (ainsi que les Biélorusses et les Ukrainiens) », avec omission totale de la description des divisions au sein de la communauté juive, prend une consonance inquiétante. Du reste, vu une telle délimitation du champ d'intérêt des auteurs, nous n'y trouvons pas beaucoup d'informations sur les Biélorusses et les Ukrainiens.

Les rédacteurs et les auteurs du livre semblent également accentuer la thèse préconçue sur la complicité polonaise dans l'Holocauste, présentée comme une pratique communément répandue (dans la dimension structurelle et individuelle). Elle concorde avec l'opinion tranchée autant que déconnectée du contexte historique, exprimée préalablement par Barbara Engelking à propos des relations entre Juifs et Polonais pendant la guerre, selon laquelle les « paysans polonais » traités dans leur ensemble « étaient des bénévoles dans l'œuvre de l'extermination des Juifs »⁵⁵.

⁵⁴ J. Lorek écrivait : « Pendant la période du ghet[t]o à Bochnia, j'habitais rue Solna, tout près de celui-ci. Avec mon père, je m'occupais alors d'acheter et de livrer de la nourriture pour les Juifs qui y étaient enfermés. À cette époque, Marian Rotkopf venait très souvent acheter de la nourriture. Il était agent du service de l'ordre, ce qui lui permettait de sortir en ville. Je sais qu'il a fourni des vivres aux Juifs cachés dans des bunkers. Je le sais parce que beaucoup d'entre eux, avant d'aller se cacher dans leur bunker, m'avaient donné de l'argent avec l'ordre d'acheter de la nourriture et de la leur livrer par ce même Marian Rotkopf ». AŻIH, Sąd Społeczny, 313/105, témoignage de Jan Lorek, Bochnia, 19 novembre 1947, p. 54.

⁵⁵ B. Engelking, *Jest taki piękny słoneczny dzień... Losy Żydów szukających ratunku na wsi polskiej 1942–1945*, Warszawa 2011, p. 257.

Cette thèse a été, et continue d'être, clairement mise en avant dans le débat public qui a été généré à des fins de la promotion du livre avant qu'il ne soit disponible en librairies. Cette opération de marketing efficace a certes augmenté ses ventes, mais a également montré que l'objectif principal de cette publication a été d'attirer l'attention non pas tant sur le sort des Juifs, l'Holocauste ou la politique criminelle du Reich allemand (qui fut pourtant le moteur et l'organisateur du crime), mais principalement sur les attitudes des Polonais vis-à-vis des Juifs. C'est de cela qu'il a été majoritairement débattu et écrit, sans possibilité de vérifier le fondement de ce genre de thèses dans les sources et sans analyser la méthode d'exploitation de ces dernières. La discussion a porté sur un livre encore absent des rayons des libraires. En conséquence, certaines rédactions, exprimées dès avant le lancement officiel de cet ouvrage collectif, ont largement commenté son contenu, en impressionnant l'opinion publique par des titres émotionnellement univoques qui ne laissaient aucune illusion ni doute sur l'attitude des Polonais pendant l'Holocauste : « Pour un kilo de sucre, pour une bouteille de vodka, pour une paire de chaussures », « Nous avons aidé les Allemands à tuer les Juifs. »⁵⁶

D'autre part, la structure de l'ouvrage et la méthodologie y adoptée corrigent en partie les stéréotypes figés selon lesquels les Juifs seraient allés à la mort sans opposer de résistance. Le nombre relaté des fuites des ghettos (de nombreux récits individuels), des tentatives de sauvetage lors des actions de liquidation par la construction de cachettes provisoires et de bunkers, la diversité des moyens mis en œuvre pour chercher secours, bien que non assimilables à la résistance active à la mesure des insurrections connues dans l'histoire des ghettos, constitue une preuve irréfutable de l'immense la volonté de survivre. Toutefois, cela reste valable pour la partie mineure de la population. Compte tenu des données présentées dans l'*Introduction* (vol. 1, p. 30), sans les vérifier, le pourcentage des Juifs (variable selon les localités) « qui se cachaient après la liquidation des ghettos » ne dépassait 15% de la population initiale dans aucun des powiat étudiés.

Selon l'auteur, l'ouvrage ne décrit pas suffisamment la question de la vie quotidienne ou sociale des Juifs durant la période de 1939 à 1942. Néanmoins, relativement à la sphère de l'existence de tous les jours, certains auteurs font des constatations intéressantes et importantes – par exemple, Engelking (vol. 1, p. 103), Skibińska (vol. 1, p. 225) et surtout Libionka (t. 2, s. 62)⁵⁷. Ils soulignent une différence significative dans le fonctionnement des ghettos provinciaux et dans la situation des Juifs qui y sont placés par rapport aux ghettos organisés dans les grandes villes. Malgré « la misère et la pauvreté » régnant dans les petits ghettos (qui prévalaient dans les régions analysées), les cas de mort par la famine étaient plutôt isolés. Cela nous pousse à nous interroger sur le degré d'isolement des ghettos et sur l'étendue du contrôle exercé sur la population juive, qui – comme l'écrit Libionka – a été confiée à la police bleue (vol. 2, p. 53). Dans le cas des grands ghettos, l'on observe le phénomène de décomposition des structures

⁵⁶ A. Pawlicka, *Za kilo cukru, pół litra wódki, za buty...* „Newsweek” 2018, nr 16, p. 8–13; M. Maciorowski, *Profesor Jan Grabowski: Pomagaliśmy Niemcom zabijać Żydów*, „Gazeta Wyborcza. Ale Historia”, 17 III 2018 r. Après sa parution, le livre a fait l'objet de critiques et commentaires publiés dans la presse quotidienne et hebdomadaire à grand tirage : P. Zychowicz, *Człowiek bywa świnia* „Do Rzeczy” 2018, nr 19, p. 56–58; J. Borkowicz, *Pogruchotana pamięć*, „Rzeczpospolita”, „Dodatek Plus Minus”, 19–20 V 2018 r., p. 14–15; K. Czarnicka, *Ukryte w Niepamięci. Wywiad z prof. Janem Grabowskim*, „Polityka” 2018, nr 7, p. 22–24.

⁵⁷ Dans ce contexte, une importance particulière doit être accordée au récit de Rejza Klingberg décrivant la situation à Košice (Libionka indique erronément qu'il s'agissait de Brzesko Nowe), qui présentait une image presque idyllique de la vie dans le ghetto jusqu'en 1942, vie libre de toute menace ou répression, « bucolique », « logement confortable », « non-respect de toute réglementation » (vol. 2, p. 62).

sociales existantes⁵⁸. De nouvelles élites apparaissent, dans lesquelles il convient sans aucun doute d'inclure les membres des conseils juifs, dits Judenrats, ou les agents du Jüdischer Ordnungsdienst précité. Et bien que les auteurs parlent des massacres des représentants des élites juives avant la phase des déportations, en définissant à juste titre ce processus en tant qu'élément de désintégration de la communauté (Skibińska, par exemple), ils n'analysent pas le processus de formation de l'élite du point de vue des petits ghettos provinciaux. Dans le powiat de Nowy Targ, le terme d'élite en tant que qualificatif des représentants de la communauté juive n'apparaît pas. Seul Frydel a décidé de discuter plus amplement le phénomène du fonctionnement des élites juives et de leurs « stratégies de survie », si différentes. Il ne fait en revanche nul doute que le livre décrit l'esprit de solidarisme social. L'accent est mis sur les démarches d'auto-organisation et d'auto-assistance, telles que l'Entraide sociale juive.

Il y a un autre point, à savoir que les auteurs livrent une interprétation tout autant intéressante que logiquement incorrecte de la définition du concept de stratégie, en indiquant d'ailleurs que les stratégies de survie des Juifs pendant l'Holocauste sont « leur objectif de recherche le plus important ». En évoquant les erreurs logiques, je pense en premier lieu à la différence entre la définition du concept de stratégie⁵⁹ offerte par les dictionnaires et son application pratique dans *La nuit continue*. Au demeurant, Engelking et Grabowski se réfèrent à cette définition : « La „Stratégie”, selon divers dictionnaires, est une action à long terme visant à atteindre des objectifs lointains et planifiés, qui suppose de ce fait la possibilité d'influencer, voire même, dans une certaine mesure, de façonner les événements, et inclut également l'aspect psychologique d'agence qui se rapporte à la foi en l'avenir » (vol. 1, p. 31-32). C'est la raison pour laquelle, comme le soulignent les rédacteurs, « nous utilisons ce terme [stratégie] au sens conventionnel et non pas littéral », car par stratégies de survie, « nous entendons ici toutes les tentatives faites par les Juifs pour survivre » (vol. 1, p. 32). Alors, à quoi sert-il, dans le livre, de mettre en valeur le terme à propos duquel les auteurs écrivent eux-mêmes qu'il est inadéquat et en forgent leur propre définition, distincte de celle qui existe déjà dans la langue ? Mais est-il vrai que toutes les actions entreprises par les Juifs pour survivre peuvent être qualifiées de stratégie, même par convention ? Eh bien, non. Un emploi inapproprié des définitions est particulièrement visible dans le cas de la dissimulation par autrui et des brefs épisodes de l'auto-dissimulation des Juifs en différents endroits : granges, meules de foin, fosses, forêts, errance, brouillage des pistes, pérégrinations. Ce furent autant des tentatives de survivre et de sauver sa vie malgré les circonstances, tentatives qui forcent un immense respect. La modification de la signification du terme « stratégie » n'est donc pas légitime, car elle a pour effet non pas de généraliser le concept, mais seulement d'en modifier l'acception.

En marge des considérations qui précèdent, il convient d'ajouter qu'il est étonnant que les auteurs perpétuent la terminologie de la propagande allemande en utilisant les vocables « aryens », « côté aryen », tirés directement du lexique des vérités distordues de l'idéologie nationaliste. Dès l'*Introduction*, les auteurs utilisent ce terme à plusieurs reprises sans s'en distancier expressément. Ils emploient sans guillemets les formules « côté aryen » (p. 23),

⁵⁸ Cf. à ce sujet : *Elity i przedstawiciele społeczności żydowskiej podczas II wojny światowej*, red. M. Grądzka-Rejak, A. Namysło, Kraków–Katowice–Warszawa 2017.

⁵⁹ *Słownik języka polskiego* PWN [Le dictionnaire de polonais publié par PWN] définit ainsi le terme de « stratégie » : « Un plan d'actions réfléchies menant à la réalisation d'un objectif important, généralement assez éloigné [...] ». *Słownik języka polskiego: P–Ż*, red. M. Bańko, Warszawa 2000, p. 699.

« papiers aryens » (p. 41). A la fin, ils en donnent une explication curieuse : « Les Allemands ont utilisé des euphémismes pour désigner les massacres [...] ainsi qu'une nomenclature spécifique, notamment le terme d' « aryen » ; cependant, les auteurs insistent toujours sur la manière dont il faut comprendre cette nomenclature. Toutefois, en raison de la présence généralisée de ce terme dans les sources, nous avons décidé d'utiliser ces termes dans la description des événements et, par souci de lisibilité, de ne pas les mettre entre guillemets, ce qui ne signifie pas que nous acceptons le langage des auteurs [des crimes] ». L'on peut comprendre pourquoi ces termes apparaissent dans les sources faisant référence aux réalités de l'époque, mais il n'est pas vrai que dans l'ouvrage étudié « les auteurs insistent toujours sur la manière dont il faut comprendre cette nomenclature ». Ils n'y insistent pas. Il est également difficile de comprendre pourquoi le renoncement à l'emploi de tels qualificatifs dans les descriptions ou le choix de marquer ses distances par rapport à ce type de formules absurdes et idéologiquement teintées, forgées par la propagande nazie, rendrait la lecture difficile. Leur utilisation dans un exposé scientifique normal en tant que termes décrivant la réalité revient effectivement à copier le langage des auteurs des crimes et à ouvrir la voie à la ressuscitation des expressions issues de la propagande nazie. L'explication dans l'*Introduction* de l'état de conscience des auteurs n'y change rien. Tout comme ne les justifie pas le fait que de telles pratiques – généralement irréflechies – se retrouvent également dans d'autres ouvrages.

L'évaluation de l'utilisation des sources doit être une clé pour apprécier la valeur du travail effectué. Bien entendu, dans le cas d'une étude aussi volumineuse, nous ne sommes pas en mesure d'analyser chacune des sources individuellement. Cependant, l'examen ne serait-ce que d'une partie des fonds utilisés montre comment le récit dominant dans le livre a été construit.

La description cadre des documents d'archives utilisés dans *La nuit continue* occupe presque une page entière de l'*Introduction*. Les auteurs insistent sur l'utilisation de sources d'archives produites dans de nombreuses langues : « polonaises, israéliennes, américaines, allemandes, ukrainiennes, biélorusses et russes » (vol. 1, p. 19-20). Ils assurent avoir tenu compte des relations et témoignages des survivants, de la documentation produite par l'État clandestin polonais, de la documentation des autorités d'occupation, de la documentation de l'Entraide sociale juive, de la documentation judiciaire du temps de la guerre et de l'après-guerre ainsi que de divers actes normatifs⁶⁰, etc. En revanche, les éditeurs ne mentionnent pas dans l'*Introduction* l'utilisation des documents de l'administration juive de certains ghettos (des Judenrats), par exemple de Cracovie et de Lviv, ce que l'on constate aisément, ne serait-ce qu'en consultant la bibliographie (vol. 2, p. 658).

La description complète peut donner une impression prodigieuse de complétude et du caractère multilatéral des recherches d'archives. On sait bien, en raison des circonstances historiques, que les sources relatives à l'histoire des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale sont très dispersées et il convient d'apprécier les efforts déployés pour les rassembler. Après une lecture un tant soit peu plus approfondie du livre, les déclarations des auteurs qui assurent avoir consulté l'ensemble des sources ne sont pas très convaincantes. S'ils ont effectivement

⁶⁰ Le périmètre des sources utilisées a été caractérisé d'une manière assez similaire par A. Skibińska : « Mon étude est basée non seulement sur la littérature professionnelle, mais surtout sur toutes les sources disponibles et diverses, quelle que soit la langue dans laquelle elles ont été créées et le lieu où elles sont actuellement stockées. Le lecteur trouvera les plus importantes d'entre elles dans de nombreuses notes de bas de page dont j'ai assorti mon texte » (vol. 1, p. 201).

accédé aux documents conservés dans divers archives, la recherche n'est complète qu'en apparence. Il en est ainsi, car un certain nombre de documents disponibles n'ont pas été utilisés dans le livre, qu'il s'agisse de sources individuelles ou de collections se référant directement à la question analysée. Dans le cas du district de Cracovie, sur lequel porte près de la moitié de l'ouvrage, une grande quantité de sources disponibles en Pologne, dans les fonds de l'IPN et dans les Archives nationales de Cracovie, n'a pas été prise en compte. L'on s'est abstenu d'utiliser même une série de relations conservées dans les Archives de l'Institut juif de l'Histoire (Archiwum Żydowskiego Instytutu Historycznego). L'absence de certaines relations, mais aussi l'utilisation sélective des sources consultées affecte fondamentalement le contenu du livre (plus à ce sujet ci-dessous).

Anna Zapalec, qui a consacré une partie de l'étude de son « powiat » à l'occupation soviétique de 1939-1941, a passé sous silence les relations des Polonais déportés au plus profond de l'URSS, qui ont ensuite rejoint l'armée du général Władysław Anders (archivées actuellement à l'Institut Hoover de l'Université de Stanford aux États-Unis). Aucun usage n'a été fait de la vaste collection de manuscrits de la Bibliothèque de Zakład Narodowy im. Ossolińskich, il n'est pas précisé si les recherches documentaires y ont été menées ou pas⁶¹. Dans le cas du powiat de Biłgoraj, l'on n'a pas exploité une série de sources contenues dans les fonds des Archives nationales de Lublin. Les carences en matière de sources concernent également les questions de détail, n'ayant apparemment qu'une importance marginale. Les énumérer toutes n'est pas possible, mais l'on peut mentionner ne serait-ce que Jan Grabowski, qui informe le lecteur, avec assurance et autorité que, par exemple, le chanoine Kazimierz Czarkowski de Węgrów est le seul témoin qui décrit l'invasion de la ville par l'armée soviétique en 1939 et l'accueil que lui a réservé la population juive. (vol. 1, pp. 396-397). Or, les informations sur les circonstances de l'irruption de l'armée soviétique et les événements y afférant survenus dans cette région, ainsi qu'à Węgrów même, figurent dans au moins trois autres relations – celles de Jadwiga Górska (Gołda Ryba), Wiesław Piórkowski et Marek Gajewski, conservées dans les fonds du Yad Vashem et des Archives de l'histoire orale⁶². Si les auteurs se réfèrent à la micro-histoire, ils ne devraient pas suggérer *ex-cathedra* une interrogation approfondie des sources, dès lors qu'ils ne l'ont pas réalisée.

Quant à la problématique relative aux sources, l'on peut soulever de nombreuses questions auxquelles nous ne trouverons pas de réponse. *L'introduction* à l'étude devrait contenir une présentation de fonds d'archives exploités. Or, la moindre tentative allant en ce sens n'a été entreprise. Comme tous les types de sources ne représentent pas la même valeur, la question s'impose de savoir lesquelles d'entre elles se sont avérées dominantes, lesquelles ont présenté les plus grandes valeurs et leur utilité pour la recherche. Enfin, il n'a guère été répondu à la question de savoir lesquelles des sources suscitent des doutes en ce qui concerne leur crédibilité et leur valeur pour la recherche et il n'a pas été précisé si les auteurs font en la matière une distinction quelle qu'elle soit pour les powiats respectifs. Il aurait nécessairement fallu demander si, dans les sources analysées, ont été décelés de problèmes d'interprétation – et, pourtant, ceci constitue le fondement du travail de l'historien. Il n'a pas été précisément défini quels ensembles de fonds ont été compulsés et si le résultat de certaines recherches au

⁶¹ K. Pawlak-Weiss, K. Kupeć [rec. z.] A. Zapalec, *Powiat zloczowski* [dans *La nuit continue*, op.cit. Warszawa 2018, p. 623–760, (mps).

⁶² T. Roguski [rec. z.] J. Grabowski, *Powiat węgrowski* [dans:] *La nuit continue*, t. 1, Warszawa 2018, p. 383–546, (mps).

moins s'est avéré être négatif ? C'est une condition *sine qua non* qui fonde l'introduction du lecteur aux sources. Or, l'analyse des sources effectivement exploitées dans les descriptions de « powiats » démontre une domination de toutes sortes de témoignages et souvenirs des rescapés (plus rarement des mémoires polonais), déposés dans quelques archives, publiés, disponibles sur Internet (par ex. livres de souvenirs en version anglaise raccourcie) qui sont complétés de dossiers des procédures appelés couramment *sierpniówki*⁶³, et, dans une mesure significativement moindre, sur les autres documents. Enfin, aucune analyse générale des sources mentionnées n'a été faite quant à l'utilité et la fiabilité de celles-ci, et cette problématique n'a été signalée que rarement, « à l'occasion » de l'exploitation des témoignages concrets. Seulement en parlant de powiats, les auteurs présentent plus largement et commentent les sources exploitées⁶⁴. La valeur des publications parues jusqu'à ce jour n'a pas, non plus, fait l'objet d'une appréciation dans *L'introduction*. Seules les publications relatives à l'aide portée aux Juifs font exception. Les rédacteurs parlent de « l'image idéalisée de la réalité des temps de l'occupation » dans les publications traitant de l'aide parce qu'elles cantonnent le danger exclusivement aux actions des Allemands (v. 1, p. 38). De l'avis des rédacteurs, cela n'a pas beaucoup de points communs avec l'expérience des Justes pour qui « le danger premier c'est-à-dire une dénonciation auprès des Allemands était susceptible de venir de la part des voisins ou de la *marineblaue Polizei* » (v. 1, p. 38). Comme si cela ne venait pas se résumer aux mesures mises en œuvre par l'administration allemande, les services de la police allemande, le droit instauré par les Allemands (quelle dénonciation aurait-elle eu sa raison d'être sans dispositions criminelles du droit imposé ?) et aux méthodes mises en place par l'occupant pour semer la terreur parmi les populations locales. Autrement dit, dans ce contexte, il n'y aurait pas eu de dénonciation sans la terreur.

L'on peut aussi constater sans problème que la présentation de la troisième étape de la Shoah – de la chasse aux Juifs (Judenjagd)⁶⁵ - organisée structurellement par les autorités de l'occupant allemand - est basée seulement sur une partie de dossiers des procédures communistes déjà mentionnées, dites *sierpniówki*, facilement accessibles. Il convient d'observer qu'il s'agit d'une source aussi importante que spéciale, parce que produite dans des conditions spécifiques du dispositif d'instruction et de « justice » du régime totalitaire. Ces dossiers requièrent une attention toute particulière et des vérifications, ce que les auteurs évitent souvent de faire. En effet, sur le fondement de ce même décret d'août, ont été jugés les

⁶³ Dossiers des procès intentés sur le fondement du décret pris par le Comité polonais de libération nationale [PKWN] du 31 août 1944 sur le quantum de la peine à infliger aux assassins nazis hitlériens coupables de meurtres et de la maltraitance de la population civile et des prisonniers, et aux traîtres de la Nation polonaise. Texte intégral, voir Journal des Lois [*Dziennik Ustaw*] de 1946, n° 69, texte 377. Il existe aussi une riche littérature concernant cette source. Voir, entre autres : A. Pasek, *Przestępstwa okupacyjne w polskim prawie karnym z lat 1944–1956*, Wrocław 2002 ; A. V. Prusin, *Polska Norymberga. Siedem procesów przed Najwyższym Trybunałem Narodowym, 1946–1948*, „Zagłada Żydów. Studia i Materiały” 2013, n° 9 ; A. Kornbluth, „Jest wielu Kainów pośród nas”. *Polski wymiar sprawiedliwości a Zagłada, 1944–1956*, „Zagłada Żydów. Studia i Materiały” 2013, n° 9 ; A. Rzepliński, *Ten jest z ojczyzny mojej ? Sprawy karne oskarżonych o wymordowanie Żydów w Jedwabnem w świetle zasady rzetelnego procesu* [dans :] *Wokół Jedwabnego*, sous la direction de P. Machcewicz, K. Persak, vol. 1 : *Studia*, Warszawa 2002 ; T. Domański, „Sierpniówki” jako źródło do dziejów Armii Krajowej w Okręgu Radomsko-Kieleckim na przykładzie procesów przed Sądem Okręgowym, Sądem Apelacyjnym i Sądem Wojewódzkim w Kielcach. *Wybrane problemy badawcze* [dans :] *Z dziejów Polskiego Państwa Podziemnego na Kielecczyźnie 1939–1945*, sous la direction de : J. Gapys, T. Domański, Kielce 2016.

⁶⁴ En l'occurrence, dans la note, B. Engelking a indiqué la possibilité de dénaturation du passé par les pièces de procédures judiciaires. Elle a donné comme exemple le procès d'Erich Koch qui s'est déroulé durant la période de l'après-guerre (v. 1, p. 52). Cependant, une telle réflexion fait défaut dans le contexte des procès qui ont été intentés, après la guerre, à l'encontre des Polonais.

⁶⁵ Une terminologie péjorative (Jagd) a été employée déjà en 1940 par l'occupant allemand qui a organisé, sur le territoire du GG, des « pelotons de chasse » (Jagdzüge) pour poursuivre les « bandits et pillards ». Voir : AAN, AK, 203-III/49, k. 8.

meurtriers allemands, les Polonais accusés d'avoir commis des actes contre les Juifs et contre les Polonais, les Juifs jugés d'avoir commis des actes contre les autres Juifs, les soldats de l'Armée de l'Intérieur (AK) ayant lutté pour l'indépendance du pays et dont la lutte était qualifiée, par les communistes, de collaboration avec l'ennemi. Fréquemment, nous avons des contradictions radicales entre ce qui apparaît dans les dépositions écrites par les agents de la Police de sécurité (UB), qui n'a pas rechigné à avoir recours à la violence physique envers les personnes interrogées, et ce qui découle des procès-verbaux des audiences. Les procès-verbaux des interrogatoires menés dans les cadres des instructions étaient aussi dressés selon des règles spécifiques. L'image des relations polono-juives qui découle des dossiers respectifs est loin d'être complète ; fréquemment, elle est réduite à la seule relation directe entre l'accusé et la victime et, souvent, elle passe outre les réalités de l'occupation allemande lesquelles, quelques ou une dizaine d'années après la guerre sont traitées comme une évidence, sans être toujours dûment prises en compte par ceux qui ont dressé les procès-verbaux des interrogatoires. Fréquemment, dans de telles situations, la perspective de l'occupation décidément plus large et les mobiles des auteurs des actes se dérobent. De manière évidente, l'essence même de la source qui fait partie des éléments des procès pénaux appelle une cumulation d'informations sur les comportements négatifs des accusés. En effet, personne n'organise de procès mettant sur la sellette des attitudes positives (au regard des dispositions en vigueur). Des éléments mettant en lumière des attitudes positives n'apparaissent qu'en marge de ces procédures. Il faut seulement savoir et vouloir les déceler, et considérer comme élément de la description des faits. A cette occasion, il convient de souligner que, fréquemment, des imputations et accusations relatives à la dénonciation de Juifs ou à la participation aux exactions commises à leur encontre se sont avérées infondées et abusives. Fréquents ont été les cas où elles étaient induites par jalousie ou conflits de voisinage. Des preuves en abondance peuvent en être apportées par une analyse effectivement approfondie des sources dont sont tirés les exemples donnés dans le livre⁶⁶. Nombreux sont les cas où le dossier réuni démontre que les dires des témoins n'ont pas été corroborés par les autres dépositions ou ils n'ont pas résisté à l'épreuve des autres faits notoires et confirmés. Dans *La nuit continue* les doutes soulevés concernant l'appréciation et l'analyse des éléments provenant des procès faits sur la base du décret du 31 août 1944 sont pratiquement inexistantes et, partant, il est difficile de considérer que les matériaux de sources aient fait l'objet d'une analyse sérieuse⁶⁷.

En construisant la narration et en bâtissant les hypothèses, les auteurs des études semblent passer outre la question de fiabilité de la source. Parfois même, ils ne tiennent pas

⁶⁶ Citons à titre d'exemple la procédure intentée à l'encontre d'Olga Kupiec, accusée d'avoir dénoncé les Juifs par Urszula L., cette dernière ayant été motivée par des rancœurs personnelles (Voir AIPN Kr 502/3569, Procès-verbal de dénonciation orale, Gliwice, 29 V 1948, f. 2) et les fausses accusations, réitérées à plusieurs reprises, par Aleksander Hebdowski à l'encontre de Jan Jakubas sur fonds de conflits de voisinage. Ce dernier s'est vu intégralement reconnu innocent du chef de dénonciation de Juifs. AIPN Kr, 502/1517, Jugement du Tribunal Régional de Cracovie [SO w Krakowie], Cracovie, 1 IV 1949, f. 269.

⁶⁷ Cela apparaît être une nouvelle approche des sources de ce type au regard, notamment, des positions scientifiques antérieurement exprimées par certains auteurs. En effet, en ce qui concerne le contexte des recherches sur les jugements rendus sur le fondement du décret du 31 août 1944, Alina Skibińska et Jacek Petelewicz, ont écrit : « Evidemment, les auteurs se rendent compte des imperfections des sources judiciaires, de l'empêchement politique qui est le corollaire des dossiers de ce type et de la nécessité de les corrélés avec les autres types de matériaux provenant des fonds d'archives. Sans nul doute, à l'avenir, pour brosser un tableau complet de la réalité de cette époque, il sera nécessaire de faire une analyse détaillée et approfondie des dossiers de procédure, accompagnée d'une recherche dans le corps de témoignages et de souvenirs, des mémoires réunis dans les fonds de presse et d'autres dossiers sauvegardés dans les archives nationales, les Archives de l'Institut de la mémoire nationale et les Archives de l'Institut historique juif ». A. Skibińska, J. Petelewicz, *Udział Polaków w zbrodniach na Żydach na prowincji regionu świętokrzyskiego*, „Zagłada Żydów. Studia i Materiały” 2005, n° 1, p. 115.

compte des résultats formels des procès judiciaires et des informations sur les jugements ou sur les décisions ayant acquitté les accusés des chefs d'accusation qui avaient pesé sur eux. En outre, ils se réfèrent, sans mention requise, à des dépositions dont la véracité a été remise en question et démentie au cours du procès. La probité scientifique exigerait d'avertir le lecteur qu'il se trouve, en l'occurrence, face à l'interprétation du dossier judiciaire et de la description des faits tels que présentés par les auteurs. En effet, dans le livre, des accusations graves, y compris du chef de meurtres, sont souvent formulées à l'encontre des personnes innocentes au regard du droit. Il est difficile de se prononcer sur la question de savoir si la manière de renvoyer le lecteur à l'intégralité du dossier de la procédure contenant, en principe, plusieurs centaines de feuillets – ce qui est loin d'être le propre de l'honnêteté scientifique – traduit les faiblesses de la méthode scientifique ou vise à dissimuler l'absence de connaissance de l'intégralité dudit dossier. Des exemples de telles pratiques seront présentés ci-dessous.

L'analyse - ne serait-ce que d'une partie seulement - des sources que les auteurs érigent en fondement des hypothèses radicalement posées démontre que, selon leur méthode, elles sont exploitées aux seules fins d'étayer ou, au moins, de ne pas brouiller la thèse formulée d'avance. En effet, pour prouver leurs hypothèses, les auteurs ont, à maintes reprises, procédé à des généralisations illégitimes, à des interprétations erronées et, enfin – la pire des choses – à des distorsions délibérées du contenu et à des suppressions d'écritures spécifiques des documents compulsés. De manière évidente, de telles procédés mènent directement à une distorsion de la réalité décrite.

Il convient d'ouvrir cette revue spéciale des manquements à la méthode scientifique par les généralisations illégitimes qui touchent différents domaines. Jean-Charles Szurek présente son attitude à l'égard de l'analyse historique en se référant aux événements qui se sont passés à Łuków en 1920. Il a expliqué ainsi son attitude de recherche : « Il ne s'agit pas, en l'occurrence, d'une reconstruction intégrale des événements survenus en 1920 à Łuków. A cette fin, il aurait fallu analyser les raisons et les motifs des participants aux événements, aussi bien des individus que des populations. Je me focalise sur les actions antijuives parce qu'il est frappant de voir que certaines attitudes, notamment celles des paysans, vont se reproduire pendant l'occupation allemande » (v. 1, p. 556). L'auteur n'est donc pas intéressé par une analyse intégrale de l'affaire, mais par une description unilatérale, qui est pourtant susceptible de mener à des fausses conclusions.

L'on retrouve la poursuite d'une méthode similaire d'approche dans le fragment du texte où Szurek a fait une appréciation générale de l'attitude prise par des maires de villages face aux ordres de capturer et de conduire les Juifs aux postes de police : « Certains – écrit-il – ont fait preuve du zèle dans la mise en œuvre des ordres allemands. Les nombreux procès intentés sur le fondement du décret du Comité polonais de libération nationale du 31 août 1944 illustrent les fréquents cas de la subordination des maires à la »Judenjagd«, souvent active et gratuite. D'autres semblaient indifférents face à la mise en œuvre des règles de l'occupant » (vol. 1, p. 608). Nonobstant l'absence de réflexion sur la situation des maires de village chargés d'une telle obligation, il est difficilement concevable que la structure de cette phrase résulte de l'analyse d'un plus grand nombre de documents concernant ces faits. En effet, Szurek, en parlant de « nombreux procès » et de « cas fréquents », a présenté comme preuve discutée dans le chapitre (vol. 1, p. 606-611), deux procès faits sur le fondement du décret d'août. En présentant une thèse générale sur la subordination à la Judenjagd, l'auteur n'a fourni aucun calcul ni

donnée statistique : ni le nombre de procès (dit *sierpniówki*) analysés, ni celui de condamnations prononcées. Il n'a même pas été tenté de répondre à la question de savoir combien de maires de village avaient été traduits devant les tribunaux d'après-guerre par rapport au nombre général des maires de village dans le powiat dont il parle. Il ne s'intéresse pas non plus au niveau d'indépendance desdits maires dans la mise en œuvre de ces mesures ni au contexte situationnel.

En ce qui concerne la participation des paysans à l'application des décrets antijuifs allemands dans le powiat de Nowy Targ, Karolina Panz tire des conclusions générales en se fondant sur deux témoignages. « Il découle clairement des sources dont je dispose qu'à l'automne 1942, dans la région de Kreis Neumarkt, un rôle clé dans la capture méthodique des victimes dans les forêts de montagne a été joué par des gardes paysannes organisées, composées de 12 hommes chacune, et par des bandes informelles composées de jeunes. » (vol. 2, p. 290). Elle a oublié que les forêts avaient aussi été passées au crible par des agents des formations allemandes : de la *marineblaue Polizei* (la police « bleue ») et du Forstschutzkommando (commando de protection des forêts). Dans un autre endroit, elle a écrit : « Les Juifs qui se cachaient dans les forêts et les granges de Podhale ont généralement été dénoncés et capturés par des paysans polonais et des policiers de la *marineblaue Polizei*. » Comme si la *marineblaue Polizei* ne faisait pas partie des forces armées sous contrôle allemand, exécutant souvent sans scrupule les ordres allemands à l'encontre de la population (vol. 2, p. 317-318)⁶⁸. Elle n'écrit pas pour autant quel était le rôle de la conscience de l'existence des délateurs, des confidentiels dont elle parle, qui observaient l'attitude de la population vis-à-vis des ordres allemands, et leur influence sur le comportement de paysans craignant des représailles.

Dans la description du « powiat » de Złoczów, Anna Zapalec utilise une méthode qui consiste à poser des hypothèses dures *a priori* sans apporter à l'appui littéralement aucun résultat de la recherche. En analysant les unités de police (et les officiers respectifs de ces unités) responsables de la mise en œuvre de la « solution finale » dans le powiat de Złoczów, elle a fait la remarque suivante : « Un rôle particulièrement négatif [dans l'Holocauste] a également été joué **par les policiers (parmi lesquels il y avait aussi des Polonais), ayant servi dans la police criminelle [Kriminalpolizei] de Złoczów**, dont certains ont probablement signé la *Deutsche Volksliste* (souligné par nos soins – TD). Je n'ai aucunement l'intention de défendre les personnes ayant servi dans une formation allemande. Il s'agit de la manière dont les sources sont considérées et des conclusions qui ne sont qu'apparemment « des résultats de recherches ». Il convient d'affirmer que si l'auteure avait trouvé des informations sur la participation de Polonais ou de *Volksdeutsche* employés à la Kripo de ce powiat, elles ne seraient qu'une contribution à la reconstruction des faits formant aussi l'image de ce service allemand sur le territoire considéré. Or, l'auteure n'a rien trouvé en la matière, ce qu'elle reconnaît elle-même : « Hélas, pendant les recherches, outre les procès-verbaux des interrogatoires passés dans les cadres des instructions menées après-guerre, je n'ai retrouvé aucun autre dossier détaillé du bureau de la Kripo de Złoczow qui présenterait cette affaire plus en détails » (vol. 1, p. 743). La seule chose qu'elle ait retrouvé sont les informations sur les activités de l'Allemand (!) Otto Zikmund. Dans cette situation, il est pour le moins surprenant de constater que l'auteure, bien qu'elle n'ait même pas mentionné un seul cas de l'attitude négative des fonctionnaires de la Kripo de Złoczow d'une

⁶⁸ D. Golik [critique de :] K. Panz, *Powiat nowotarski* [dans :] *Dla nuit continue*, t. 1, Warszawa 2018, p. 623–760, (mps).

nationalité autre qu'allemande, se soit sentie habilitée à porter des jugements aussi univoques. En l'absence de sources ou en cas d'ignorance de l'existence de celles-ci, il ne suffit pas de faire une simple analogie avec d'autres territoires du GG (vol. 1, p. 743) pour faire des constatations aussi univoques et « précises » concernant le territoire « relevant des recherches ». Les méthodes employées dont fait preuve l'auteure même à propos d'un élément revêtant une importance secondaire, nous forcent à garder une distance d'autant plus grande par rapport aux autres « résultats de recherche ».

Cependant un problème plus grave demeure lié à cette question. La volonté de prouver une participation importante et autonome des Polonais aux crimes se traduit par le fait de passer sous silence, selon différentes modalités, la participation des Allemands à ceux-ci. J'ai déjà abordé plus haut le problème lié à l'utilisation des formules de type « administration germano-polonaise » ou la présentation de la *marineblaue Polizei* dans le rôle d'une formation tout simplement polonaise (l'appartenance de celle-ci à la Ordnungspolizei allemande étant parfaitement passée sous silence) et la création de l'impression que celle-ci était pratiquement autonome et jouissait d'une liberté d'action. Fréquemment les auteurs vont plus loin en réduisant *de facto* le rôle des Allemands dans les événements. Cela vaut la peine de confronter les textes-sources avec les faits présentés dans le livre, l'un des objectifs majeurs de *La nuit continue* étant de déterminer le rôle des Allemands dans la Shoah (Voir *L'introduction*). Or, dans certains fragments du livre, les occupants sont pratiquement balayés de l'horizon des faits ou poussés « de force » à l'ombre de la ligne de narration principale. Et pourtant c'est le Reich allemand qui a instauré les principes criminels ayant façonné l'espace des relations polono-juives du temps de l'occupation, qui a créé les circonstances dans lesquelles la vie des Juifs en dehors du ghetto était considérée comme illégale, poursuivie par la loi et punie de la mort. Les Allemands ont directement perpétré le génocide, ils ont été à l'origine de la création du processus décisionnel et de l'instauration des services qui ont exécuté les ordres criminels. On peut découvrir comment cela se présente dans la pratique en lisant comment Engelking a décrit le début de l'occupation allemande dans le « powiat » de Bielsk. En premier lieu, elle a énuméré de nombreuses mesures antijuives et les meurtres perpétrés par les formations allemandes sur la population locale. Elle a combiné cela avec un fragment des directives de Reinhard Heydrich du 29 juin 1941 données aux Einsatzgruppen opérant dans l'Est. Elle a cité la phrase : « Il n'y a pas à faire obstacle à des aspirations d'auto-purge des milieux anticomunistes ou antijuifs dans les zones récemment occupées » (vol. 1, p. 73). Ce fragment susceptible de témoigner de la politique allemande consistant à « se laver les mains » en cas de règlements de comptes locaux, semble annoncer une description de tels événements. Et, en effet, il est complété par une phase d'Engelking, qui oriente le problème sur les comptes réglés entre les habitants eux-mêmes. Et bien que, en l'occurrence, Engelking n'ait encore cité aucun crime perpétré par les civils, le commentaire de l'auteure laisse suggérer au lecteur qu'il concerne de telles actions. Elle écrit : « Il est difficile d'apprécier dans quelle mesure „le fait de ne pas faire obstacle” une inspiration ou un exemple donné par les Allemands ont eu une importance décisive dans le déclenchement d'émeutes antijuives sur ces territoires » (*ibidem*). Ensuite, elle présente ses propres supputations sur les causes de telles émeutes. Comme elle n'a donné aucun exemple d'émeute anti-juive, le lecteur attentif peut interpréter ce commentaire comme passant à côté du sujet. Néanmoins, dans la phrase suivante, l'auteur vient affirmer « à l'été 1941, dans quelques villages de la partie occidentale du powiat de Bielsk ont eu lieu des émeutes

antisémites » (*ibidem*). Et, encore une fois, elle ne donne ni le nom de ces villages, ni aucune note y afférente. Cependant, elle continue à emmener le lecteur dans ce sens en écrivant : « elles n'ont pas été aussi sanglantes que dans le powiat voisin de Łomża ». Ensuite, elle ajoute, en révélant à quelles localités elle a pensé : « comme là-bas [dans le powiat de Łomża], les Juifs ont été forcés à démanteler le symbole du pouvoir soviétique déchu : les monuments de Lénine ». Elle énumère ces incidents et mentionne Brańsk, Ciechanowiec et Siemiatycze. (*ibidem*). C'étaient des actions classiques entreprises par les autorités et les formations allemandes, combinant des mesures antisémites et antisoviétiques. L'auteur ajoute qu'à Bielsk, le monument de Lénine a également été démantelé par les Juifs. Mais encore une fois : nous ne rencontrons pas les émeutes anti-juives de la population civile dont l'auteure a déjà analysé les causes.

Dans de telles circonstances, Engelking consacre une page et demie à la description des événements qui se sont déroulés à Siemiatycze (vol. 1, p. 74-76). Elle s'est appuyée sur l'un des témoignages de J. Kajles. En même temps, elle aurait dû exploiter (même de manière critique), l'article scientifique de Mirosław Leszczak, qui lui était parfaitement accessible, consacré exclusivement au destin des Juifs de Siemiatycze⁶⁹. Leszczak décrit de manière cohérente les événements de l'été 1941 (il invoque également le témoignage de Kajles) et il faudrait s'attendre à ce que l'auteure exploite son travail ou, tout au moins, s'y réfère - même si elle ne souscrit à aucun des résultats de son travail. Ceci paraît d'autant plus évident que l'étude de Leszczak figure dans la bibliographie: *La nuit continue*. Elle ne l'a pas fait.

En revanche, il découle de la description d'Engelking que plusieurs meurtres de Juifs aient été perpétrés. Tout d'abord, l'auteur écrit – en suivant un témoignage – que les Allemands ont rassemblé tous les jeunes et puis, ils ont séparé les Juifs des chrétiens. Ensuite, les Allemands ont demandé que soient indiqués « les criminels c'est-à-dire les communistes » ce dont « les chrétiens ont immédiatement profité ». Enfin, Engelking cite une phrase impersonnelle « sur les dix sélectionnés, sept ont été assassinés », sans la compléter par des informations sur les auteurs réels du crime. Elle laisse le lecteur avec cela, bien que cela puisse suggérer que les meurtres aient été perpétrés par ces chrétiens.

La personne ayant fait le témoignage a qualifié « d'honnêtes gens » les victimes désignées, effectivement assassinées par les Allemands, sans que l'auteure se soit intéressée à la question de savoir si celles-ci avaient vraiment eu quelque chose de commun avec l'administration de l'occupant soviétique ou non. Quoi qu'il en soit, ces événements ne sont pas porteurs de symptômes d'événements « antijuifs » spontanés, commis par la population locale. Leszczak les a décrits comme suit, en corrigeant les noms (et Engelking aurait dû s'y référer) et en situant les événements dans le cadre temporel, ce que Engelking a clairement omis de faire. Leszczak écrit : « Les groupes opérationnels qui ont suivi la Wehrmacht ont organisé des pogroms de Juifs en utilisant à ces fins des hooligans locaux. Le 29 juin [1941], les Juifs ont été réunis sur la Grand-Place de Siemiatycze où 7 hommes, accusés d'activités communistes, ont été publiquement exécutés. Il y a eu, parmi ceux-ci Szymon Grunberg et son fils, Izrael Sołowski et son fils, Mosze Bosz, Józef Fisz et d'autres »⁷⁰.

⁶⁹ M. Leszczak, *Zagłada ludności żydowskiej w Siemiatyczach*, „Studia Podlaskie” 1989, n° 2, p. 355-356.

⁷⁰ *Ibidem*, p. 355-356

Ensuite, l'auteure écrit que dans les jours qui ont suivi, deux Juifs ont été tués (encore une fois impersonnellement) et elle n'indique seulement dans la dernière partie de la note de bas de page qu'ils « ont été le plus probablement tués par les Allemands ». Puis, toujours en se fondant sur le même témoignage, elle parle de pillages, « de violences faites aux habitants de maisons et de meurtres » - sans donner de noms concrets. Les auteurs de ces forfaits sont placés sous une dénomination commune : les Polonais. Ce serait bien d'apporter plus de précisions sur ces Polonais. Le témoignage cité par l'auteure dans ce contexte indique tout d'abord de manière générale que « les Polonais ont commencé à piller les appartements juifs, ils ont battu et tué les habitants » et, ensuite, elle l'illustre du meurtre d'un cordonnier juif. Il aurait été commis par les auteurs qui, dans le témoignage, sont décrits comme : « Les Polonais Janek Malinowski, le chauffeur Józek et quelques autres encore » (vol. 1, p. 75). Cela peut être toujours qualifié d'actes de bandits ayant profité de la situation en place – enfin, plus de 4000 Juifs vivaient dans la ville⁷¹. L'article de Leszczak est susceptible d'indiquer que ces actes auraient été perpétrés par des criminels ayant profité des circonstances accompagnant le changement de pouvoir et de la permission de l'occupant : « En début juillet, des hooligans locaux ont pillé des boutiques et des appartements juifs, ont attaqué et volé des Juifs⁷². Cependant, le lecteur ne le lira pas dans le texte de l'auteure. Celle-ci ne fait pas référence au texte de Leszczak. À la fin, Engelking présente, en se basant sur le même témoignage de Kajles, le démantèlement et le transfert par les Juifs du monument de Lénine ; ce démantèlement - selon le témoignage, aurait dû être commandé par les personnes appelés simplement, de nouveau, les Polonais. Ensuite, il y a une description de la marche des Juifs transportant des éléments du monument, qui sont poussés du pont et tombent à l'eau. L'un d'entre eux aurait heurté un pilier, ce qui aurait entraîné la mort de « Kozubowicz, vitrier de son état ». Les autres sont sortis de l'eau. Leszczak a encore une fois situé l'événement dans le temps tout en en donnant une description un peu différente : « Le 10 juillet, les Allemands ont organisé sur la Grand-Place un spectacle dramatique en ayant ordonné aux Juifs de démolir le monument de Lénine et en ayant intimé à Kogut, enseignant à l'école juive, de prononcer, pendant ce temps, un discours antisoviétique. C'est alors que les hooligans locaux ont commis des excès qui ont entraîné la noyade du vitrier Kusidowicz dans la rivière Kamionka⁷³. Encore une fois : je ne tranche pas quelle a été la réalité des faits. Je ne fais qu'attirer l'attention sur le fait que, dans cet article, nous avons une autre image des faits et l'article de Leszczak figure dans la bibliographie du livre. Ainsi, l'auteure aurait dû s'y référer. Si elle conteste la description apportée par cet auteur – le lecteur devrait pouvoir le lire pour apprendre de l'auteur du livre quelle a été la réalité des faits et qui se trompe. Dans la suite, Engelking rapporte les documents du procès d'après-guerre « d'un policier polonais ayant été en service au poste allemand de Siemiatycze » qui suggèrent un déroulement des faits un peu différent ; cela demanderait d'approfondir la description et d'éclaircir les doutes inhérents aux événements analysés. Et pourtant, elle ne le fait pas.

Je laisse à l'appréciation des lecteurs la réponse à la question de savoir si les événements de Siemiatycze sont à qualifier « d'émeutes antijuives » ou de « pogromes ». L'auteure appelle

⁷¹ *Ibidem*, p. 356.

⁷² *Ibidem*, p. 356.

⁷³ *Ibidem*, p. 355–356.

les événements de l'été 1941 : « trois cas décrits de démantèlement du monument de Lénine dont l'un avait la nature de pogrome » (*sic* ! – p. 76). Dans le contexte de toutes les localités décrites peut-on parler « d'émeutes antijuives » et poursuivre, en s'engageant dans le sillon de l'auteure, une réflexion sur les causes (« dans quelle mesure résultaient-elles du besoin de prendre une revanche, des règlements de comptes locaux, de l'antisémitisme ou étaient-elles une occasion ordinaire favorisant la violence et le pillage » (vol. 1, p. 73) – il convient d'en douter. Mais, dans les conclusions de ce sujet, l'auteure – comme si elle faisait fi des faits – parle d'« excès antijuifs dans la partie sud-ouest du powiat de Bielsk » et de « pogromes dans le powiat de Bielsk » (vol. 1, p. 76). De plus, elle considère ces événements comme ayant été prouvés par elle et elle passe d'emblée à la réflexion sur les causes de ceux-ci. Lisons, en intégrale, comment est construit, dans l'imagination du lecteur, le tableau de la prétendue activité de la population polonaise: « Les causes ayant fondé les excès antijuifs dans la partie sud-ouest du powiat de Bielsk ont été, à l'instar de celles du powiat de Łomża : l'antisémitisme d'avant-guerre renforcé des stéréotypes et des expériences de la période de l'occupation soviétique ; les ressentiments qui ont trouvé leur débouché pendant la période de chaos lié au changement de pouvoir, raffermis, de plus, du sentiment d'impunité et par l'encouragement de la part des Allemands. Dans le powiat de Bielsk, les pogromes ont été perpétrés directement par les Allemands ou ont été inspirés par eux ». Ainsi, l'auteure est passée des tableaux où il n'y a pas d'émeutes antisémites ni de pogromes perpétrés par la population polonaise à une évaluation univoque des « faits » inexistant multipliés. Une chose est sûre : cette manière de construire l'image des attitudes de la population n'a pas beaucoup de choses en commun avec la réalité historique. Elle ressemble plutôt à une création têtue de nouveaux mythes fallacieux éloignés des connaissances historiques.

A la fin, revenons à la phrase citée par Engelking, extraite des directives de Reinhard Heydrich du 29 juin 1941 données aux Einsatzgruppen opérant dans l'Est. Si, au lieu de donner une phrase, sortie de son contexte, et suggérant aussi l'existence des règlements de comptes locaux sur le territoire décrit, elle avait cité la phrase suivante desdites directives, elle aurait touché un élément très intéressant lié à ces événements – qui apporte aussi de la matière à réflexion sur les événements qui se sont déroulés dans la région voisine de Łomża et qu'elle a mentionnés. Le libellé d'un fragment plus grand est le suivant : « Il n'y a pas à faire obstacle à des aspirations d'auto-purge des milieux anticomunistes ou antijuifs dans les zones récemment occupées. **Au contraire, il faut les [aspirations d'auto-purge des milieux anticomunistes ou antijuifs] provoquer sans laisser de traces [*sic* ! – TD], au besoin les amplifier et les mettre sur la voie voulue tout en agissant cependant de manière à ce que les « cercles d'autodéfense » locaux ne puissent ultérieurement faire valoir les ordres ou les promesses politiques qui leur auraient été faites » [souligné par nos soins – TD] »⁷⁴. Cependant, une exploitation de cette source en toute probité n'irait pas harmonieusement de pair avec une aspiration prononcée de confirmer le lecteur dans la justesse des thèses promue par la publication. En effet, il est parfaitement évident que la majorité écrasante des lecteurs de ce livre n'iront pas compulsurer l'intégralité des documents.**

La méthode scientifique de l'historien exige le respect des sources et elle s'exprime par

⁷⁴ Cité d'après : E. Dmitrów, *Oddziały operacyjne niemieckiej Policji Bezpieczeństwa i Służby Bezpieczeństwa a początek zagłady Żydów w Łomżyńskim na Białostoczczyźnie latem 1941 roku* [dans :] *Wokół Jedwabnego...*, p. 293.

le rappel fidèle du document concret. Or, les auteurs cherchent parfois à éliminer des sources la présence des gendarmes allemands, donc des supérieurs de la *marineblaue Polizei*. A chaque fois, c'est un procédé malhonnête et non professionnel. La description des événements survenus dans le village de Ziomaki, dans le powiat de Węgrów en est un bon exemple. Grabowski signale des incompatibilités factuelles dans la littérature antérieure concernant les auteurs de l'attaque contre la ferme des Ratyński (vol. 1, p. 492-493). Il souligne à juste titre qu'il existe des contradictions dans la littérature antérieure : une fois, l'on parle de l'attaque des gendarmes et une autre fois, de la fusillade perpétrée par la Wehrmacht. Il semble lui-même trancher définitivement ces différences avec une ténacité digne d'une meilleure cause en informant que la ferme a été attaquée uniquement par les policiers de la *marineblaue Polizei*. Il le fait sur la base d'une source d'archives précisée dans la note de bas de page - avec le numéro de référence du dossier et le numéro du feuillet (mais sans donner le titre du document). C'est un procès-verbal d'audition du témoin Wiktor Ratyński (le propriétaire de la ferme en question, où se cachaient des Juifs). Grabowski, en se fondant sur cette source souligne : « Le 23 août 1943 ni **les gendarmes** ni la Wehrmacht **ne se sont venus** à la ferme de Wiktor Ratyński, mais le commandant du poste de la PP à Grębków, Czesław Kurkowski, accompagné d'un autre policier « bleu marine » [souligné par nos soins - TD] (vol. 1, p. 493). Grabowski ajoute que les policiers étaient « armés » d'une dénonciation et, en citant un extrait du témoignage de Ratyński, il affirme que le commandant tenait une feuille de papier où « il a été écrit combien de personnes s'y trouvaient et où elles étaient cachées ». Or, dans l'original de cette déposition, Ratyński parle en effet univoquement de la venue des gendarmes avec la police. Visiblement, Grabowski omet ce fragment de manière délibérée. Ratyński a déclaré : « A ma ferme située dans le village de Ziomaki commune de Wyszaków, sont venues 9 personnes de nationalité juive, qui ont été cachées dans ma ferme. Le 23 août 1943, dans ma ferme, sont venus **les gendarmes avec la police** du poste de Grębków, avec, à leur tête, le commandant Kurkowski tenant une feuille à la main où il était écrit combien de personnes s'y trouvaient et où elles étaient cachées je n'étais pas à la maison pendant ce temps j'étais dans le champ où je suis allé pour tremper le lin » - TD] (vol. 1, p. 493). Il est difficile de considérer ce procédé comme une attitude honnête vis-à-vis de la source. On ignore pourquoi Grabowski a ensuite ajouté des informations sur l'arrivée, plus tard, des gendarmes (« Peu après, les gendarmes allemands sont arrivés chez Ratyński. Ni Kurkowski, ni les gendarmes n'avaient cependant envie d'entrer dans l'étable et y chercher les Juifs » (vol. 1, p. 493).

Il n'y a aucun élément de connaissance révélateur dans les informations sur l'implication des policiers de la *marineblaue Polizei* dans les crimes. De plus, dans sa déposition, Seweryna Ratyńska, citée par Grabowski, parle du meurtre commis par un Allemand. Il semble donc qu'aussi bien les gendarmes que les policiers ont participé comme auteurs directs à ces événements. Ainsi, les manipulations fallacieuses surprennent d'autant plus qu'elles admettent que le lecteur sera, de toute façon, contraint de se fier au témoignage de l'auteur parce qu'il n'aura pas de détermination pour vérifier la probité de celui-ci dans l'exploitation des documents. D'autant plus que toute l'affaire semble viser la réalisation d'un effet littéraire dont l'objectif est rationnellement difficile à préciser.

Il y a aussi une autre chose : il est intéressant de se poser la question de savoir où Grabowski a vu, dans les documents analysés, « plusieurs voisins qui se sont attroupés à l'arrivée de la police » (vol. 1, p. 493). Dans aucun procès-verbal, qu'il concerne l'interrogatoire

des accusés ou les dépositions des témoins, il n'y a aucune information selon laquelle des badauds se seraient réunis près de la maison des Ratyński. Il est vrai que, dans sa déposition, Seweryna Ratyńska a mentionné un certain fermier et son « garçon de ferme » (qui, tout à fait par hasard, passaient par là) qui avaient été contraints par les Allemands à sortir les Juifs ; Ratyńska, malgré la terreur et les intimidations, n'ayant pas voulu le faire elle-même. Dans les dépositions d'autres personnes, apparaissent encore des membres handicapés de la famille Ratyński. En effet, les badauds sont un élément extrêmement important dans la construction des descriptions dans *La nuit continue*, où les crimes contre les Juifs, commis dans les régions rurales, sont une sorte d'événement sensationnel qui se déroule devant des « témoins ». Devrait-il s'agir là d'une manipulation délibérée, pour corroborer les phrases, pas forcément vraies, énoncées dans l'introduction dans une forme paralittéraire (« Les voisins et les connaissances regardant de derrière le dos de la police les meurtres de masse commis dans les rues des ghettos est une des images qui apparaissent dans nos études avec une fréquence inquiétante » - vol. 1, p. 27) ? A la fin de la description, Grabowski a qualifié Ratyńska non pas de victime mais de « participant important des événements » (vol. 1, p. 493-494).

De telles pratiques non scientifiques – qui consistent à plier les sources aux thèses des auteurs - sapent la confiance à l'égard de ceux-ci. A plus forte raison que le dernier épisode de cette histoire a montré les actes véritablement criminels commis par un groupe de paysans (appelé par Grabowski « commando paysan ») sans la présence d'officiers allemands dans le village. Et, de toute façon, l'auteur aurait pu focaliser son attention sur ces faits. Le soir du même jour, un groupe de six assaillants armés est venu à la ferme de la famille Ratyński et ils ont sorti le deuxième groupe de Juifs cachés par la famille Ratyński. Ils ont tué trois d'entre eux tandis que, très probablement, deux Juifs ont réussi à s'échapper (lors du procès, les Ratyński ont donné des nombres différents de Juifs cachés)⁷⁵.

A la fin, Grabowski bascule à nouveau dans des considérations journalistiques pour déclarer, sans fondement, que les Juifs qui se sont échappés de la ferme de la famille Ratyński n'ont probablement pas survécu. La « preuve » en est l'affirmation que, dans le cas contraire, ils auraient rendu compte de leurs expériences et, sur la foi de leur témoignage, les Ratyński auraient été sans doute reconnus par Yad Vashem comme Justes parmi les nations. Ceci est un exemple de raisonnement complètement étranger aux principes de la science. Après tout, la thèse selon laquelle tous les Juifs qui ont survécu à la Seconde Guerre mondiale ont soumis des témoignages permettant d'attribuer le titre de Justes parmi les nations est une pure absurdité. Swałtek-Niewińska a utilisé une méthode similaire qui mérite d'être examinée de près sur l'exemple de la description des actes du policier Bronisław Filipowski de la *marineblaue Polizei* (vol. 2, p. 563). Swałtek-Niewińska a déclaré au-delà de tout doute que Filipowski avait tué à Zabierzów un Juif d'un nom inconnu et elle a laissé entendre que ses dépositions, faites dans le cadre du procès d'après-guerre, selon lesquelles en participant aux opérations d'expulsion à Bochnia et à Wieliczka, il n'aurait pas tiré sur les Juifs, étaient « peu fiables »⁷⁶.

⁷⁵ Dommage que l'auteur, qui a si minutieusement analysé l'affaire, n'ait pas cité l'acte de repentance fait par Franciszek W., le principal accusé et, ensuite, le membre de ce « commando » condamné. « Je comprends aujourd'hui que j'ai apporté mon concours à un crime sanglant. Je ne voulais pas la mort de ces gens. J'avais peur de Nejman, car il appartenait à une organisation, j'ignore à laquelle ». AIPN GK, 318/29, Dépositions de Franciszek W. à l'audience principale, Varsovie, 18 IV 1948, p. 109.

⁷⁶ Swałtek-Niewińska a écrit : « [...] il a fourni les explication suivantes concernant l'homme qu'il a tué à Zabierzów [...] » (vol. 2, p. 563, note 114).

Sans la citation des dépositions de Filipowski dans leur intégralité, les déclarations de celui-ci concernant son implication dans le meurtre d'un Juif à Zabierzów à la lumière du fragment du procès-verbal d'interrogatoire du 14 décembre 1945, publié par Swałtek-Niewińska, peuvent sembler effectivement naïves. Quelques phrases plus tôt, dans le même procès-verbal, Filipowski a fait une déposition essentielle ; il a déclaré que l'homme avait déjà été blessé d'une balle par le gendarme allemand Zeiss et que les actes qu'il a commis ont été exécutés sur l'ordre direct du gendarme qui se tenait à côté de lui⁷⁷. L'omission du fragment sur les ordres donnés par Zeiss contribue à bâtir une fausse image d'un policier indépendant de la *marineblaue Polizei* qui, de plus, tente maladroitement de se défendre face aux accusations portées contre lui. La question du meurtrier effectif reste étroitement liée à ce fait. Le procès-verbal de l'interrogatoire de Filipowski du 14 décembre 1945 n'est pas le seul document dans lequel cette affaire a été analysée. Sur la base de l'intégralité de la procédure, y compris sur le fondement des dépositions de plusieurs témoins et de l'accusé à l'audience principale (ce dernier a souligné l'impossibilité de fournir des explications au cours de l'instruction), le Tribunal Régional de Cracovie a reconnu coupable de la blessure et, directement, du meurtre le gendarme Zeiss « Allemand, bourreau/bandit » (qui aurait aussi tué le policier Dziuba ayant refusé d'exécuter l'ordre) et non pas Filipowski⁷⁸. Nous ne trouvons pas dans le texte du livre l'information sur la base de quels matériaux l'auteur a décidé que c'était Filipowski qui avait tué le Juif à Zabierzów. Elle ne s'est référée qu'au dossier susvisé du procès.

En décrivant les premières représailles qui ont frappé les Juifs de Proszowice, dans le powiat de Miechów, en septembre 1939, Libionka s'est appuyé sur le témoignage de Meir Goldstein. Dans son témoignage, Goldstein parle des actions des Allemands qui - comme dans des milliers d'autres endroits au cours des premiers mois de l'occupation - ont cherché à contraindre les Juifs à exécuter, sous la surveillance allemande, des actes dégradants ou de durs travaux physiques. Dans ce cas, ils ont utilisé des Polonais non définis de manière plus précise pour qu'ils indiquent les maisons juives, ils ont forcé les Juifs au travail et ont pris des photos. Goldstein le décrit sans cacher sa rancune à l'égard des Polonais qui ont fourni des informations aux Allemands, mais il parle clairement des actions des Allemands : « La guerre a éclaté avant le Nouvel An juif, avant Rosh Hashana. Et nous n'avons plus prié à la synagogue mais dans des appartements privés, situés dans les arrière-cours. Et c'est alors que sont venus nos « Polonais bien-aimés », [...] – et ils ont montré aux Allemands où nous priions, **et les Allemands**⁷⁹ **ont trouvé et sorti les juifs en talits et les ont menés à la Grand-Place et au lieu-dit le marché et ils leur ont donné l'ordre de balayer les rues.** Et ils ont pris des photos et ont ricané - nos « goyim » et ont terriblement incommodé les Juifs. Je veux dire que les Polonais ont montré qu'ils étaient contents de voir les Juifs tourmentés. Il y en avait aussi qui ont apporté de l'eau et ont donné à boire aux Juifs, mais, en général, ils ont importuné les Juifs » [souligné par nos soins – TD]⁸⁰. Il découle de cette description une image des événements

⁷⁷ Le nom a été orthographié : Zais, Zajs et Zeiss.

⁷⁸ AIPN Kr 502/806, Le jugement du Tribunal Régional de Cracovie, Cracovie, 4 III 1947, p. 356–357. Selon les juges, Filipowski a participé « non pas personnellement et activement » à l'action des Allemands en vue d'assassiner le Juif parce qu'il « se tenait là et surveillait ». Pour cet acte, il a été puni d'une peine d'emprisonnement de 8 ans. *Ibidem*.

⁷⁹ Dans le témoignage, les mots « et les Allemands » sont clairement ajoutés au crayon pour que leur rôle dans les événements soit précisément défini.

⁸⁰ AYW, O.3/3229, Témoignage de Meir Goldstein, p. 3.

d'après laquelle les Allemands ont forcé les Juifs à exécuter des travaux physiques ; les Allemands les ont pris en photos, ont ricané et les ont importunés, et « nos goyim », c'est-à-dire les badauds polonais, y ont participé de quelque manière. Comment ? Il ne découle pas précisément de la structure de la phrase de Goldstein dans laquelle il mentionne « nos goyim », ce que ces badauds fortuits faisaient, mais les phrases suivantes précisent clairement que l'auteur a à l'esprit les Polonais qui ricanent du fait que les Allemands « importunaient » les Juifs de cette façon. Et qu'il y avait aussi des attitudes différentes. Et, aussi, de la compassion, ce qui a trouvé l'expression dans l'eau apportée aux Juifs attelés par les Allemands aux travaux. Des attitudes positives de « nos goyim » se mêlaient aux négatives (« ils ont importuné les Juifs»). Toute cette situation, dans son ensemble, donne évidemment un témoignage négatif de ceux qui ont ricané en voyant l'humiliation des autres par les Allemands. La source citée devrait être traitée avec probité. Le témoignage existant ne doit être, dans aucun de ses aspects, colorée ou modifiée. L'historien peut tout au plus chercher d'autres sources concernant le même sujet. Cependant, Libionka n'a pas trouvé d'autres sources, mais il a « transformé » (!) délibérément le témoignage de Goldstein pour dissimuler les actes des Allemands (pourquoi ?) en cantonnant ceux derniers au rôle de « photographes » et pour présenter ce fait comme une action indépendante organisée par les Polonais. Il l'a donc réduit à la phrase suivante : « Nos »Polonais bien-aimés « - a relaté, après la guerre, Meir Goldstein – ont montré aux Allemands les endroits où les Juifs priaient en cachette, ont sorti les Juifs au marché et leur ont ordonné de balayer les rues. Les Allemands ont filmé « nos goyim » incommoder terriblement les Juifs » (vol. 2, p. 48). Ces méthodes n'ont rien de commun avec l'exploitation scientifique des sources et avec la probité de l'historien.

Le lecteur ne connaîtra pas la vérité sur l'horreur de cette époque lorsqu'il reçoit des faits réels, mais dissociés de toute la séquence d'événements interdépendants. Dans la description des événements survenus dans le village de Rogów, commune de Kozłów, Libionka a fait des simplifications qui nous séparent des situations véritablement tragiques, induites par des règles inhumaines, refusant le droit de vivre à une partie de la population. Dans la version des événements présentée par l'auteur de la description du « powiat » de Miechów, le pauvre agriculteur Aleksander Kuraj que le maire du village Józef Gądek « fait chanter et menace » d'une dénonciation à la police, a assassiné en février 1944, avec une clé de Berne, Jankiel Liberman, le Juif qu'il cachait chez lui. (vol. 2, p. 162). L'auteur ne fait que se limiter à cette information parce qu'elle cadre bien avec le simple titre du sous-chapitre « Les meurtres sans participation de la police ». Il ne présente pas au lecteur les vraies circonstances des faits bien que, en sa qualité d'historien, il ait dû s'intéresser à la question de savoir comment cela était possible qu'un brave bienfaiteur, père de neuf enfants, devienne meurtrier. Une approche sérieuse de la matière historique et le respect pour les lecteurs nécessiteraient, en l'occurrence, la présentation d'un contexte plus large de l'événement. En effet, il s'agit des actions allemandes qui ont précédé ce crime. Elles montrent des empêtements infernaux, produits d'une combinaison de la terreur semée par les Allemands, de l'exécution des lois criminelles imposées et de la frayeur ayant gagné des populations entières, impuissantes face à la violence de l'occupant. En effet, le 29 janvier 1943, dans les villages de Wierzbica et de Wolica, faisant partie de la même commune de Kozłów, les Allemands ont tué les membres des familles

Kucharski, Książek et Nowak pour l'aide que celles-ci ont apporté aux Juifs. Ils ont eu comme guide Naftul (beau-fils des Wandersmans), Juif capturé par les Allemands ; celui-ci n'ayant pas supporté la pression, est sorti de son gré dans le village pendant la rafle dans celui-ci. En espérant racheter ainsi sa propre vie, il a montré aux Allemands les maisons successives des paysans qui cachaient des Juifs. Il a guidé les Allemands à travers les bâtiments et leur a précisément indiqué où il s'était caché et pendant combien de temps. Les policiers de la PP ont également participé à l'action⁸¹.

Auparavant, de nombreux paysans de Rogów avaient aidé Liberman à se cacher. Est-il difficile de comprendre l'ampleur de la panique des habitants du village de Rogów causée par les nouvelles de Wolica et de Wierzbica ? De ceux qui avaient auparavant aidé Liberman illégalement, malgré les interdictions allemandes ? Dans un réflexe collectif de peur pour des familles entières, l'on a considéré que le meurtre de l'homme qui avait précédemment été aidé au risque de leur vie, était, dans ces circonstances, le seul espoir d'éviter le sort des familles tuées dans les villages voisins. Ce fait a montré que chaque personne qui avait été précédemment cachée - sous l'emprise de la lutte pour sa propre survie - était susceptible de devenir un instrument du crime se tournant contre ses bienfaiteurs. Les paysans craignaient que Liberman, dans le cas où il serait capturé par les Allemands, intimidé, battu ou forcé d'une autre manière, n'indique les foyers qui l'avaient accueilli et que des familles entières ne paient pour cette aide. Dans ces conditions terribles, sous l'emprise de la peur pour la survie de leurs propres familles, ils ont forcé Kuraj à commettre le meurtre de l'homme qu'il avait également aidé. Dans une telle histoire, le chercheur devrait voir le mécanisme généré par la terreur allemande généralisée à l'encontre des Polonais. L'analyse de la manière dont les conditions de l'occupation allemande, l'information sur les crimes et l'application du principe de la responsabilité collective ont poussé l'homme ayant aidé un fugitif à devenir criminel nous rapproche du tableau de la réalité de ces événements tragiques. Ils ne peuvent pas être compris sans le souvenir des conditions créées par le droit imposé par l'occupant et par les activités criminelles de ce dernier. Or, il est très facile de présenter ces événements de manière superficielle, fondée sur des dissimulations. Et, malheureusement, dans *La nuit continue*, nous avons affaire à ce procédé⁸².

Libionka connaissait les événements de Wierzbica ; il les décrit dans les pages suivantes du livre dans le sous-chapitre intitulé « Les **incidents** dans les alentours de Pilica et de Kozłow. Novembre 1942–1943 » [souligné par nos soins – TD] (vol. 2, p. 166), mais il les présente comme s'ils se déroulaient quelques part sur des planètes éloignées. Sauf que, dans ce cas, l'auteur - qui émet facilement des jugements sur les Polonais - pèse ses mots. Libionka, ne voulant pas probablement l'écrire *expressis verbis*, a employé la formule suivante : « Ce dernier, [Naftul] » à qui les nerfs ont lâché, est sorti dans le village « où il est tombé sur une rafle. Il a avoué où et chez qui il se cachait et, ensuite, les gendarmes l'ont amené dans le village. Deux Juifs ont été trouvés chez les Książek [...] » ; ou « enfin, ils sont venus chez les Kucharski » (vol. 2, p. 168). Si tous les participants aux événements – y compris les paysans – avaient été décrits avec une telle délicatesse, le livre dans son ensemble prendrait un sens

⁸¹ AIPN BU 392/1364 (P.1521), Procès-verbal d'audition du témoin Bronisław Kucharski, Wrocław, 7 X 1977, f. 1 à 5.

⁸² Cette affaire a été présentée par P. Gontarczyk, *Śmierć Jankiela Libermana, czyli o pewnej antycznej tragedii na polskiej prowincji w czasie II wojny światowej*, „Sieci” 2018, n° 46, p. 100–103.

complètement différent.

Cependant, ce n'est pas le cas. Dans certaines de ses considérations, Tomasz Fryd traite la peur des paysans d'être dénoncés par les Juifs qu'ils cachent comme une fantasmagorie. Dans les conditions créées par les Allemands, l'historien doit comprendre que la nature humaine étant ce qu'elle est, toute personne initiée à des activités illégales, soumise à un interrogatoire ou placée devant le choix « ma vie - ou celle des autres », constitue une menace potentielle. De même, tout membre d'une organisation clandestine, capturée par les Allemands, devenait une source potentielle d'informations sur les autres membres. C'est le B.A.BA de toute conspiration (car cacher des Juifs relevait de la conspiration) et non pas simplement « le fait de s'imaginer [par les personnes qui aident les Juifs] d'être dénoncés par les Juifs » (vol. 2, p. 456). Il n'est pas sérieux de traiter ce problème à la légère dans des affirmations telles que : « la mise en exergue des menaces de dénonciation de la part des Juifs aurait pu être souvent une simple stratégie de défense utilisée par les accusés dans les procès d'après-guerre ». (vol. 2, p. 456).

Bien sûr, l'on ne saurait parler d'automatisme en la matière. Tout dépend des gens - de leur force de résistance, de leur détermination, etc. Il y a eu des membres d'organisations clandestines qui n'ont balancé personne. Il y en a eu aussi qui sont devenus instrument de la répression allemande. Il en était de même avec les Juifs cachés et les Polonais qui étaient impliqués dans l'aide à ceux qui se cachaient. Il y a eu beaucoup de situations où les Juifs avaient été capturés ou s'en étaient allés (ou avaient été forcés de le faire) sans que cela ne se soit terminé par une dénonciation, une descente de la gendarmerie ou de la PP. Mais les descriptions publiées par Frydel ne changent rien à la matière décrite, parce qu'il y a eu aussi des situations dans lesquelles la personne qui avait au préalable été cachée est devenue dénonciateur. Et il est difficile d'affirmer que la menace de dénonciation de la part des personnes aidées relève de l'imaginaire pur. Partout où des Juifs étaient cachés, un tel risque existait toujours⁸³.

La conscience de la menace de dénonciation de la part d'autres Juifs qui se cachent est également présente dans le témoignage de Leopold Trejbicz. Ce dernier, titulaire de « documents aryens », se cachant à Varsovie, n'a pas révélé son adresse à un autre Juif, Marcel Fleiszer alias Bogdan Czerwiński, qui était dans la même situation. « Nous avons décidé – a écrit Trejbicz – pour des raisons de sécurité de ne pas nous donner nos adresses, ni de nous rencontrer hors terrain de la fabrique »⁸⁴. Telle est la nature de la conspiration – chaque personne est susceptible de présenter un danger potentiel parce que nous ignorons à qui nous avons affaire et quelle serait la résistance de cette personne dans le cas où elle tomberait entre les mains ennemies. Et la nationalité n'y a rien à voir. Cependant, en se basant sur les

⁸³ Pour illustrer « la menace imaginaire de dénonciation », Frydel s'est appuyé sur l'exemple douteux de la famille Job dont les membres ont aidé, pendant un temps considérable, la famille de Berl Sturm. A la fin de l'occupation, les Juifs ont été arrêtés par la police allemande. En suivant littéralement le texte du témoignage de Sturm, il faut écrire que tous les membres de la famille ne se sont pas enfuis à la nouvelle de l'arrestation des Sturm, Stefania Job, la plus engagée dans le sauvetage des Juifs, étant restée « à son poste ». Outre ce fait, les Job ont été, à plusieurs reprises, confrontés à des choix dramatiques pour ne pas provoquer la découverte de la famille juive. Le frère et le père de S. Job se sont volontairement présentés aux travaux obligatoires à la place de Stefania. Auparavant, celle-ci a même été, pour un certain temps, arrêtée et des balles ont été tirées dans sa direction. Et, chose intéressante, les Allemands qui avaient arrêté les Juifs ont fait, eux-mêmes, preuve d'insoumission aux ordres criminels. Ils leur ont donné à manger et les ont laissés cachés chez les Polonais. Il s'agit d'une exception à laquelle il était difficile de s'attendre. Si les Job l'avaient su, auraient-ils pris la décision de fuir ? AŻIH, 301/4596, Témoignage de Sturm Berl, [b.m.d.], p. 1-4.

⁸⁴ AŻIH, 301/6818, Témoignage de Leopold Trejbicz, [b.m.], 26 VIII 1957, mps, f. 13. Ce comportement était tout à fait typique pour les Juifs vivant « en surface ». Voir E. Ringelblum, *Stosunki polsko-żydowskie w czasie II wojny światowej*, oprac. A. Eisenbach, Warszawa 1988, p. 83.

témoignages de Trejbicz, Frydel ne s'est pas référé à ce fragment.

Et pourtant, à la page suivante, l'auteur rapporte des faits démontrant que la menace était réelle et non imaginaire. Il énumère les cas où les Juifs, forcés d'agir ainsi, ont dénoncé ceux qui les avaient accueillis. Cependant, il émet une réserve selon laquelle les dénonciations « auraient pu viser à la fois ceux qui se cachaient et ceux qui les cachaient, bien que les hôtes polonais n'aient pas été menacés de mort au même degré » (vol. 2, p. 457). Il a raison. Dans le cas où les Juifs qui se cachaient ont été découverts, ils n'ont pas été tués de façon sporadique seulement (et de tels cas se sont produits)⁸⁵. Le sort des Polonais (des hôtes les ayant abrités) n'était pas décidé d'avance. Il y avait différentes possibilités de représailles. Pourtant, selon la réglementation allemande, la mort devait frapper ceux qui se cachaient et ceux qui leur donnaient un abri. Tout dépendait de l'initiative et de la décision de celui qui commandait l'action sur place. Mais qui parmi ceux qui cachaient des Juifs avait des capacités prophétiques et savait d'avance comment se terminerai la descente des policiers dans sa maison ?

Nous trouvons dans le livre, objet de la critique, maints exemples démontrant que les auteurs, en exploitant des dossiers de procédures judiciaires, formulent leurs propres accusations concernant des faits qui n'ont pas été établis même devant un tribunal communiste. L'historien a le droit d'interpréter le document source mais, dans les affaires importantes, il est tenu de fournir au lecteur des informations fiables, honnêtement formulées sur les documents sources et les raisons pour lesquelles il prend ses distances par rapport aux jugements prononcés. Or, la publication présente souvent des faits établis par les auteurs qui sont fondamentalement différents des faits établis par les tribunaux sans que soient fournies les informations requises y afférentes. Ce procédé fait naître ainsi chez le lecteur l'impression de se trouver devant des faits établis et le met face au caractère incontesté du témoignage. Et pour autant, nous avons affaire seulement à une interprétation des événements faite par les auteurs qui omettent des aspects essentiels des éléments fournis par les sources. Une claire argumentation relative à la divergence entre les opinions propres des auteurs et les jugements rendus à l'époque, ou une référence à d'autres documents susceptibles d'éclairer davantage les événements analysés font cruellement défaut. Et il est difficilement concevable d'accepter des conclusions tirées *ex nihilo*.

Rapportons des exemples bien caractéristiques en la matière. Libionka (vol. 2, p. 159) a écrit de manière univoque : « Stanisław Bielawski a dénoncé Jozek Wahadłowski qui cherchait un abri chez lui ». Or, le Tribunal de powiat de Miechów, par jugement 20 novembre 1953 « a acquitté Stanisław Bielawski, accusé de l'acte figurant à l'acte d'accusation » - donc du chef d'accusation - d'avoir indiqué l'endroit où se cachait, dans sa grange, Moszek⁸⁶ Wahadłowski, citoyen polonais d'origine juive. Cette affirmation de Libionka est d'autant plus surprenante que, durant le procès, c'est Franciszek M.⁸⁷ qui a été indiqué comme dénonciateur effectif. Dans cette situation, il est parfaitement trompeur de renvoyer les lecteurs, dans la note, à l'intégralité du dossier, si celui-ci contient des faits établis parfaitement différents.

Grabowski, en présentant les destins des Juifs dans le contexte de l'action

⁸⁵ AŻIH, 301/4596, Témoignage de Sturm Berl, [b.m.], p. 1-4.

⁸⁶ Ce prénom figure dans le libelle du jugement. AIPN Kr, 502/2275, Jugement du Tribunal de powiat de Miechów, Miechów, 20 XI 1953, p. 160-166.

⁸⁷ *Ibidem*, p. 160-166.

d'extermination menée à Stoczek (vol. 1, p. 440), a décrit un viol qu'aurait commis Tomasz F. sur une Juive de seize ans. A cette occasion, l'auteur cite largement les dépositions du témoin Józef Burczak. Hélas, Grabowski n'informe pas le lecteur que Tomasz F. a été blanchi de cette accusation. Pour être précis, il convient d'expliquer que cette accusation n'a pas été formellement posée dans l'acte d'accusation⁸⁸, mais le Tribunal de Voïévodie de Varsovie s'est prononcé sur cette allégation dans le jugement rendu. Même à l'époque, le Tribunal a soulevé une question fondamentale : « Durant l'instruction, les témoins ont accusé F. de toute une série de crimes. A l'audience, Burczak s'est rétracté en partie et les autres témoins l'ont fait intégralement par rapport aux dépositions forcées ou librement libellées dans le procès-verbal. A l'instar de beaucoup d'autres affaires, le tribunal a dû trancher la question de savoir si l'on pouvait et s'il y avait lieu de donner foi aux dépositions [faites] dans le cadre de l'instruction »⁸⁹. Et le Tribunal a reconnu les dépositions du témoin Burczak comme non fiables⁹⁰. Cependant, Grabowski ne s'intéresse pas à l'intégralité de la source et aux méthodes ayant régi, à cette époque, les interrogatoires et la rédaction des procès-verbaux dans la mesure où il peut utiliser ce fragment drastique du PV - bien qu'il suscite des doutes - pour illustrer ses thèses. Il a le droit de formuler ses propres conclusions, mais il devrait présenter honnêtement les éléments de la source et motiver ses conclusions.

Les documents d'archives de ce procès sont complexes, contradictoires sur le plan interne et, en tout état de cause, ils n'habilitent pas à émettre des jugements aussi catégoriques ; en témoigne le passage cité par Grabowski dans la note en bas de page. En accusant Tomasz F. d'avoir participé à l'exécution de Juifs, il s'est fondé sur les dépositions de Waław Zapisek, faites au cours de l'instruction : « J'ai entendu lors d'une querelle, quand Flak se disputait avec F. Il a crié à F. « toi, mon gars, t'as intérêt à te calmer parce qu'avec moi, ce n'est pas comme avec les Juifs sur qui tu as tiré » (vol. 1, p. 439, note 146). Cependant, Grabowski n'informe pas qu'il s'agit, en l'occurrence, d'un certain Aleksander Flak. Il a été interrogé en ce qui concerne cet échange et a déclaré quelque chose de complètement différent par rapport aux dépositions de Zapisek : « Je n'ai jamais dit à Waław Zapisek d'avoir vu F. tirer sur les Juifs. Je ne me suis jamais disputé avec F. et pendant la querelle, je ne lui ai pas dit qu'il tirait sur des Juifs. Pourquoi Zapisek dit que je lui en aurais parlé – je l'ignore. Je sais que Zapisek et F. se disputaient souvent et que j'étais un jour présent lors de leur querelle. Ils se sont disputés à propos de la clôture qui sépare leurs propriétés; chacun voulait la mettre à un autre endroit pour avoir une cour plus grande. J'ai alors entendu Zapisek dire à F. qu'il allait le calmer »⁹¹.

Selon la description du « powiat » de Miechow (vol. 2, p. 151–152), Estera Zylberband, qui se cachait chez Magdalena Koziół à Skalbmierz, a été dénoncée par Natalia Bączek (désormais Wójcik, après le mariage), l'amie de cette dernière. Libionka s'est référé au dossier de la procédure en le citant comme source. Cependant, une autre chose découle de ce dossier; en effet, le Tribunal n'a pas considéré ces accusations comme fondées et a acquitté Natalia

⁸⁸ AIPN GK, 318/134, Acte d'accusation à l'encontre de Tomasz F., Węgrów, 4 IX 1950, f. 137.

⁸⁹ *Ibidem*, Sentence du jugement, Siedlce, 20 VI 1951, f. 91.

⁹⁰ *Ibidem*, f. 92.

⁹¹ AIPN GK 318/134, Procès-verbal d'audition du témoin Aleksander Flak, Węgrów, 10 VI 1950, p. 117.

Wójcik, accusée de cet acte, et son époux Henryk Wójcik⁹². De plus, dans la note, Libionka cite encore deux autres documents : une lettre de Dawid Wolgelernter du 25 octobre 1948 et un procès-verbal d'audition de Wolgelernter dressé le 31 mars 1949, soit six mois plus tard. Le problème consiste en ce que ces deux documents s'excluent. Dans la lettre, Wolgelernter indique Natalia W. comme celle qui a fait la dénonciation. En revanche, dans le procès-verbal, il a déposé que Zylberband avait été arrêtée tout à fait par hasard⁹³. Dans cette situation, la note renvoyant à la source et laissant entendre que c'est la source qui étaye la description faite par l'auteur – sans signalement des différences – est parfaitement incompréhensible.

Les documents sont concordants en ce qui concerne la description présentant D. Wolgelernter se cachant chez Magdalena Koziół bien que la signification soit tout à fait différente de la description fournie par Libionka. Ce dernier, en se référant aux souvenirs de ce même D. Wolgelernter et au journal de Chaim Wolgelernter, affirme : « Ils recevaient⁹⁴ des aliments de plus en plus mauvais bien qu'ils **aient été obligés de les payer au prix fort** et, enfin, **d'un jour à l'autre, la cachette leur a été refusée** » [souligné par nos soins – TD] (vol. 2, p. 121). Or, dans sa déposition Wolgelernter a brièvement constaté que lui et son frère « étaient hébergés » chez Magdalena Koziół. Dans ce cas, Libionka omet complètement le fait que, dans la lettre, Wolgelernter a consacré au séjour chez Koziół décidément plus de place. Et son témoignage n'a rien de commun avec les affirmations de Libionka. Le lecteur de *La nuit continue* n'apprendra donc pas ce dont Wolgelernter se souvient : « [...] Mme Magdalena est venue nous voir, terriblement malheureuse, effrayée, elle craignait [que] Esterka, avant sa mort martyre, ait pu avouer où et qui l'avait cachée. Nous avons pleuré à chaudes larmes parce que nous devions quitter Mme Magdalena et nous n'avions pas absolument où nous rendre. Mais **Magda ne nous a pas abandonnés, elle a dit : tant pis, ce que vous deviendrez, je le deviendrai avec vous**, nous sommes tous des êtres humains. Nous avons passé 16 mois chez Mme Magdalena. Je ne décris pas ce que je suis devenu plus tard, parce que cela n'est pas essentiel pour la cause. Je dois seulement ajouter que Mme **Magdalena nous a hébergés gratuitement parce que nous n'avions pas du tout d'argent** » [souligné par nos soins – TD]⁹⁵. Tout commentaire relatif à une telle modalité d'exploitation, par l'auteur, des sources disponibles paraît parfaitement inutile.

Certains procédés employés par les auteurs sont choquants. Parmi les événements que rappelle Szurek, se trouve l'expulsion des Juifs d'Adamów, en octobre 1942. L'auteur fait référence au témoignage de Rubin Rosenberg d'Adamów, de 1945. La description intégrale donnée par Rosenberg reflète la complexité de la réalité de cette époque qui se soustrait à une répartition simpliste entre victimes et auxiliaires des bourreaux selon les critères de nationalité. Dans le témoignage de Rubin Rosenberg, nous trouvons des cas de concours apporté aux Allemands par certains Juifs et Polonais, et la participation d'Ukrainiens aux meurtres commis lors de l'action organisée par la gendarmerie allemande. Rosenberg qualifie de liquidation les actions des Allemands et des Ukrainiens. Il écrit : « Le 20 octobre 1942, il y a eu une expulsion

⁹² AIPN Ki, 127/275, Jugement du Tribunal régional de Kielce rendu lors de l'audience foraine à Pińczów, Pińczów, 19 IX 1949, f. 146.

⁹³ *Ibidem*, Lettre de la Légation polonaise à Ottawa adressée au Tribunal régional de Kielce, Ottawa, 5 IV 1949, f. 98–99.

⁹⁴ A une certaine époque, Koziół a caché plusieurs Juifs, y compris toujours les enfants de E. Zylberband.

⁹⁵ AIPN Ki, 127/275, Lettre de Dawid Wolgelernter, Toronto, 25 X 1948, f. 87–88.

[d'Adamów]. Tout le monde s'est enfui dans la forêt pour combattre les Allemands. Même la milice juive s'est enfuie. Dans la ville, il y avait peut-être 30 personnes. Le premier jour, les **Ukrainiens et la gendarmerie** ont encerclé la ville. Ils ont conduit les gens au marché. Ils ont tiré dessus pour n'importe quelle raison. Le Judenrat était censé d'indiquer les refuges, mais il s'est enfui dans la forêt. **Deux Juifs** qui ne travaillaient pas au Judenrat se sont portés volontaires pour indiquer les cachettes. Ceux-ci ont aussi été ensuite tués par **les Ukrainiens**. Les Juifs ont également été dénoncés par **les Polonais**. Ils ont aidé à combattre les Juifs dans les forêts. C'était une action de liquidation. (Lors de la première action avant l'incendie qui avait été provoquée accidentellement par une femme polonaise et qui s'est propagé dans tout le village d'Adamów, **les Polonais** ont porté des soupçons sur les résistants Juifs) [soulignés par nos soins – TD]⁹⁶. Bien entendu, ce type de témoignage devrait constituer un point important pour confirmer ou approfondir les éléments de connaissance sur toutes les informations qu'il contient⁹⁷. Cependant, l'auteur n'entreprend pas de travaux de recherche. De plus, ayant dans le témoignage de Rosenberg le souvenir des gendarmes allemands perpétrant des crimes, des Ukrainiens et, aussi, des attitudes négatives des Juifs et des Polonais qui aident les Allemands à trouver les refuges secrets, il omet délibérément tous les participants aux événements mentionnés ci-dessus, ne laissant que les Polonais. Il ramène tout à un seul fragment d'une phrase extraite du témoignage - avec la suggestion de transmettre l'essentiel du tableau brossé par Rosenberg. En outre, le terme « action de liquidation » est utilisé par lui de manière à suggérer qu'il s'agit uniquement et exclusivement des actions des Polonais. Dans *La nuit continue*, nous lisons : « Rubin Rosenberg d'Adamow, âgé de 17 ans en 1945, se souvient : « Des Juifs ont également été dénoncés par les Polonais. Ils ont aidé à combattre les Juifs dans les forêts. C'était une action de liquidation » (vol. 1, p. 610). Ce texte ainsi libellé cadre avec la phrase suivante où Szurek écrit : « d'une part, les paysans polonais étaient dangereux dans les actions communes contre les Juifs et, d'autre part, ils constituaient individuellement une menace tout aussi grande [...] » (vol. 1, p. 610). Dans cette situation, la question se pose de savoir quelle est la valeur de ces considérations de l'auteur et celle des autres considérations dues à sa plume, s'il utilise de cette manière les sources à des fins de manipulation ? La majorité des lecteurs n'ayant pas accès au témoignage de Rosenberg est censée de considérer cela comme argument scientifique et suivre cette narration convaincue de l'honnêteté des « travaux de recherche ».

A un autre endroit Szurek affirme, en ce qui concerne la participation aux dénonciations et à la chasse aux Juifs, que « les cas d'insoumission de la part des paysans sont rares ». Et pour illustrer sa thèse, il exploite quelques phrases au sujet des paysans du village de Krynka dans la commune de Celiny. Contrairement à la grande majorité des appréciations contenues dans son texte, cette phrase serait censée de prouver qu'il aperçoit le problème lié à la contrainte à laquelle sont soumis les paysans, forcés de participer à certains événements ; de prouver qu'il comprend que de nombreux phénomènes ont été générés par l'ambiance de terreur instaurée

⁹⁶ AŻIH, 301/639, Témoignage de Rubin Rosenberg, Lublin, 1945, mps, p. 1.

⁹⁷ Par souci de probité, il convient de préciser que, selon le témoignage d'Ichak Grinbaum, l'expulsion aurait eu lieu le 26 octobre 1942. Cette description de l'expulsion diffère de celle donnée par Rosenberg ; la date de l'expulsion aurait été fixée par le maire polonais collaborant avec les Allemands, et Adamów encerclé par un cordon de policiers allemands, d'Ukrainiens et de policiers de la PP. J.C. Szurek a parlé de la liquidation du ghetto d'Adamów à l'occasion de la présentation des actions des résistants juifs. Voir J.C. Szurek, *Powiat lukowski* [dans :] *La nuit continue* t. 1, p. 595.

par les Allemands (l'impunité des fonctionnaires et collaborateurs de l'occupant en faisant partie intégrante). Il n'en est rien. Szurek sélectionne des fragments de documents de manière à ce qu'ils viennent étayer sa thèse, exprimée dans les phrases du genre « la plupart du temps, le comportement des paysans était hostile » qui suit de près la phrase concernant les habitants de Krynka (p. 609). Et, pour corollaire, il crée l'impression de faire des développements concrets (énumération de noms, note indiquant la source) et solides. Or, la description même des événements qui se sont déroulés dans le village de Krynka constitue encore un autre exemple de l'exploitation des sources selon des procédés très éloignés des exigences du travail d'un historien. En premier lieu, en généralisant les considérations, l'auteur a écrit la phrase : « les cas d'insoumission de la part des paysans sont rares » ; ensuite, il en a mentionné deux qui ont refusé de participer aux opérations, pour parler enfin – sans trop approfondir l'étude des sources – d'une « partie de paysans » qui « exécutaient les ordres des Allemands ». Pour donner l'impression d'être précis et de se fonder sur les faits, il mentionne avant tout Jan Markowski, l'adjoint au maire du village. Celui-ci, avec d'autres, sera par lui accusé d'avoir « pillé » les Juifs capturés.

Selon la note 149, il fonde ses informations sur le dossier du procès de Bolesław Przeździak, Jan Markowski, Antoni Walczak, Feliks Walczak et Stanisław Kamecki, qui a eu lieu en 1951. Dans la note, contrairement aux principes de probité scientifique, il ne renvoie pas le lecteur à des documents concrets, désignés par les numéros des feuillets qu'il consulte, mais à l'intégralité du dossier de la procédure qui en englobe 564. Il ne fait que mentionner qu'il s'agit des dépositions de Bolesław Przeździak – sans donner le numéro du feuillet ni une information quelconque pour indiquer à laquelle des dépositions de l'accusé il se réfère⁹⁸. Il est difficile de savoir s'il le fait délibérément pour rendre difficile toute vérification de la méthode d'exploitation des sources, ou par légèreté dans l'approche, ou encore par ignorance des principes de la recherche scientifique.

Il est vrai que ce procédé allonge considérablement le temps nécessaire à la vérification des données du dossier auquel il renvoie. En revanche, une lecture attentive des documents jette une lumière tout à fait différente sur le déroulement des faits. Nous obtenons des informations dont on chercherait en vain le moindre écho dans les considérations de Szurek. Sans nul doute, ce dossier mérite une analyse à part. A défaut de place, nous nous limitons exclusivement aux éléments majeurs – par principe passés sous silence par Szurek.

En effet, il découle du dossier de l'affaire que le village de Krynka a été terrorisé par un groupe concret, composé de quelques dénonciateurs collaborant avec les Allemands de manière suivie. Et c'étaient eux qui faisaient la chasse aux Juifs et, aussi, terrorisaient les habitants polonais du village. Faisaient partie de cette bande : Marian W., Jan S., Marian B., Józef O. et Bolesław Przeździak ; c'est aux dépositions de ce dernier que se réfère Szurek. Ils jouissaient d'un important appui des autorités de l'occupant et affichaient leur impunité. W. se promenait même habillé en uniforme d'une des formations policières allemandes. Ils malmenaient les villageois, ils les terrorisaient. « Les habitants du village de Krynki avaient peur d'eux et,

⁹⁸ L'on est même en droit de douter que l'auteur ait lu ce dossier. Selon lui, le procès des personnes susmentionnées aurait commencé le 19 V 1951 (vol. 1, p. 608). Il convient d'observer que ce procès a commencé le 18 mai et s'est terminé le 19 V 1951. Le fait le plus important est qu'en 1946 a eu lieu, devant le Tribunal pénal spécial [SSK], un procès de B. Przeździak et, en décembre 1949, a commencé le procès de Markowski, Przeździak et Kamecki devant la Cour d'Appel de Lublin (AIPN Lu, 326/11, p. 162–213). C'est à ce moment que le dossier a été renvoyé au Parquet pour être complété de nouveaux éléments.

notamment, de W. qui se promenait armé, dénonçait les Polonais aux Allemands et a même tué quelques personnes » – lisons-nous dans le jugement de 1951⁹⁹. Les membres de cette bande contraignaient les habitants à participer à l'escorte des Juifs qu'ils avaient capturés en proférant à leur rencontre des menaces de dénonciation auprès des Allemands, s'ils refusaient. Non sans raison, les résistants clandestins cherchaient à les supprimer¹⁰⁰.

Il découle du dossier que Jan Markowski, si facilement dénigré par Szurek, n'a eu rien de commun avec la chasse aux Juifs, ni avec le pillage de ceux-ci. Cela a trouvé un reflet dans les motifs du jugement d'acquiescement du 19 mai 1951 ; il a été blanchi des accusations sur le fondement des dépositions de nombreux témoins. Les autres habitants du village, accusés d'avoir fait la chasse aux fugitifs juifs et forcés à participer à l'escorte des ceux qui ont été capturés ont aussi été innocentés. Il découle du dossier qu'il n'est pas question d'une participation volontaire à la traque des Juifs. Dans les motifs du jugement de Jan Markowski, Feliks Walczak et Stanisław Kamecki, la Cour d'Appel de Lublin a affirmé « ne pas avoir établi, au cours du procès, que les accusés aient fait montre d'un zèle quelconque à l'occasion de l'escorte des Juifs capturés et, par conséquent, elle n'a pas décelé d'éléments d'infraction dans leurs actes »¹⁰¹. En revanche, la Cour a condamné Bolesław Przeździak, le collaborateur des Allemands¹⁰².

Si l'on peut apprécier le courage et la détermination de ceux qui s'étaient soustraits à participer à la traque des Juifs, est-il si difficile de comprendre la peur de ceux qui ont obtempéré face aux menaces proférées dans un environnement empreint de la toute-puissance et de la cruauté allemande ? Si l'auteur est d'un autre avis, il devrait se mesurer au contexte intégral des événements et ne pas utiliser – ce qu'il fait dans ce cas aussi, en manipulant les sources – des informations sorties de leur contexte et sans se référer honnêtement aux sources (vol. 2, p. 608–609).

Considérons un autre exemple d'élimination des éléments essentiels des témoignages cités qui, « amputés », semblent étayer les thèses promues ; il s'agit de l'une des histoires décrites par Grabowski dans la sous-section « La pire des options possibles : la ville de Węgrów. Sur les difficultés de sauvetage » (vol. 1, p. 489–490). Grabowski commence ses considérations par une phrase dans laquelle il souligne sa propre « analyse soignée de quelques centaines de cas [de Juifs] qui se cachaient sur le territoire du powiat de Węgrów ». Le début de cette sous-section est consacré à la description des vicissitudes de la vie de Lusia Farbiarz, petite fille juive que l'auteur présente comme « tout compte fait, la seule Juive qui ait survécu à Węgrów ». Ensuite, il en mentionne encore une qui se cachait dans « la banlieue de Węgrów ».

Lusia a été cachée par la Polonaise Pelagia Vogelgesang – qui, plusieurs années plus tard, s'est vue décerner le titre de Juste parmi les nations¹⁰³. Avant tout, Lusie Farbiarz n'a pas

⁹⁹ *Ibidem*, Arrêt de la Cour d'Appel de Lublin, Lublin, 19 V 1951, p. 449.

¹⁰⁰ *Ibidem*, Procès-verbal de l'interrogatoire de l'inculpé Stanisław Czubaszek, Lublin, 11 XII 1950, p. 293–294 ; *ibidem*, Procès-verbal de l'interrogatoire de l'inculpé Stanisław Kowalczyk, Lublin, 7 XII 1950, p. 280–281 ; *ibidem*, Déposition de Jan Markowski à l'audience principale, Biała-Podlaska, 1–2 XII 1949, p. 163–165.

¹⁰¹ *Ibidem*, Arrêt de la Cour d'Appel de Lublin, Lublin, 19 V 1951, p. 452.

¹⁰² AIPN Lu 326/11, Procès-verbal de l'audience principale, Biała-Podlaska, 1–2 XII 1949, p. 162–213.

¹⁰³ La description a été puisée uniquement dans le témoignage de Pelagia Vogelgesang. AŻIH, 301/4875, Témoignage de Pelagia Vogelgesang, Węgrów, 15 IX 1946, mps, f. 1–10.

été la seule personne d'origine juive que Vogelgesang ait aidée, ce que nous n'apprendrons pas du texte de Grabowski. Pendant plusieurs mois, une aide sous forme de nourriture et d'argent a été ponctuellement apportée à l'oncle de la fillette, Chaim Farbiarz (qui, lui aussi, a survécu à la guerre et a ensuite récupéré l'enfant), et un homme du nom de Klejn (ou Klejman) avec un enfant¹⁰⁴ a aussi bénéficié d'une telle aide. Ces derniers ont aussi séjourné dans les bâtiments appartenant à Vogelgesang où Klejn, malade, a été soigné par elle avec des méthodes de grand-mère « avec de l'aspirine et du lait chaud »¹⁰⁵.

Pour Grabowski, cela n'est pas une occasion de présenter une femme courageuse ou les conditions réelles dans lesquelles Luscia a trouvé refuge. Pour l'auteur, c'est avant tout un prétexte pour décrire le rôle des voisins comme dénonciateurs. En premier lieu Grabowski affirme qu'« il n'a pas été possible de dissimuler aux voisins la présence de la fillette chez les Vogelgesang, ce qui entraînait des visites de la police et des perquisitions pour trouver «les Juifs» » (vol. 1, p. 490). Un peu plus loin, il fait un développement de nature générale sur l'ambiance au sein de la population polonaise : « si la lutte armée contre l'occupant jouissait d'une approbation de la part de la population, il n'y a pas eu de tel consentement au fait de cacher des Juifs. L'absence de solidarité sociale entraînait des dénonciations qui, presque toujours, aboutissaient à la mort des Juifs cachés et, fréquemment aussi, à la mort des Polonais qui leur donnaient refuge » (vol. 1, p. 491). Ainsi, les mauvais voisins viennent étayer le tableau brossé des Polonais tout simplement hostiles aux Juifs. Et, dans l'approche de Grabowski, les conditions d'occupation instaurées par les Allemands n'y jouent aucun rôle. De manière générale, il ne voit aucun besoin de mentionner, à cette occasion, les Allemands et leurs décrets menaçant de mort toute personne susceptible d'apporter de l'aide aux Juifs, ce qui avait une influence sur les gens. Or, dans les fragments du témoignage de Pelagia Vogelgesang, omis par Grabowski, elle parle directement d'une peur panique d'extermination de tous les habitants – selon le principe de responsabilité collective. Vogelgesang a décrit ouvertement, sans détours, la peur qui la paralysait elle-même : « Klejn est malade, j'ai terriblement peur et les supplie de s'en aller parce qu'ils feront perdre l'enfant [c'est-à-dire Luscia – TD] et mourront eux-mêmes ; déjà l'un de mes locataires m'a ordonné de déclarer l'enfant à domicile parce que, si je ne le fais pas, il le déclarerait, parce qu'ils n'ont aucunement envie de le payer de leur vie ; il m'a donné à lire l'affiche où il est écrit que si quelqu'un cache des Juifs et les autres le savent et ne le disent pas, eux aussi sont passibles de la peine de mort ; j'ai évidemment promis au locataire de déclarer l'enfant dans les prochains jours parce que je ne tuerais pas l'enfant... ». L'on pourrait y voir la problématique des effets induits par les affiches sur la peine de mort, collées partout, sur tout le territoire de la Pologne occupée, et faire une réflexion sur l'influence de la peur de la mort sur les gens ; sur ce fond, l'héroïsme de cette femme courageuse est d'autant plus lumineux. Cependant, cette problématique se trouve hors du champ d'intérêt de Grabowski. En supprimant le contexte de la terreur allemande frappant la population, Grabowski sous l'apparence « d'analyses soigneuses » crée encore un autre élément de distorsion du tableau des attitudes humaines¹⁰⁶.

¹⁰⁴ N. Aleksion, parle aussi de l'aide qu'elle a apporté à d'autres Juifs dans *Historia pomocy – Pelagia Vogelgesang* ; <https://sprawiedliwi.org.pl/pl/historie-pomocy/historia-pomocy-vogelgesang-pelagia>

¹⁰⁵ AŻIH, 301/4875, Témoignage de Pelagia Vogelgesang, p. 3.

¹⁰⁶ *Ibidem*, p. 9. On ne sait pas pour quelle raison Grabowski parle de « l'intérêt, après la guerre » porté au sort de la fillette non seulement par

A cette occasion, on peut aussi mentionner que la question d'honnêteté dans l'exploitation des sources concerne aussi des choses insignifiantes. Pendant quelques années (de novembre 1942 à janvier 1945), des Juifs ont été cachés par les époux Kisiel, dans le village de Karczowice, commune de Kozłów. Dans le témoignage de Kisiel, on lit : « Le poste de police polonaise et de police allemande le plus proche se trouvait à Kozłów. Pour autant, il y a eu chez moi des perquisitions. **A deux reprises, des policiers allemands ont fait des perquisitions très assidûment**, mais ils n'ont rien trouvé [souligné par nos soins – TD] »¹⁰⁷. Pour des raisons inconnues, Libionka a aussi adjoint aux Allemands ayant fait des perquisitions des agents de la *marineblaue Polizei*. Dans *La nuit continue* on lit : « A deux reprises, la gendarmerie **et les bleus** ont fait des perquisitions, mais ils n'ont rien trouvé [souligné par nos soins – TD] » (vol. 2, p. 131). L'on ne trouve leur présence ni dans le témoignage de Kisiel, ni dans celui d'Helena Lederman, à qui il a donné refuge¹⁰⁸. Evidemment, le fait que les Allemands aient été seuls ou avec les agents de la PP qui leur étaient subordonnés, ne présente pas de signification majeure pour les résultats de la recherche, mais il n'est pas admis dans la démarche scientifique de « compléter » de la sorte les écrits des sources.

L'exemple de trois Juifs, inconnus du nom, capturés dans des grottes près d'Ojców au printemps ou à l'automne 1944, cadre aussi avec la méthode de description utilisée par Grabowski. Ces événements ont été décrits par Libionka dans la sous-section intitulée : « Les traques et les meurtres dans la région de Skała » (vol. 1, p. 154). L'auteur les présente comme s'il s'agissait, à l'origine, d'une opération anti-juive. Y ont participé : deux gendarmes allemands, quatre policiers de la PP et des « locaux » non déterminés. Les personnes blessées par les grenades, jetées dans les fentes des roches, ont été extraites avec des gaffes de pompier. Libionka mentionne que les agents de la *marineblaue Polizei*, participant à cette opération, ont été « alertés par les enfants qui y ont vu plusieurs personnes se cacher ». Aucune note n'accompagnant cette dernière phrase, on ne sait pas de qui provient cette information. Dans son intégralité, la description faite dans le livre donne une impression plutôt sombre d'une traque menée par des forces unies contre les Juifs: gendarmes allemands, agents de la police bleue et « locaux »¹⁰⁹. En analysant ces événements, l'auteur n'informe le lecteur ni sur le fait que, lorsque l'opération était organisée, l'on ignorait que les personnes qui se cachaient dans la grotte étaient juives, ni sur les causes réelles et les circonstances dans lesquels ces faits se sont produits.

Or, dans les sources auxquelles l'auteur se réfère, ceci est précisément explicité – sauf que le lecteur ne l'apprendra pas. Le témoignage du prélat Dobiecki apporte le plus de détails en la matière. Et c'est sur ce récit que Libionka s'est appuyé. L'opération et la traque ont été organisées suite à un vol commis dans la région la nuit précédente. Les enfants qui jouaient à proximité de la grotte, ont tout d'abord trouvé un objet ayant appartenu à la personne volée et, ensuite, des gens qui se cachaient dans les grottes. Persuadés que c'étaient les malfaiteurs –

Rajzman, membre du comité juif de Węgrow mais, aussi, par Fajwel Bielawski (vol. 1, p. 490). Si Rajzman a effectivement aidé Lusja, comme il découle du témoignage de Vogelgesang « M. Bielawski s'est très peu soucie de Lusja et moi, je n'ai rien demandé, et le bon Dieu nous a aidé de sorte que l'enfant n'a pas souffert de la faim [...] ».

¹⁰⁷ AŻIH, 301/2646, Témoignage d'Aleksander Kisiel, Katowice, 24 VI 1947, mps, p. 5.

¹⁰⁸ AŻIH, 301/2856, Témoignage d'Helena Lederman, Łódź, 1 IX 1947, mps, f. 1–3.

¹⁰⁹ Comme source de ses informations Libionka cite Père Dobiecki et les procès-verbaux d'audition de témoins inconnus (il n'a pas donné leur noms).

auteurs du vol, ils ont alerté les adultes¹¹⁰. Et ceci a déclenché un effet boule de neige. Sont venus sur place les policiers de la PP, les gendarmes et les « locaux ». Des grenades ont été lancées dans les grottes et seulement après l'on a commencé à en sortir les gens. Et, comme l'affirme le Père Dobiecki, jusqu'à la sortie de ces gens de la grotte, personne ne savait que c'étaient des Juifs ; les ordres qui leur ont été intimés de se rendre étant restés sans effet.

Libionka présente cette opération comme si, par principe, elle ait visé à persécuter les Juifs, et il conclut : « Avec l'aide des [habitants] locaux, deux personnes ont été sorties, un homme et une femme, et on les a tués » (vol. 2, p. 154). Il ne mentionne pas que Père Dobiecki a signalé que la sortie de la grotte (c'est-à-dire le moment où on a découvert que c'étaient des Juifs qui se cachaient) s'est faite déjà après l'arrivée des gendarmes allemands. Dobiecki utilisant des formulations impersonnelles – on a sorti, on a jeté etc., nous ne savons pas exactement qui a exécuté quels actes (si c'étaient les « locaux ») et sur l'ordre de qui. Nous savons cependant des sources que les Juifs (une source indique un Juif et une Juive¹¹¹, une autre source parle de deux Juives¹¹²) ont très probablement été tués par le gendarme allemand Ajgier (Eiger/Eigler?)¹¹³ – ce dont Libionka ne parle pas.

Dans le livre sont employés des procédés qui, inévitablement, créent l'impression d'une différence encore plus grande entre le sort des Juifs et des Polonais ; en effet, les Polonais sont placés dans le rôle d'observateurs, témoins de la misère juive, qui ne sont absolument pas concernés par des problèmes pareils. La manière dont Alina Skibińska cite un fragment de la relation de Florian Wójtowicz, pseudonyme « Listek », membre du *Bataillon des paysans*, décrivant l'image des Juifs du camp de « Jankiel » est un exemple caractéristique de cette démarche : « ils étaient en haillons, sales, misérables, à éveiller la peur rien qu'à les regarder » (vol. 1, p. 343). Or, dans l'original « Listek » écrivait : « ils étaient en haillons, sales, misérables, à éveiller la peur rien qu'à les regarder, **bien que nous-mêmes, nous n'ayons par l'air mieux** [souligné par nos soins TD] »¹¹⁴. Je ne sais pas si, à cet endroit, le lecteur est délibérément dirigé de manière à ce que, les citations amputées de manière appropriée orientent son imagination de façon unilatérale, mais c'est à partir de ces menus détails que se construit le tableau qui n'est pas forcément cohérent avec ce que disent les sources.

Dans la sous-section « Les conversions pendant la guerre. Changement de religion comme stratégie de survie ? », parmi les exemples des Juifs qui « espéraient qu'en cas d'arrestation, la conversion à la religion chrétienne pourrait les aider », Frydel cite Stanisław Silberman qui a changé de nom pour prendre celui de Kocoń (vol. 2, p. 433). Frydel écrit qu'il a épousé Aleksandra Bryk en 1943 tandis que le mariage n'a eu lieu qu'en 1945, déjà après l'occupation allemande¹¹⁵. De plus, l'on ne sait rien sur sa conversion à la religion catholique.

¹¹⁰ AŻIH, 301/838, Témoignage du Prêlat Dobiecki [b.m.d.], mps, f. 1–2.

¹¹¹ AIPN Kr, 502/949, Procès-verbal d'audition du témoin Władysław Cieślak, Kraków, 7 XII 1946, p. 144.

¹¹² AŻIH, 301/838, Témoignage du Prêlat Dobiecki [b.m.d.], mps, f. 1–2.

¹¹⁴ Le Père Dobiecki a affirmé que les femmes blessées ont été tuées par la « police ». Le nom d'Aigier est cité par deux autres témoins. *Ibidem*; AN Kr 502/949, Procès-verbal d'audition du témoin Władysław Cieślak, Kraków, 7 XII 1946, p. 144–145 ; *ibidem*, Procès-verbal d'audition du témoin Władysław Gajewski, Kraków, 7 XII 1946, p. 146.

¹¹⁴ AŻIH, 301/6825, Lettre de Florian Wójtowicz adressée au Bureau Central de l'Association Socio-culturelle des Juifs en Pologne [Zarząd Główny Towarzystwa Społeczno-Kulturalnego Żydów w Polsce], Duszniki Zdrój, 26 VII 1978, f. 2.

¹¹⁵ AIPN Rz, 353/72, Déposition d'Aleksandra Kocoń à l'audience générale, Rzeszów, 7 VI 1950, p. 520.

En revanche, il est notoire qu'après la guerre il s'est déclaré comme ne professant aucune religion¹¹⁶. En l'occurrence, l'invention de l'auteur remet en question – ce n'est pas pour la première fois – la fiabilité de ses autres affirmations, prétendument fondées sur les documents. Alina Skibińska (vol. 1, p. 323) a publié une courte caractéristique du contenu du témoignage de Tema Wajnsztok : « Nous trouvons dans son [de Tema Wajnsztok] témoignage une attaque « des résistants » et un viol brutal, des heures passées dans l'immobilité sous un lit, les vols de nourriture dans des champs et, aussi, un travail quotidien, partagé avec les autres, à la ferme, la couture, le ménage ». Une plus grande précision s'imposerait en l'occurrence, parce que les expériences décrites n'ont pas été toutes vécues par Wajnsztok comme cela pourrait être déduit de la narration ainsi orientée. En relatant honnêtement les faits, l'auteure aurait dû informer le lecteur que cette description concerne l'expérience juive et polonaise à la fois. En effet, ce n'est pas Tema, mais une fille polonaise¹¹⁷ qui est la victime du viol commis pendant l'attaque.

La méthode de présentation du sauvetage des Juifs par les Polonais dans *La nuit continue* requiert une discussion plus large. On pourrait signaler les faiblesses de la présence de cette question dans différents chapitres. Cette question a été exposée très succinctement, par exemple, dans le texte relatif au « powiat » de Łuków. Szurek a certes noté que douze Justes parmi les nations, originaires du « powiat » de Łuków, sont des paysans (nous ne savons pas à quelle date précise ces données se réfèrent), mais n'a pas jugé que leur histoire ait mérité d'être décrite (il n'a même pas mentionné leurs noms). Le lecteur n'apprendra pas non plus combien de Juifs (leurs noms ne seront pas non plus connus du lecteur) ont été sauvés par les Justes, ni comment ce nombre se présente par rapport au nombre de Juifs sauvés à l'échelle du « powiat ». Nous ne savons rien sur des aides ponctuelles, occasionnelles. Szurek renonce à mentionner de tels détails en dépit du fait que les témoignages qu'il a exploités contiennent un certain nombre d'exemples de Polonais qui ont volontairement sauvé des Juifs. Il est notoire qu'en décembre 1939, les autorités allemandes ont chassé les Juifs de plusieurs localités en les forçant à aller à Kock (vol. 1, p. 578). En puisant les informations dans le témoignage de Moïse Apelbaum, l'auteur a omis le fragment qui parle des interventions de la part de la population locale et du curé, le guide spirituel de celle-ci. En transférant les Juifs à Kock en décembre 1939, les Allemands « déshabillaient, mettaient à nu les femmes et les hommes. Lorsqu'ils trouvaient chez quelqu'un plus de 150 zlotys, ils le battaient, le maltrahaient. Ce traitement a provoqué une protestation de la part de la population polonaise, qui par l'intermédiaire de son curé, est intervenue auprès du *Landrat* [*Landratsamt*]. Cette intervention a été efficace et les gens n'ont plus été déshabillés sur la chaussée. Les fouilles ont été effectuées sur les personnes habillés. »¹¹⁸. Ce passage témoigne de l'attitude positive de la population locale à l'égard des Juifs (mais aussi du peu de possibilités qu'elle avait), malgré le fait que les Allemands informaient que la population juive était porteuse du typhus (en 1939, les contacts avec les Juifs n'étaient pas encore punis de mort) (vol. 1, p. 578). Dans le texte de Szurek, il est question seulement d'une épidémie de typhus et du risque d'infection brandi par les Allemands.

¹¹⁶ *Ibidem*, Procès-verbal d'audition du témoin Stanisław Kocoń, Katowice, 11 IX 1947, p. 19 ; *ibidem*, Procès-verbal d'audition du témoin Stanisław Kocoń, Tarnów, 28 XII 1948, p. 117 ; *ibidem*, Procès-verbal d'audition du témoin Aleksandra Kocoń, Katowice, 24 II 1949, p. 229.

¹¹⁷ Zob. AŻIH, 301/7214, Témoignage de Tema Wajnsztok, Haïfa, 28 VIII 1960, f. 1–14.

¹¹⁸ AŻIH, 301/2013, Témoignage de Mojżesz Apelbaum, Lublin, 12 X 1946, mps, f. 1.

Le livre ne nous apprendra rien sur le sauvetage d'Estera Borensztejn¹¹⁹ par la population du village d'Osiny dans le « powiat » de Łuków. « Le soir - écrit Borensztejn - je suis allée voir les gens qui avaient acheté la propriété de mon grand-père. Je leur ai avoué qui j'étais : ils ont été très surpris, mais ils ont eu peur de me garder. Cependant, je n'avais nulle part où aller. En fin de compte, ils se sont mis d'accord avec d'autres personnes du village et ont convenu que chacun me garderait un certain temps chez lui ; ainsi, tout le monde serait coupable et l'un n'irait pas dénoncer l'autre. Ils ont ainsi fait unité. Ce village s'appelait Osiny. J'y suis restée jusqu'au printemps »¹²⁰. Sur le fondement de l'intégralité du témoignage, Szurek a seulement indiqué que Borensztejn était l'une des nombreuses fillettes et filles juives qui ont réussi à survivre – comme il l'a écrit - grâce au « changement d'identité en identité aryenne » (vol. 1, p. 597) ayant été, à cette occasion confrontée « avec au moins deux formes de violence: la première résultant du changement en tant que tel [d'identité], et l'autre, durable, venant de la déculturation » (sic!) (vol. 1, p. 598). C'est avec une telle absurdité qu'il parle de la manière dont les paysans ont traité la fille en la considérant comme un membre de la famille, ce qui signifiait qu'elle participait à toutes les formes d'activités de la vie, tout comme le reste de la famille.¹²¹ Le livre ne nous apprendra rien sur le sort de Jankiel Grynblat qui se cachait et était caché dans le village Koryczany : Szurek a intégralement omis ses témoignages. « Le lieu (exact) où je me cachais était gardé secret - écrit Grynblat - mais tous les paysans de la région savaient que j'étais dans l'un des villages voisins et que je travaillais. J'étais le plus souvent dans le village de Sokola. Les habitants me traitaient bien et ils aidaient toujours les prisonniers évadés du camp de Dęblin qu'ils considéraient avec sympathie. [...] À cette époque, je vivais relativement bien. Je travaillais sans interruption chez différents paysans pour lesquels je confectionnais de vêtements. Je n'avais pas faim. J'avais mon lit et je ne craignais pas d'être trahi par les paysans »¹²². Dans un autre témoignage, ce même Grynblat a donné toute une série de noms des Polonais des villages Feliksin, Gołozazy, Sokole qui avaient aidé les Juifs¹²³. Ainsi une question surgit : ces faits ont-ils été omis comme allant à l'encontre de la vision de la population polonaise imposée par ce livre ?

Dariusz Libionka exploite le témoignage écrit de Chaim Icchak Wolgelernter (Wohlgelernter), rabbin de Działoszyce. L'auteur lui-même le qualifie d'une des sources majeures, mais il n'a pas trouvé opportun de citer le fragment où Wolgelernter décrit les attitudes des paysans : « Il était plus facile de se cacher à la campagne. Le simple paysan ne ressentait pas de haine à notre égard, au contraire, il était toujours disposé à contacter volontiers

¹¹⁹ Le témoignage est revêtu de la signature : Estera Borensztain ; le nom Borensztejn a été inscrit sur la copie tapée à la machine.

¹²⁰ AŻIH, 301/2989, Témoignage d'Estera Borensztain, Bytom, 12 X 1947, mps, p. 4.

¹²¹ En marge de ces développements, il convient d'ajouter que Szurek met l'accent sur le travail de ces filles à la ferme, y compris la surveillance des vaches dans les champs (dans son témoignage Borensztejn n'en parle pas du tout). Ces considérations nous invitent à rappeler à l'auteur que, dans les fermes polonaises, le travail des enfants (dès le plus jeune âge) était, à la période historique considérée et, aussi, plus tard, même dans la seconde moitié du 20^e siècle, un phénomène ordinaire et typique, et la surveillance des vaches dans les champs était l'une des tâches les plus ordinaires. Il faut également ajouter que le témoignage d'Irena Krawczyk ne commence pas par les mots de celui qui dressait le procès-verbal décrivant l'apparence extérieure et le comportement de Krawczyk, comme cela est présenté par Szurek, mais il se termine par ces mots (évidemment, il s'agit de l'original manuscrit et non pas de la copie tapée à la machine). Voir. AŻIH, 301/3998, Observations sur les témoignages de Krawczyk Irena, rkps, p.p. : A. Skibińska (t. 1, p. 325)) présente une approche complètement différente de la question du travail à la ferme des Juifs qui se cachaient (y compris la surveillance du bétail en pâturage).

¹²² AŻIH, 301/4800, Témoignage de Jankiel Grynblat, Krynica, 27 VII 1950, mps, p. 1–2.

¹²³ Voir, plus largement : AŻIH, 301/6332, Témoignage de Jankiel Grynblat, février 1967, mps, p. 1–2.

le Juif, il lui faisait confiance dans chaque affaire. Si le Juif ne lui avait pas confié ses biens pour qu'il les surveille, il n'y avait aucune raison de lui faire du mal. Les paysans regardaient notre souffrance et notre malheur avec compassion. Ils l'ont montrée en nous accueillant avec du pain et de l'eau. Ils avaient peur de nous recevoir chez eux parce que, dans chaque village, il y avait des affiches qui avertissaient que quiconque ramènerait un Juif à la maison ou lui donnerait un morceau de pain, le paierait de sa vie. Malgré cela, quand tout s'est calmé un peu, ils nous ont laissé dormir dans les granges, et même ils accueillaient les femmes et les enfants à la maison. [...] Nous, nous étions au nombre de 18 personnes dans le village de Myszyce chez le maire ; il ne nous a pas refusé le refuge même si c'était dangereux pour lui. Tous les jours, il allait en ville et nous racontait ce qui s'y passait »¹²⁴. Quel avis porter sur l'omission de tels fragments de la source exploitée par l'auteur dans une étude consacrée précisément à cette problématique ?

Sur d'autres pages de *La nuit continue* nous avons affaire à des tentatives de créer de nouveaux codes de langage. Barbara Engelking aurait pu essayer de faire une gradation dans l'échelle de l'aide qui, toujours, dans différentes dimensions, signifiait un secours porté aux gens menacés de mort. Au lieu de cela, elle propose un jeu avec le langage tout au moins bizarre, en faisant – à sa manière à elle – une distinction entre le « sauvetage de Juifs » [„*ratowanie Żydów*”] (« une moindre force causale de la part de Juifs, une moindre influence sur le destin, une plus grande dépendance à l'égard des Polonais ») et l'aide qui leur est portée. L'absurdité de ces « typologies » consiste en ce que l'auteure semble ignorer magistralement le fait que tous ces contacts « illégaux » avec les Juifs étaient susceptibles d'être punis de la mort par les Allemands: on risquait sa vie aussi bien en donnant à manger qu'en « dispensant un abri » [« *udzielanie przytułku* »] – et la fréquence de ces actes n'y jouait aucun rôle. Or, Engelking est d'avis que l'on peut qualifier de sauvetage exclusivement une aide durable, assortie de refuge, de nourriture, d'hébergement. Les autres formes doivent être, généralement, qualifiées seulement d'aide (vol. 1, p. 132–133) ce qui implique une plus grande « force causale des Juifs ». Mis à part le caractère scientifique douteux d'une telle argumentation, il convient de signaler que, dans la pratique, la limite dans la distinction entre « aide » et « sauvetage », définis de manière si peu convaincante, serait aussi floue et impossible à marquer que la limite entre « une force causale plus grande » et « une force causale moins grande ». Et l'auteur n'arrivera pas à créer, à nouveau, le sens des mots existants, couramment utilisés (en allant à l'encontre du Dictionnaire de la langue polonaise). La nouvelle définition des mots couramment utilisés, proposée *ad hoc*, se trouve décidément contredite par le contexte des événements liés au destin juif pendant l'Holocauste. Elle est également contredite par les exemples de *La nuit continue* où sont décrits les nombreux cas qui ne relevant que de l'aide - selon les définitions originales d'Engelking – ont tout simplement sauvé la vie de Juifs. Comme exemple, on pourrait citer le cas d'Helena Berman lors de la déportation de Juifs de Proszowice, dans le powiat de Miechów en août 1942 (vol. 2, p. 112). Après s'être évadée de la ville, Berman, au su et avec l'autorisation d'une Polonaise inconnue, a passé la nuit dans une grange : « Elle y a passé la nuit et cela lui a sauvé la vie parce que la nuit les SS ont passé la forêt au crible. Au matin, elle a bu du lait

¹²⁴ Ch.I. Wohlgelemler, *Działoszyce* [dans :] *Życie i zagłada Żydów polskich 1939–1945. Relacje świadków*, red. M. Grynberg, M. Kotowska, Warszawa 2003, p. 32.

[offert par son hôte] et elle est montée dans le train. »¹²⁵ Sans cette aide ponctuelle, Berman aurait probablement été tuée. Quelle a été, dans le cas, l'ampleur de « la force causale des Juifs »? Quelle « influence sur son propre destin »? Quelle « dépendance envers les Polonais »? Peut-être vaut-il mieux décrire simplement les faits tels qu'ils ont été - après tout c'est la mission fondamentale de l'historien. (Nota bene : en décrivant le sort d'Helena Berman, Libionka omet, dans ce cas aussi, le rôle positif de la paysanne polonaise, en donnant la fausse information que Berman aurait passé la nuit dans la forêt pour aller, le lendemain, à Cracovie – t. 2, p. 112).

Libionka a consacré un *passus* d'une page aux Juifs qui confiaient leurs enfants aux Polonais pendant la période des opérations de liquidation en août et septembre 1942. Il écrit à propos de Proszowice : « juste après la première déportation, il est arrivé que les paysans aient amené au poste de police ou au ghetto les enfants qui avaient été confiés à leurs soins (vol. 2, p. 122). Et effectivement : de tels cas ont eu lieu. Cependant, il serait intéressant de se pencher sur chacun de ces cas séparément. Une phrase est loin d'être suffisante pour présenter la complexité des situations dans lesquelles se trouvaient les gens qui mettaient entre les mains des Allemands les enfants qui leur avaient été confiés. Les motifs de ces actes étaient très différents. Ce problème, en ce qui concerne Proszowice, a été plus largement développé dans le témoignage de Meir Goldstein (cité à plusieurs reprises sur diverses pages du livre). Le témoignage de Goldstein montre un contexte plus large des faits et des choix dramatiques auxquels ont été confrontés les victimes de l'occupation allemande : « Le premier jour après l'opération, de nombreux enfants sont venus à la police. Ces enfants ont ensuite rejoint le transport à Słomniki. En général, « les goyim » rendaient les enfants. Ou ces enfants étaient venus d'eux-mêmes, ces enfants qui étaient sans abri, qui traînaient dans la ville. Une famille juive vivait à Proszowice ; elle avait de faux papiers roumains et elle n'est pas tombée sous le coup de l'expulsion. Beaucoup de Juifs ont laissé leurs enfants à cette famille. Et, le lendemain, ces Juifs ont malheureusement rendu à la police tous ces enfants qui leur ont été laissés. Et la police a renvoyé ces enfants à Słomniki, à leurs familles. Parce que les familles de ces enfants ont presque toutes été expulsées à Słomniki [...]. Et aussi les « goyim » comme je l'ai déjà mentionné, notamment les paysans, ont ramené les enfants. Les uns ont dit qu'ils ne pouvaient plus garder ces enfants, les autres ont dit que les enfants criaient et voulaient revenir dans leur famille ... »¹²⁶. Mais le lecteur aurait beau chercher dans le livre ces considérations de Goldstein. L'approfondissement de ce sujet était-il vraiment hors portée des possibilités de l'auteur ?

Une autre histoire, présentée dans ce fragments, concerne la famille Mekler (vol. 2, p. 123). Une des filles des Mekler a été confiée à une Polonaise pour être cachée. Celle-ci, par crainte, a remis l'enfant aux Allemands. Libionka écrit à propos de la deuxième fille, Anna Mekler : « elle a été envoyée à Maków Podhalański, puis à Kraków, et plus chanceuse - **n'ayant pas où aller**, elle est revenue et a survécu avec quelques membres de sa famille qui vivaient cachés [souligné par nos soins – TD] (vol. 2, p. 123). Ainsi, par la force des choses, l'auteur suggère qu'elle était dans l'incapacité de recevoir à Cracovie une aide de la part de quiconque des Polonais. Tandis que dans le témoignage d'Anna Mekler, elle parle de la nostalgie qu'elle

¹²⁵ AŻIH, 301/206, Témoignage d'Helena Berman, Kraków, 1945?, mps, f. 2.

¹²⁶ AYV, O.3/3229, Témoignage de Meir Goldstein, avril 1967, p. 9.

avait de sa famille comme de la cause principale du retour ; ses propres paroles concernant la personne qui l'a aidée à Cracovie en témoignent : « Je me suis sentie très malheureuse chez elle et j'avais une nostalgie de ma maison familiale ; enfin, au bout de deux mois, après avoir reçu l'autorisation de mon père, je suis rentrée à Wawrzeńczyce »¹²⁷.

Libionka présente aussi le sort des Juifs « qui passaient à Płaszów n'ayant pas de chance de survivre du côté aryen » (vol. 1, p. 116). Il se sert de l'exemple de la famille Weinreb. Dans le témoignage de Zew Weinreb, nous lisons : « La veille de la deuxième opération, nous sommes partis en catimini, un par un, dans le village voisin. **Le curé nous a cachés** dans le grenier et notre grand-père, dans la cave. L'environnement est devenu dangereux, **les agents de la Sonderdienst organisaient des traques**. Le curé m'a alors donné un acte de naissance aryen et je suis parti dans la région de Sandomierz – Bogoria » [souligné par nos soins – TD]¹²⁸. Libionka aurait pu le citer en intégrale. Et pourtant, il libelle le texte de la manière suivante : « Avant la deuxième opération à Wolbrom [c'est-à-dire l'expulsion des Juifs – TD], la famille Weinreb s'est enfuie à la campagne **et elle s'est cachée** au presbytère. Lorsque la situation est devenue dangereuse [*zrobiło się niebezpiecznie*], le curé a donné un acte de naissance à Zew Weinreb ; muni de celui-ci, il est parti dans la région de Sandomierz » (vol. 2, p. 116). Ainsi, le curé apporte son aide, mais le lecteur n'apprendra pas qu'il les a consciemment cachés au grenier (« une plus grande force causale polonaise »). En ce qui concerne la croissance du risque, le lecteur n'aura pas de réponse à la question de savoir ce que signifiait cette forme impersonnelle « *zrobiło się* » [« la situation est devenue dangereuse »]. Et pourtant Weinreb parle clairement des activités de la Sonderdienst allemande.

Nous trouvons un autre exemple de déformation des témoignages des Juifs sauvés dans le dossier du procès de Piotr Sałabun, un policier de la PP de Działoszyce. Des accusations sérieuses de crimes contre les Juifs ont pesé sur cet homme, mais il n'y a aucune raison pour effacer le fait qu'il avait aidé d'autres Juifs, s'il l'a effectivement fait. Et ce fait ne suscite aucun doute. Aussi bien dans le cadre de l'instruction que pendant le procès principal, Andrzej Zielski et un autre Juif, Fabian Schlang, ont témoigné que le policier accusé leur avait gratuitement apporté de l'aide¹²⁹. Zielski a dit que celui-ci l'avait caché pendant un certain temps, l'avait averti du danger et lui avait établi une Kennkarte, ce que Libionka, pour des raisons inconnues, a assorti du mot « prétendument » en mettant ainsi tout en doute : « Le converti Andrzej Zielski (nom aryen) avec sa femme sont venus de Działoszyce ; **prétendument, il ont été aidés** par le commandant de la police locale Piotr Sałabun » [souligné par nos soins – TD] (vol. 2, p. 113). Dans le contexte de l'aide qui constituait le secours porté aux Juifs, dans *La nuit continue* la question de la rémunération versée par les Juifs aux hôtes qui les cachaient entre 1942 et 1945, occupe une place importante. Elle se présente différemment dans les chapitres respectifs. Engelking mentionne que « dans les sources analysées, il n'y a pas d'information sur les Juifs cachés moyennant une forte rémunération, ni sur les abus de la part des personnes apportant de l'aide et agissant pour s'enrichir » (vol. 1, p. 133). Pour Grabowski, dans le « powiat » de

¹²⁷ AŻIH, 301/807, Témoignage d'Anna Mekler, [b.m.d.], mps, p. 1–2.

¹²⁸ AŻIH, 301/1389, Témoignage de Zew Weinreb, [b.m.d.], mps, p. 1.

¹²⁹ AIPN Ki 128/207, Déposition de Fabian Schlang à l'audience principale, Kraków, 30 XI 1948, f. 145 ; AIPN Ki 128/206, Procès-verbal d'audition du témoin Andrzej Zielski, Gliwice, 14 IV 1948, f. 133 ; AIPN Ki 128/208, Dépositions d'Andrzej Zielski à l'audience principale, Kraków 10 I 1949, f. 77.

Węgrow, le manque d'argent chez les Juifs et, partant, l'impossibilité de payer pour la cachette, rendaient impossible la survie – comme l'écrit l'auteur – « du côté aryen » (vol. 1, p. 489). Libionka a traité la question de rémunération pour l'aide de toute sorte plus largement : « Partout, les conditions ont été extrêmement dures. Les connaissances d'avant la guerre et l'argent se sont avérés décisifs » (vol. 2, p. 127). Ensuite, il a donné plusieurs exemples auxquels je reviendrai plus bas.

Avant de présenter des cas concrets de rémunération, il convient d'apporter des explications concernant ce phénomène. Les publications antérieures abordant la question de rémunération pour l'aide apportée aux Juifs indiquent univoquement qu'aucun montant n'était à même de récompenser le risque de la perte de vie pesant sur ceux qui cachaient les Juifs¹³⁰, et la situation matérielle des personnes apportant le secours, qui, le plus souvent était induite par l'occupation, avait une importance non négligeable¹³¹. Il est également important de faire la distinction entre une rémunération et une contribution au financement des coûts quotidiens. Les auteurs contemporains présentent une approche semblable. Il ne faut pas oublier que cacher les gens générait aussi des coûts, en particulier ceux de la nourriture, qui est une nécessité quotidienne. Même de nos jours, chacun sait combien coûte de prendre à sa charge quelques personnes, voire une vingtaine, pendant des mois, voire des années. La participation aux coûts a donc été considérée comme parfaitement compréhensible et naturelle. Ceci doit être clairement distingué des diverses situations qui se sont aussi produites. D'un côté, il y avait des gens avides qui ne respectaient pas leurs engagements ; il y en avait aussi qui voulaient en prendre plus, en donnant le moins possible. Il arrivait parfois qu'on estime le montant pour le risque d'accueil illégal - au regard de la réglementation allemande - des personnes, c'est-à-dire du secours porté aux Juifs. Pour certains, ce risque était censé être une source de revenus lucrative, tout comme la participation à d'autres formes de pratiques illégales. Du côté opposé se trouvaient ceux qui sauvaient des Juifs démunis d'argent ou faisant partie de la population juive pauvre. Pour eux, c'était un sacrifice supplémentaire et un défi économique. Enfin, il y a eu des situations où les personnes cachées avaient promis de payer après la guerre, mais rien ne garantissait que tel serait le cas.¹³² Et on ne peut pas savoir pour lesquels l'exposition au danger de leur vie et de celle de leur famille comptait et pour lesquels elle n'avait pas d'importance. Parce qu'une simple promesse unilatérale – d'exprimer sa gratitude pour le secours aurait pu ne pas influencer la motivation de ceux qui avaient la volonté d'aider pour des raisons morales.

L'historien pourrait approfondir ce sujet, l'analyser également du point de vue des personnes qui aidaient les Juifs à se cacher. On pourrait de cette façon obtenir une analyse

¹³⁰ Z. Schnepf-Kołacz, *Pomoc Polaków...*, p. 247. La question des conditions matérielles et économiques de l'aide apportée aux Juifs est d'une matière excellente présentée par G. Berendt, *Cena życia – ekonomiczne uwarunkowania egzystencji Żydów po „aryjskiej stronie”*, „Zagłada Żydów. Studia i Materiały” 2008, nr 4, p. 110–143.

¹³¹ Il convient de voir comment, en 1942 se présentaient les prix des denrées alimentaires de base sur le marché libre : pain complet – 14 zlotys/kg, pain blanc 22 zlotys/kg, farine d'orge complète 14 zlotys/kg, farine blanche 19 zlotys/kg, lait – 9–10 zlotys/l, lard – 150 zlotys/kg, beurre 170 zlotys/kg, viande de bœuf 42 zlotys/kg, viande de porc – 70–75 zlotys/kg, sucre – 64 zlotys/kg. AAN, DRP, 202/I-31, Rapport sur la situation dans le pays pour la période du 26 août – 10 octobre 1942. [b.m.d.], f. 83. Pour comparer : en 1940, le salaire d'un caporal de la PP était de 190 zlotys, d'un chef de peloton 215 zlotys, et d'un sergent 265 zlotys. Les années suivantes, ils étaient valorisés ce qui ne changeait guère l'image. A. Hempel, *Pogrobowcy kłeski...*, p. 149.

¹³² On connaît aussi des contrats qui ont été passés entre ceux qui se cachaient et ceux qui les cachaient. Z. Schnepf-Kołacz, *Pomoc Polaków...*, p. 248–250 ; T. Domański, *Udział Polaków w pomocy Żydom na wsi kieleckiej 1939–1945* [dans :] *Pomoc świadczona ludności żydowskiej przez Polaków w latach 1939–1945 ze szczególnym uwzględnieniem Kielecczyzny*, réd. J. Gapys, A. Dziarmaga, Kielce 2016, p. 67, note 62.

intéressante des événements. Mais là où tout doit être soumis à des thèses présumées, il n'y a pas de place pour une approche totale des histoires de ce genre. Nous trouverons tout au plus dans l'*Introduction* la constatation que les survivants ne mentionnaient pas tous « le fait de payer pour l'aide portée ». (t. 1, p. 38). Peut-être cela témoigne-t-il du fait que les survivants voyaient justement dans ces cas une aide désintéressée, une aide n'étant d'aucune manière en désaccord avec une participation au coûts de la vie ?

Le fait de couper le texte à certains endroits implique que les auteurs obtiennent les effets narratifs souhaités. Le texte d'Engelking, qui cite les mots de la Juive Maria Wiśniewska sur le maire Malinowski peut nous servir d'exemple. Wiśniewska témoignait en disant : « il me nourrissait, bien que je n'aie pas le sou ». Chez Engelking, le lecteur lira seulement: il me nourrissait »¹³³.

Libionka cite quelques histoires des environs de Działoszyce. Il se borne à abrégé des témoignages et des rapports plus vastes. Mais la façon dont il le fait ne permet pas de donner au livre le sens que les Juifs rescapés attribuaient vraiment dans leur témoignages écrits à l'argent et au fait de payer.

Ainsi, selon Libionka, les frères Hyman, Josef Jehuda et Pinkus Federman « se sont planqués à Bronów, dans une grange, chez Stanisław Matuszczyk, avec lequel ils faisaient des affaires avant la guerre. Lorsque celui-ci s'en est rendu compte, il leur a permis de rester. Ils ont creusé une fosse qui leur a servi de cachette jusqu'à la fin de la guerre. Matuszczyk était payé de manière modérée, avec la promesse de recevoir plus après la guerre » (t. 2, p. 128). Bâtie de cette manière, la narration souligne explicitement l'intérêt de l'hôte qui s'est contenté d'une certaine somme uniquement parce que « l'on lui a promis plus ».

Cependant l'histoire qui ressort de ce récit n'est pas du tout aussi évidente. D'abord, elle concerne en réalité Stanisław Matuszczyk, sa femme Marianna, leur fille – Honorata Mucha et leur gendre – Wojciech Mucha (depuis 2003 Justes parmi les nations)¹³⁴. Cette histoire est également bien connue grâce au film « Hiding and Seeking », facilement accessible sur Internet. Les frères Federman « ne se sont pas planqués » dans la grange de Matuszczyk, mais ont d'abord demandé à leur hôte de pouvoir s'y cacher pendant quelques jours. Matuszczyk a accepté ; toute sa famille était au courant. Quelqu'un a commencé à se demander pourquoi les Matuszczyk préparent autant de nourriture. Matuszczyk s'est effrayé. Ils fallait être vigilant. A un certain moment, Matuszczyk, terrifié, s'est adressé aux Federman avec une explication, transmise par Hyman Federman de la façon suivante: « Mes enfants¹³⁵, les choses commencent pour moi à devenir trop dangereuses pour que je puisse vous cacher. J'espère que vous survivrez à la guerre, mais j'ai peur de vous garder plus longtemps. Les gens ont appris que les fils de Wolf Federman sont vivants et ils vous cherchent partout. Avec mon frère, nous n'avions pas le choix et nous sommes partis »¹³⁶. Mais bientôt ils sont revenus dans la grange et ils ont commencé à se cacher sans que leur hôte le sache. Quand celui-ci s'en est rendu compte, il leur

¹³³ P. Gontarczyk, *Mord Żydów pod Działkowicami, czyli o naukowej twórczości prof. Barbary Engelking*, « Sieci » 2018, nr 41, p. 77.

¹³⁴ <http://db.yadvashem.org/righteous/family.html?language=en&itemId=4398948> [accès: 10 XII 2018]

¹³⁵ Le témoignage a été élaboré en anglais, bien que l'auteur, à cause de leur importance, ait essayé de restituer ces mots phonétiquement en polonais. AYV, M.31/989, Lettre de Hyman Federman à Yad Vashem, [b.m.d.], [b.p.].

¹³⁶ *Ibidem*.

a permis malgré tout de rester.

Dans le texte de Libionka nous ne retrouverons pas non plus d'autres informations fournies par écrit par Federman. Cependant celui-ci mentionne la venue des Allemands, leur salut miraculeux¹³⁷, il écrit que leur hôte les aimait bien, qu'il se sentait responsable de leur survie et qu'il considérait ce qu'il faisait comme juste et droit. Vue de cette façon, la question du paiement se présente comme marginale et supplémentaire. Federman parle simplement de couvrir les frais de leur nourriture. Il le fait de la manière suivante: Nous payions M. Matusik (Matuszczyk) une somme modeste [a modest amount] **pour couvrir les frais de notre nourriture**. Etant donné qu'il vivait de façon confortable, **je doute qu'il veuille risquer sa vie pour ce que nous lui donnions** [souligné par – TD]¹³⁸. Il continue ses réflexions en parlant de la rémunération après la guerre : « Nous lui avons également promis qu'après la guerre nous lui donnerions nos biens et l'argent que nous avons caché. **Je doute que cela soit la cause principale** (souligné par – TD) »¹³⁸. En disposant seulement de ce témoignage nous ne savons pas qui a pris l'initiative de certaines promesses et nous ne savons même pas si l'hôte les exigeait. Cela concerne aussi la réalisation de ces promesses : on ne sait pas si quelqu'un comptait sur le fait qu'elles seraient réalisées. Honorata Mucha a écrit qu'ils avaient reçu les Federman, parce qu'ils les connaissaient d'avant la guerre. « Nous n'avons reçu aucune rémunération, cette aide était désintéressée »¹³⁹. Tout cela pourrait être une contribution à une réflexion historique intéressante, mais les auteurs de *La nuit continue* n'entreprennent pas la chose.

Le livre ne nous dit pas non plus que Maciej et Marianna Konieczny de Dzierążnia sont d'autres Justes du powiat de Miechów¹⁴⁰. Ils ont sauvé entre autres Chaim Frankiel avec son fils Zelig et Szymche Olmer avec son épouse Lola, leur fils de trois ans et sa sœur Tonia (Tauba). Borys Ickowicz écrit dans son témoignage: : « Nous payions pour notre sécurité avec de l'argent et ce que nous avions de précieux. Six mois avant la fin de la guerre **nos ressources se sont terminées. Nous n'avons pas été mis dehors et condamnés à une mort certaine**. [...] Maciej Konieczny était un agriculteur riche, qui possédait 44 hectares de terre, par conséquent les finances ne constituaient pas un motif [...] [souligné par. – TD] »¹⁴¹. La question du paiement est expliquée encore plus explicitement par Sidney (Szymche) Olmer dans son témoignage déposé le 31 décembre 1986. « Pendant les six premiers mois **nous payions seulement les coûts de notre nourriture. Lorsque notre argent s'est terminé, M. Konieczny a accepté ma promesse de remboursement des frais de nourriture après la guerre. Il n'acceptait jamais d'argent en dehors des coûts et je savais qu'il ne nous sauvait pas pour des raisons financières**. M. et Mme Konieczny étaient très croyants et libéraux et nous

¹³⁷ Lors de la perquisition faite par les Allemands, Matuszczyk a déclaré: « Si vous trouvez des Juifs dans ma ferme, la première balle est pour moi » *Ibidem*, Lettre de Honorata Muchy à Yad Vashem, Bronów, 10 X 2002. [b.p.].

¹³⁸ *Ibidem*. Lettre de Hyman Federman à Yad Vashem, [b.m.d.], [b.p.].

¹³⁹ *Ibidem*, Lettre de Honorata Mucha à Yad Vashem, Bronów, 10 X 2002 r., [b.p.].

¹⁴⁰ L'omission du fait qu'il s'agit de Justes est d'autant plus étonnante que D. Libionka était directeur du comité de rédaction scientifique de l'édition polonaise du Livre des Justes. Le motif de la rémunération de l'histoire des Konieczny y est présenté de la manière suivante: « D'abord les fugitifs payaient pour leur hébergement, mais quand leur ressources ont pris fin, les Konieczny, avec l'aide de leurs enfants, ont continué à s'occuper d'eux. » *Konieczny Maciej, Konieczna Marianna, Konieczny Mieczysław, Konieczny Piotr, Rosa (Konieczna) Honorata* [w:] *Księga Sprawiedliwych wśród Narodów Świata. Ratujący Żydów podczas Holokaustu. Polska*, red. I. Gutman et al., Kraków 2009, p. 318.

¹⁴¹ AYW, M. 31/3965, Rapport de Boris Ickowicz, p. 2.

ont sauvé pour des raisons humanitaires. [...] Les Konieczny ont expliqué à leurs enfants que la vie humaine est une chose sainte et que leur devoir était de nous sauver [souligné par – TD] »¹⁴².

Dans *La nuit continue* nous apprenons cependant seulement que dans l’abri de Konieczny ils étaient sept personnes et ils recevaient leur nourriture une fois par jour, **Borys Ickiewicz, qui s’y cachait également, mentionne le paiement en argent et objets de valeur** (souligné par. – TD] » (t. 2, p. 129). En vérité, est-ce que le lecteur qui croit qu’il s’agit d’une source solide est traité de manière honnête?

Un autre exemple. Selon le livre, les questions financières devaient jouer un rôle primordial pour Jan Makola qui a sauvé les Juifs du village Sudotek près de Raławice. Libionka décrit la chose de la façon suivante: « après une marche dans les villages, Maier Sonnenfeld et Israel Skóra, membres du Judenrat de Działoszyce, son frère Wolf et Moshe Rosefrucht ont réussi à se nicher chez Jan Makoła [sic!] dans le village Sudełek près de Raławice. Les deux premiers sont restés chez lui plus longtemps en payant plusieurs milliers de zlotys. Parfois ils repartaient et ils revenaient, en rémunérant l’hôte à chaque fois. Enfin, ils sont restés pour de bon dans la grange pendant deux ans, bien qu’à la fin la situation devienne tendue. » (t. 2, p. 128). En effet, les rapports de Makola avec les Juifs qui se cachaient, avaient, selon le témoignage de Sonnenfeld, un caractère assez spécifique, bien qu’ils aient réussi à surmonter leurs animosités. Après la guerre on peut parler d’une amitié entre la famille de Makola et la famille de Sonnenfeld. En 1959, Sonnenfeld a écrit: « Peut-être que je réussirai à l’inviter [Makola] à faire une visite en Israël »¹⁴³. Marian Zonnenfeld fait une description différente du début de leur connaissance que celle de Libionka. En racontant l’histoire de Sonnenfeld, celui-ci omet quelques détails importants. Avant tout Zonnenfeld parle d’attitudes diverses des paysans polonais, car « certains acceptaient pour de l’argent, d’autres même sans argent et d’autres encore ne voulaient recevoir des Juifs en aucun cas »¹⁴⁴. Les membres du groupe de Zonnenfeld non seulement cheminaient à travers les villages, mais disposaient d’armes, ce qui faisait fuir les paysans. Zonnenfeld parle même « d’avoir terrorisé des charrettes et les charretiers devaient nous transporter »¹⁴⁵. Pour dire finalement: « nous avons toute une masse d’argent sauvé », que selon son témoignage Makola n’avait pas réclamé – car il avait accepté de recevoir deux Juifs de façon désintéressée. Voici le fragment en question: « Une nuit – écrit Zonnenfeld – aux alentours de mars [1943], nous errions sur la route et finalement, nous avons frappé chez un paysan. Il était deux heures du matin. (Le village s’appelait Sudełek, la commune Raławice, le powiat : Miechów. Prénom et nom du paysan : Jan Makola). En voyant quatre hommes **Makola a accepté d’en recevoir seulement deux.** [...] Nous nous sommes liés avec Makola d’une sorte d’amitié. A vrai dire cette nuit nous sommes entrés dans sa chaumière pour demander notre chemin. Mais il a demandé tout de suite : « Vous n’avez pas faim » ? Et nous sommes restés pour quelques jours (souligné par. –TD] »¹⁴⁶. La question

¹⁴² *Ibidem*, Témoignage de Sidney Olmer, 31 XII 1986, p. 1. S. Olmer dans sa déclaration de 1992 parle de l’énorme engagement des enfants Konieczny pour sauver les Juifs. *Ibidem*, Déclaration: Sidney Olmer, [b.m.], 31 III 1992 (?), k. 7.

¹⁴³ AYV, O.3/1281, Témoignage de Marian Zonnenfeld, Tel-Aviv, 20 V 1959, p. 17.

¹⁴⁴ *Ibidem*.

¹⁴⁵ *Ibidem*, p. 13.

¹⁴⁶ *Ibidem*, p. 15.

du paiement mentionnée par Libionka concernait l'argent proposé spontanément par les Juifs. On ne parle de la somme de quelques milliers de zlotys que dans un seul fragment de son récit ; elle concerne de façon concrète les coûts d'achat d'une vache, ce qui laisse le pauvre Makola complètement « abasourdi ». Mais ces « dons » améliorent visiblement sa situation (s'agit-il seulement de la sienne?) car la fois suivante, lorsqu'il reçoit de l'argent « il sert à table de la bonne nourriture », bien que plus tard il en soit à chaque fois de façon différente¹⁴⁷.

La suppression de certains fragments du témoignage et l'omission du contexte de l'énoncé ne peuvent être qualifiés que de tentative de créer une image inexistante. Nous avons affaire à cette création plus ou moins accrue dans tout le livre et elle concerne divers aspects de l'époque de l'occupation, quoique pas toutes. Nous retrouvons des exemples visibles de manipulation dans le contexte de l'activité des Judenrat et de Jüdischer Ordnungsdienst.

Au contraire de différents comportements complexes ne faisant pas partie de la stratégie de survie mais constituant un acte ponctuel dans une situation de danger immédiat, les adhésions volontaires des Juifs au Jüdischer Ordnungsdienst étaient un genre de stratégie de survie. Ces services, créés par l'occupant étaient « non allemands » du point de vue de la nationalité. C'était cependant des organes institués par l'état allemand pour réaliser la politique du Reich allemand vis à vis de la population enfermée dans les ghettos. La cruauté et le zèle d'une partie des fonctionnaires en fit un corps haï – selon un grand nombre de témoignages – également de ceux qui ont lu *La nuit continue*. Mais dans ce cas, les auteurs si enclins à mettre en lumière les phénomènes négatifs liés à l'activité des Polonais, gardent très souvent le silence, omettent des fragments de documents ou de témoignages, cachent des faits montrant l'activité des personnes portant une aide active à l'occupant nazi et persécutant leur propre peuple. Ici aussi, l'historien devrait nuancer les histoires individuelles, montrer diverses attitudes et le degrés d'implication dans le service aux Allemands – comme dans le cas de la « police bleue ». Mais lorsque les auteurs abordent ce problème, nous avons souvent affaire à une manipulation destinée à « colorer » l'image. Il est difficile d'appeler le fait de supprimer un fragment de témoignage ou d'omettre le contexte autrement que tentative de créer une nouvelle couche de fausses informations qui doivent s'inscrire dans les thèses établies.

Dans sa description des fonctionnaires de la JO, Libionka constate que dans les témoignages du powiat de Miechów « nous ne trouverons pas de nombreux jugements critiques se rapportant aux policiers » (t. 2, p. 53). Il juge comme représentatif pour les policiers de cette région le fragment de la description de Meir Goldstein de Proszowice : « tous les gars se comportaient bien vis à vis de la population juive ». Libionka ajoute de lui-même: « Il devait en être ainsi dans toutes les petites villes »: (t. 1, p. 53). L'emploi de la formule « il devait en être » protège l'auteur du reproche d'avoir écrit « il en était ainsi », mais il est difficile de ne pas avoir l'impression qu'il essaie d'assurer le lecteur « qu'il en était ainsi ». Un regard jeté sur le contenu – comme le souligne Libionka lui-même – d'une des plus importantes sources autobiographiques juives de cette région (t. 2, p. 17) - témoigne exactement du contraire. Il s'agit des notes du rabbin Chaim Icchak Wolgelernter de Działoszyce. Rappelons que Libionka les définit comme une des sources les plus importantes utilisées dans ce chapitre. En même temps, il enlève de cette source importante toutes les opinions concernant Jüdischer

¹⁴⁷ *Ibidem*, p. 15.

Ordnungsdienst. « Cette création – écrivait Wohlgeleinter – avant même de dévoiler sa véritable face – inspirait l’appréhension, surtout après l’adhésion des basses couches sociales et de la pègre. Le service d’ordre **disposa bientôt d’un très grand pouvoir et inspira la terreur. Par sa soumission et son insolence, il essayait de complaire à son maître, la gestapo. En remplissant les ordres, lors de chaque action, les fonctionnaires se distinguaient par leur cruauté.** Lors de cette expulsion, ils ne restaient pas non plus les bras croisés. **Et si un jour un historien juif voudra analyser ces journées et parviendra au chapitre « Ordnungsdienst », il deviendra rouge de honte (...)** [souligné par – TD] »¹⁴⁸.

Ceci dit, dans le cadre de cette narration, le lecteur suivant attentivement l’auteur ne comprendra pas pourquoi, dans une autre partie, Libionka, en citant le témoignage de M.D. Cukerman, constate que les personnes décrites « se dispersèrent parmi leur proches et leur connaissances, **ayant peur du contact avec la police juive** (souligné par TD) » (t. 2, p. 109).

Dans les sources utilisées également par Anna Zapalec, nous retrouvons des informations sur de nombreux « odeman » (policiers). L’auteur, conscient du fait que toutes les personnes ne se conduisent pas convenablement vis-à-vis de leurs compatriotes, décrit la situation de façon générale. Cependant le ton particulier de son « d’analyse compréhensive » (t. 1, p. 737–739). La chercheuse a une prédilection particulière pour éviter toute personnalisation des attitudes négatives des Juifs. Jakub Chamaides, cité maintes fois par Zapalec, énumérait les noms des odeman du camp de Lackie : Jakub P. et son frère P, « qui maltraitaient cruellement les Juifs, frappaient sans pardon et volaient ; quand le Judenrat de Lvov nous a envoyé des colis, ils s’en sont emparés ». Mundek N., qui collaborait avec Friedrich Warzok s’est conduit de la même façon.¹⁴⁹ Le SS-Hauptsturmführer Friedrich Warzok était commandant du camp de Lackie Wielkie et de tous les camps allemands de travail forcé (Zwangsarbeitslager – ZAL) pour les Juifs du powiat de Złoczów, puis commandant du camp de concentration Janowska à Lvov. Il était responsable de la mort et de la souffrance de milliers de Juifs. Avec le chef de la Kriminalpolizei Otto Zikmund, il terrorisait le powiat de Złoczów. Zapalec décrit le rôle de Warzok dans l’Holocauste des Juifs à la page 674 (t. 1)¹⁵⁰. Samuel Wander cite les noms des odeman Juifs servant les Allemands à Sasów : Mojsze C., Leib K., Dawid W., qui frappaient pour « complaire aux Allemands »¹⁵¹. Le même Wander parle des odeman qui - ayant appris qu’un vieux Juif de Sasów possédait une grande fortune - « le maltraitaient particulièrement ». « Il lui ordonnaient de balayer la baraque. Lorsqu’il terminait, ils jetaient à nouveau de la paille sur le sol en le frappant pour avoir mal balayé. Après avoir balayé du matin jusqu’à minuit, maltraité et roué de coups, il a fait une méningite et il est mort à l’hôpital du ghetto trois jours plus tard. »¹⁵².

Le fait de la participation du JO aux actions d’expulsion dans plusieurs ghettos est un fait universellement connu.¹⁵³ Habituellement les policiers, terrorisés, psychologiquement brisés,

¹⁴⁸ D. I. Wohlgeleinter, *Działoszyce* [w:] *Życie i zagłada Żydów polskich 1939–1945. Relacje świadków* (*Działoszyce*) oprac. M. Grynberg, M. Kotowska, Warszawa 2003, p. 31.

¹⁴⁹ AŻIH, 301/4719, Témoignage de Jakub Chamaides, février 1946 r., mps, k. 6.

¹⁵⁰ AIPN Lu, 319/1145, [Etat réel], [b.m.d.], k. 12.

¹⁵¹ AŻIH, 301/1403, Témoignage de Samuel Wander [b.m.d.], k. 4.

¹⁵² *Ibidem*.

¹⁵³ D’autres exemples sont entre autres fournis par les publications suivantes *Elity i przedstawiciele społeczności żydowskiej podczas II wojny*

réalisaient les objectifs imposés par les Allemands au prix du prolongement de leur vie et de leurs familles. De ce point de vue, les questions concernant l'utilité d'omettre la présence des odeman de la description de l'expulsion des Juifs (certains auteurs le font) restent sans réponse. Selon Libionka, la police bleue et la Kripo, aidés des jeunes enrôlés, ont été les seuls à participer à l'expulsion des Juifs de Skała (t. 2, p. 74). L'auteur utilise une des sources de la description de cette action (en la citant également à d'autres endroits); il s'agit du témoignage de Dawid Nassan, qui parle du 1 septembre 1942 à Skała de la façon suivante : « Le 1 septembre des annonces dans la rue ont sommé les gens de se rendre à la Place du Marché à 9 heures du matin. Les odeman entraient dans les maisons et chassaient les gens. »¹⁵⁴. En parlant de 600 Juifs expulsés de Miechów, Libionka écrit: « Ceux qui se trouvaient sur la liste faite par la Judenrat ont été accompagnés jusqu'au bâtiment de la synagogue, d'où ils ont été transportés en camions » (t. 2, p. 72). Mais le témoignage de Berk Finkelstein, qui est à la base de ces mots, nous dit que : « Ces 600 personnes ont été menées par la police polonaise, les odeman et la gendarmerie jusqu'à la synagogue, et de là jusqu'aux camions »¹⁵⁵.

Libionka va encore plus loin dans sa manipulation des sources lorsqu'il décrit l'expulsion des Juifs de Działoszyce. Il trace d'abord l'ambiance de la petite ville juste avant l'action (2 septembre 1942) en mettant un accent fort sur l'attitude des Polonais. En se référant à Wolgelernter, il indique que 300 jeunes enrôlés faisaient partie de « l'équipe de suppression » (t. 2, p. 78). En dehors des jeunes enrôlés, il y avait aussi des policiers bleus et des gendarmes allemands. Dans la phrase suivante, il parle de l'attitude des paysans des environs : « Des paysans ont fait apparition dans le bourg et ont commencé sans la moindre gêne à acheter les biens pour une bouchée de pain ». Le début de l'action est présenté de la manière suivante: « le 3 septembre matin on a commencé à sortir les Juifs de leurs logements et à les attraper dans les rues. Le rabbin Mordka Icek Staszewski - qui ne pouvait pas se déplacer lui-même - et beaucoup d'autres - ont été tués d'une balle » (t. 2, p. 78). Remettons les choses en ordre. Wolgelernter a effectivement donné une information sur 300 jeunes enrôlés participant à l'action, ce qui correspond aux faits. Il a cependant écrit que c'était des hommes soumis aux ordres allemands. La description de Libionka permet de conclure qu'il s'agissait d'une force autonome qui ne se trouvait sous les ordres de personne. Dans les dépositions de F. Kitowski (auxquelles se réfère Libionka) il n'est pas question de rachat de biens juifs¹⁵⁶. Dans ses souvenirs, Wolgelernter décrit à son tour le début de l'action d'expulsion du 3 septembre 1942: « lorsqu'ils sont arrivés le jour mentionné, ils ont ordonné que tous les Juifs [...] quittent leur maisons et se groupent sur la place du marché. [...] **Ordnungsdienst avec la Gestapo passaient d'un logement à l'autre.** Lorsqu'ils trouvaient un malade ou un vieillard qui ne pouvait pas se déplacer vers la place du Marché, ils l'abattaient d'une balle sur place. [souligné par – TD]¹⁵⁷.

światowej. Voir également.: T. Radzik, *Żydowska Służba Porządkowa w getcie lubelskim*, « Res Historica » 2002, z. 11, p. 143–149; K. Person, *Policjanci. Wizerunek Żydowskiej Służby Porządkowej w getcie warszawskim*, Warszawa 2018. Il faut également citer le témoignage dramatique de C. Perechodnik, *Czy ja jestem mordercą?*, édité ensuite sous le titre *Spowiedź*.

¹⁵⁴ AŻIH, 301/3262, Témoignage de Dawid Nassan, [b.m.], 7 VI 1947 r., mps, p. 2.

¹⁵⁵ AŻIH, 301/4781, Skarga na p. Ickowicza z Judenratu w Miechowie, mps, p. 1.

¹⁵⁶ Il est possible que cette phrase apparaisse quelque part, mais certainement pas dans ces dépositions. Voir IPN Kr 502/1318, Déposition de Franciszek Kitowski au procès principal, Kraków, 15 XI 1945, k. 212.

¹⁵⁷ C. I. Wohlgelernter, *Działoszyce...*, p. 31.

Swałek-Niewińska utilise des procédés semblables à Libionka. En se référant au témoignage d'Anna Steiberg, déposée au YV¹⁵⁸, elle a tout simplement enlevé le témoignage sur la participation des « policiers juifs » de l'expulsion des Juifs de Niepołomice. Voici la manière dont elle parle de cet événement dans son chapitre: « L'expulsion du 22 août s'est déroulée sous la surveillance de la police bleue, sans participation des fonctionnaires allemands. Selon les souvenirs d'Anna Steiberg, le commandant de la police polonaise Jan Ratajczak s'est distingué d'une manière particulièrement négative, en menaçant les Juifs de les fusiller, en brandissant son revolver et en battant les gens » (t. 2, p. 575). A. Steinberg décrit l'événement de la manière suivante: « L'expulsion a été réalisée par la police bleue et la milice juive: les uns et les autres se comportaient honnêtement. La milice juive n'insistait pas pour que les gens se déplacent. Seul le commandant de la police bleue se conduisait mal : il battait les gens, les pourchassait avec son revolver ; la Gestapo n'était pas du tout présente »¹⁵⁹. Il résulte clairement des paroles de Steinberg que parmi les policiers PP et les JO seul Ratajczak se comportait mal, donc que personne d'autre de la police bleue mentionnée par Swałek-Niewińska ne s'est distingué de manière « négative ».

Un autre exemple du rôle des odeman dans les actions contre les Juifs qui se cachaient concerne les bunker dans lesquels s'étaient réfugiés les Juifs pendant la liquidation successive du ghetto de Bochnia en septembre 1943. Swałek-Niewińska écrit: « Les groupes recherchant les Juifs cachés étaient composés de quelques personnes, d'habitude un policier allemand, quelques policiers polonais et souvent d'une personne utilisée pour enfoncer les portes. Pendant la troisième action de liquidation, Karol Goss remplissait cette fonction sous contrainte. Il avait perdu toute sa famille proche lors de la première action de liquidation. Pendant la dernière action, sur l'ordre des Allemands, il a ouvert 30 à 40 bunker. » (t. 2, p. 563–564) Goss a donné cette information lors du procès contre Samuel Frisch.

Cependant, dans sa déposition, Goss dit uniquement: « J'ouvrais les bunker, peut-être 30 ou 40¹⁶⁰ et il indique les personnes qui selon lui ont trahi les cachettes des Juifs. Il s'agit de deux odeman; Kalfus et Zucker¹⁶¹. Est-ce que le fait que les deux dénonciateurs ne soient pas Polonais mais Juifs influe sur le fait que ces informations aient été passées sous silence dans *La nuit continue* au lieu d'être soulignées (comme le font les auteurs dans le cas de paysans polonais) ? On peut le supposer en ayant fait l'analyse du traitement de plusieurs sources. De plus, dans ce chapitre, l'auteure passe sous silence les faits relevés lors du procès du fonctionnaire JO Samuel Frisch, bien qu'elle fasse référence à la référence du dossier. Pourquoi ? Nous n'aurons pas de réponse. Le lecteur ne découvrira pas certaines informations importantes qui résultent des actes concernant le sujet dont l'auteure parle une quinzaine de

¹⁵⁸ AQ d'autres endroits du livre Swałek-Niewińska se réfère au témoignage de Steinberg dans le ŻIH (dossier 301/5321 AŻIH, Témoignage d'Anna Steinberg, [b.m.d.] mps.). Elle ne se réfère au témoignage dans le YV uniquement dans le cas de l'action d'expulsion à Niepołomice, ce qui pourrait indiquer une différence. Pourtant, il s'agit du même témoignage que dans le ŻIH.

¹⁵⁹ AYW, O.62/331, Témoignage de Anna Steinberg, mps, [b.m.d.], p. 1.

¹⁶⁰ AIPN Kr, 502/725, Déposition de Karol Goss lors du procès principal, Kraków, 26 VIII 1946 r., k. 103.

¹⁶¹ Le rôle de Zucker a été confirmé par Ela Frisch et l'accusé lui-même.

Zucker aurait été arrêté lors d'une conversation avec un policier bleu en vue de libérer sa famille du ghetto. C'est à ce moment-là que Zucker, pour sauver sa vie indiquait les bunker. *Ibidem*, Déposition d'Ela Frisch lors du procès principal, Kraków, 26 VIII 1946., k. 104; *ibidem*, Déposition de l'accusé Samuel Frisch lors du procès principal Kraków, 26 VIII 1946, k. 96. La déposition de Henryk Monheit lors du procès et dans son témoignage au ŻIH est semblable. *Ibidem*, Déposition de Henryk Monheit lors du procès principal, Kraków, 26 VIII 1946, k. 107; AŻIH, 301/1700, Déposition de Henryk Monheit, mps, [b.m.d.], p. 3.

pages plus tôt. Il s'agit d'informations sur 800 à 1000 personnes cachées dans les bunkers, donc une grande partie des 5000 Juifs habitant Bochnia à cette époque (t. 2, p. 547). Lors du procès, presque tous les témoins étaient des Juifs qui à différentes périodes vivaient dans le ghetto de Bochnia. La sentence condamnant l'accusé à huit ans de prison pour ses actions contre les Juifs a été prononcée le 27 février 1947¹⁶². L'affaire de la découverte des bunker a été présentée de façon plus large dans les dépositions de certains témoins, puis dans la justification de la sentence. Le tribunal a indiqué le rôle positif de l'accusé dans maintes situations, mais est resté très critique lors du jugements d'actions concrètes en septembre 1943. Bien entendu, ce sont les Allemands qui ont donné l'ordre de découvrir les bunkers, mais la réalisation de l'ordre a été confiée aux odeman. Ils connaissaient mieux la façon dont se cachaient les Juifs et la façon de construire les abris. Par exemple, dans le cas du bunker des Schanzer, ce sont eux qui ont fendu le parquet avec des haches. Ils ont livré alors 5 personnes de la famille des Schanzer aux tortionnaires allemands. Dans le cas du bunker des Weinfeld, « les policiers juifs » ont révélé le séjour de 45 personnes. Comme l'a constaté le tribunal, uniquement les membres de la police d'ordre juive ont participé à cette action¹⁶³. La majorité des Juifs découverts (tous les occupants du bunker des Schanzer, hormis le témoin Arie Schanzer) ont été ensuite fusillés par les Allemands. Selon Swaltek-Niewińska, le nombre total des Juifs arrêtés dans les bunker, puis assassinés à l'issue de ces actions peut être porté à 200 personnes. (t. 2, p. 547)¹⁶⁴.

Nous retrouvons également des exemples de manipulation des sources dans le contexte de l'activité et du fonctionnement des Judenrat. Ce travail, bien que relevant d'une énorme responsabilité vis à vis de la destinée de leurs compatriotes, souvent réalisé sous contrainte (et menacé également de répressions) s'est révélé jusqu'à un certain moment de l'histoire de l'Holocauste un élément important de la stratégie de survie.¹⁶⁵ Pour les Allemands, il était de règle de laisser temporairement en vie les membres de ces conseils après les premières actions de déportation en promettant que ceux qui les serviraient loyalement dans l'œuvre de destruction de leurs compatriotes seraient épargnés avec leurs familles. Le fait que les Allemands ne tenaient pas leurs promesses n'est qu'une preuve que depuis le début, ils ne les traitaient pas sérieusement. Et ils avaient besoin de Juifs agissant contre les Juifs comme un des instruments de terreur (exactement comme les Polonais agissant contre les Polonais); ils connaissaient mieux le milieu, les comportements et retrouvaient plus facilement les cachettes.

Il est étonnant que les discussions sur le fonctionnement Judenrat dans les powiat analysés et l'attitude de leurs membres vis à vis des Allemands et des autres Juifs soient presque absentes de ce livre.¹⁶⁶ Le message positif sur la compréhension générale des difficultés dans lesquelles fonctionnaient les Judenrat et sur leur tentatives d'améliorer la situation de la population juive est dominant (t. 1, p. 99). Les auteurs prennent souvent leurs distances sans

¹⁶² AIPN Kr, 502/725, Sentence du SO de Kraków, 27 II 1947 r., k. 166.

¹⁶³ Ce qui, bien sûr, ne change pas le fait que toute l'action était dirigée par les Allemands. *Ibidem*, k. 170.

¹⁶⁴ Sabina Holländer – témoin principal de l'accusation, était une des personnes merveilleusement rescapées de l'exécution.

¹⁶⁵ Il convient de rappeler que l'adhésion au JO était volontaire.

¹⁶⁶ Les controverses autour du fonctionnement des Judenrat sur les terrains polonais occupés et leur trop grande soumission aux Allemands se sont manifestées dans la plus grande discussion historique concernant le personnage de Chaim Rumkowski ou de Michał Weichert. L'acquiescement de Weichert a décidé définitivement de la création du Tribunal Social auprès du CKŻP. Voir A. Żbikowski, *Sąd Społeczny przy CKŻP. Wojenne rozliczenia społeczności żydowskiej w Polsce*, Warszawa 2014, p. 33–35.

essayer de juger l'activité de ces corps. Le paradigme cognitif de ce changement important demeure inconnu, car en 2007 encore, Barbara Engelking, corédactrice du livre *Prowincja noc* (Province. Nuit) formulait les conclusions générales portant sur le fonctionnement des Judenrat dans le district de Varsovie du livre de la manière suivante¹⁶⁷: « Les Judenrat engageaient donc un jeu avec les Allemands, avec l'espoir que cela leur permettrait de survivre. Il est illusoire de penser que l'on ait pu ne pas entreprendre ce jeu, qu'il était possible de ne pas entrer en relation quelconque avec les Allemands ou s'opposer à eux. Mais la diffusion de la violence était une conséquence indirecte de ce jeu. Pour réaliser les exigences allemandes, les conseils juifs devaient utiliser la violence à l'intérieur de leur propre société. En l'utilisant, ils se plaçaient du côté du pouvoir, s'inscrivaient dans le système de terreur allemand. Il n'est pas étonnant qu'ils soient perçus comme collaborant avec l'ennemi, qu'ils soient jugés de façon de plus en plus critique, qu'ils soient même haïs des Juifs. Les Judenrat se sont retrouvés dans un piège moral : en voulant faire du bien, ils contribuaient à la diffusion du mal ». ¹⁶⁸.

Dans le livre *La nuit continue* rédigé par la même auteure, les voix critiques vis à vis des Judenrat sont nuancées, marginalisées et parfois même évincées des témoignages utilisés. Libionka par exemple omet volontairement le rôle du Judenrat dans l'assemblée des Juifs sur le marché, selon les besoins allemands. Sans cet appel calmant de l'organe juif, probablement plus de personnes auraient entrepris une tentative de fuite, auraient essayé de se cacher, de survivre. C'est pourtant le sujet de ce livre. Dans le contexte de l'expulsion des Juifs de Wolbrom Libionka utilise le témoignage de Henryk Harstein, mais de façon vraiment étonnante. Harstein parle clairement du Judenrat comme participant aux événements créés par les Allemands: « Le 5 septembre au matin, le Judenrat a ordonné aux gens de se réunir sur la Place du Marché. Dans la narration de Libionka, il est question uniquement de formations composés de Polonais, comme s'il s'agissait de formations agissant à leur propre compte. « Pendant la nuit la bourgade [Wolbrom] avait été entourée par quatre détachements du Baudienst, par la police bleue et les pompiers. Personne n'avait dormi la nuit précédente, car on parlait d'expulsion et les gens s'attendaient à partir »¹⁶⁹. (t. 2, p. 81). Il ajoute de lui-même « il n'y avait que six (sic!) gendarmes étrangers – écrit-il, comme s'il cherchait à éviter de nommer la nationalité allemande et comme s'il ne savait pas que le système d'occupation garantissait la surveillance au nom du Reich allemand la possibilité de pouvoir donner des ordres et de faire surveiller la réalisation des dispositions allemandes par les policiers bleus et les jeunes enrôlés envoyés sur place par le Baudienst. Mais nous n'y trouverons pas un mot sur le rôle du Judenrat pour réunir tout le monde sur la Place du Marché. La volonté de cacher le rôle indirect du Judenrat dans la réunion des Juifs est la seule explication logique de ce changement.

C'est pourtant étonnant, car les Judenrat lançaient des dispositions sur l'ordre des Allemands. Il n'y a pas de place pour les omissions. Le sens de la déposition de Berek Finkelstein (t. 2, p. 73). « contre monsieur Ickowicz du Judenrat de Miechów » a disparu du texte de Libionka. Pour comprendre ce jeu de mots spécifique, il faut se référer une fois de plus

¹⁶⁷ Un des powiat analysés – celui de Wągrów – était situé dans le district de Varsovie.

¹⁶⁸ B. Engelking, *Życie codzienne Żydów w miasteczkach dystryktu warszawskiego* [w:] *Prowincja noc. Zagłada Żydów w dystrykcie warszawskim*, red. B. Engelking, J. Leociak, D. Libionka, Warszawa 2007, p. 161.

¹⁶⁹ AŻIH, 301/3263, Témoignage de Henryk Harsteia, 19 VI 1947 r., k. 1.

au fragment cité de l'élaboration du powiat de Miechów concernant la liste des 600 personnes destinées à être expulsées de Miechów : « Ceux qui se trouvaient sur la liste faite par la Judenrat ont été accompagnés jusqu'au bâtiment de la synagogue, d'où ils ont été transportés en camions » (t. 2, p. 72). Pourtant Berek Finkelstein parle directement des circonstances de la création de la liste: « Le Judenrat, ayant appris la menace de l'expulsion et voulant sauver une partie de la ville, ou principalement soi-même, a préparé une liste de 600 Juifs destinés à être transportés à Słomniki [...] »¹⁷⁰. Selon Finkelstein, Ickowicz (en tant que vice-président du Judenrat) a participé à l'élaboration de cette liste. On peut comprendre le titre « Plainte » de la déposition seulement après avoir confronté ces témoignages.

Dans le livre cité auparavant, Barbara Engelking traite l'activité de Zeiman, membre du Judenrat de Wągrów comme un *corpus delicti* en son genre : drainage des biens des Juifs de Wągrów par l'intermédiaire du Judenrat local¹⁷¹. Le *Powiat de Wągrów* écrit par Jan Grabowski ne nous apprend rien sur le membre du Judenrat Zeiman. La seule information que nous fournit Grabowski sur l'homme portant ce nom consiste à dire que Mordechaj Zeiman était à la tête du Conseil Juif de Wągrów (t. 1, p. 404). On pourrait pourtant s'attendre à ce que les rédacteurs du livre profitent mutuellement des connaissances portant sur les terrains dont ils se sont occupés.

Anna Zapalec, qui fait d'un des témoignages la synthèse du fonctionnement du Judenrat local, cite - comme conclusion générale du texte - les paroles de Helena Kitaj-Drobnerowa: « Le Judenrat de Złoczów était célèbre dans toute la contrée, car il s'occupait beaucoup de ses gens. L'Ordnungsdienst jouissait d'une moindre renommée » (t. 1, p. 681). Il faut remarquer cependant que dans les notes, Zapalec constate que le fonctionnement du Judenrat de Złoczów prête quand même à controverse en ce qui concerne les circonstances de l'occupation et la réalisation des dispositions allemandes ; elle ajoute qu'il existe des opinions « plus critiques, voire complètement différentes que celle qui est citée dans le texte » (t. 1, p. 682). Dommage qu'elle ne suive pas cette voie dans le texte principal pour donner aux lecteurs une image plus complète et la possibilité de découvrir des opinions différentes. Peut-être cela aurait-il bouleversé la narration dominante.

La façon dont Zapalec utilise le témoignage de la Juive Maria Cukier est caractéristique: connaissant ce témoignage, elle s'en sert de façon à cacher au lecteur les opinions négatives concernant le Judenrat. Le lecteur de *La nuit continue* trouve un message manipulé. En parlant des épreuves vécues par Cukier, Zapalec écrit: « L'Hôpital municipal était un endroit où l'on portait secours aux Juifs. Maria Cukier, habitante de Zborów, qui a réussi à sauter du wagon de déportation près de Złoczów et a été blessée pendant la fuite, a pu profiter de cette aide. Elle a réussi à se rendre à Złoczów et y a été soignée seulement à l'hôpital municipal. » (t. 1, p. 741). Pas un mot sur le Judenrat. Pourtant Cukier a décrit exactement pourquoi elle avait été pansée seulement à l'hôpital: « Environ 10 km après Złoczów, j'ai sauté en marche du train. L'Allemand d'un des wagons suivants a tiré avec son revolver et m'a blessé au côté droit. La balle est restée sous la peau, pas très profondément. J'ai rampé jusqu'à Złoczów où j'ai rencontré des Juifs portant des brassards. Deux Juifs **m'ont aidé à me rendre au Judenrat. Le président du**

¹⁷⁰ AŻIH, 301/4781, Skarga na p. Ickowicza z Judenratu w Miechowie (Plainte (Déposition) contre monsieur Ickowicz du Judenrat de Miechów, mps, k. 1.

¹⁷¹ B. Engelking, *Życie codzienne Żydów*, p. 161; AŻIH, 301/6043, Témoignage de Władysław Okulus, [b.m.d.], mps, k. 2.

Judenrat a refusé le secours médical, car je n'avais pas d'argent (le sac avec l'argent était resté dans le train). **Il considérait que ma chaînette d'or ne pourrait pas couvrir les coûts de l'opération.** Je suis sortie pleine d'amertume et je me suis assise sur le trottoir. **Deux Polonaises inconnues m'ont porté jusqu'à l'hôpital.** A l'hôpital, j'ai été opérée – j'y suis restée pendant trois semaines. [souligné par – TD] »¹⁷².

Zapalec cite directement une phrase du témoignage de Cukier : « Je passais pour une Polonaise, sans papiers. Tout le personnel et les médecins se doutaient bien que j'étais Juive, mais faisaient semblant de ne pas le savoir. J'ai été complètement soignée. Lorsque je suis sortie de l'hôpital, je suis partie vers l'inconnu. » (t. 1, p. 741). Bien qu'elle traite du rapport des Polonais aux Juifs à cet endroit, Zapalec n'a pas jugé de profiter des phrases suivantes du même témoignage. Les voici : « Je me suis rendue à la paroisse, chez le prêtre Pawlicki. J'ai avoué que j'étais Juive. Il m'a gardé chez lui. Il s'est débrouillé pour trouver les habits nécessaires. Après deux semaines, il m'a loué un appartement à Lwów. Il m'a confié à ses amis. Il m'a fourni de l'argent et de la nourriture. »¹⁷³.

En marge, on peut remarquer que le lecteur n'a aucune chance de découvrir le personnage du père Pawlicki, curé de Zborów. Pourtant, il devrait sans le moindre doute faire son apparition sur les pages du livre parlant des destinées des Juifs de cette région : Maria Cukier n'était pas la seule Juive qui ait reçu son aide. Il a aidé plusieurs autres Juifs, entre autres. Maksymilian Dul¹⁷⁴. L'omission du père Pawlicki étonne d'autant plus que dans un des sous-chapitres, Zapalec présente les fuites à l'extérieur du powiat comme une stratégie de survie. Cependant le prêtre qui à son propre compte loue un logement et sauve ses prochains Juifs n'était sans doute pas un personnage suffisamment intéressant pour l'auteure.

Le problème des autres formes de collaboration avec les Allemands s'est également retrouvé dans l'orbite des destinées juives de la II^e Guerre Mondiale. Ce problème est extrêmement intéressant dans le contexte des différentes « stratégies de survie ». Il a été analysé par Tomasz Frydel. Il faut apprécier l'effort et le courage d'aborder ce problème. Frydel n'a pas eu peur de toucher des choses que d'autres chercheurs omettaient ou dé-personnifiaient dans ce livre. Il a indiqué que les contacts des élites juives de Mielec étaient un moyen fondamental pour sauver leurs vies. (t. 2, p. 404–407). Dans le sous-chapitre « Le camp de travail en tant que piège – le cas des indicateurs » (t. 2, p. 499–511), il parle abondamment de la sphère de collaboration avec les Allemands des collaborateurs juifs du groupe d'Isaac Kapłan. Celui-ci travaillait sur le terrain avec ses collaborateurs pour définir les lieux exacts de séjour des Juifs en dehors des lieux qui leurs étaient affectés (ghetto, camps de travail) et incitait les Juifs à revenir dans les camps existant dans les powiat. Les Allemands assassinaient de temps en temps les Juifs « non enregistrés » de ces camps et organisaient des actions sur le terrain.¹⁷⁵ On ne sait pas combien de Juifs ont été victimes du groupe de Kapłan, mais l'action du groupe durant depuis la fin de 1942 a pris fin en juin 1943, juste avant la liquidation du camp Bäumer und Lösch. Les Allemands ont entouré la baraque habitée par les indics et leurs familles

¹⁷² AŻIH, 301/2520, Témoignage de Maria Cukier, Wałbrzych, 27 VI 1947 r., mps, k. 1–2.

¹⁷³ *Ibidem*.

¹⁷⁴ AYW, O.3/3302, M. Dul, *Z otchłani* (Du gouffre), p. 37.

¹⁷⁵ Voir les événements du village Chrzastów au printemps 1943 r. (t. 2, p. 507).

et ont fusillé tout le monde. Il est difficile de dire si c'est effectivement l'argent probablement pris aux autres Juifs qui en était la cause. Il est certain que le témoignage de Jakub Grynblum ne permet pas de l'affirmer. Celui-ci a écrit: « On ne connaît pas la cause. Les mêmes soldats de la Gestapo qui buvaient avec eux ont amassé à leur mort une fortune colossale ».¹⁷⁶ Il faut cependant garder en tête le fait que les Allemands traitaient les Juifs comme des objets. Ceux qui collaboraient espéraient que grâce à leur servilité, ils pourraient s'assurer les faveurs des « maîtres » allemands. Les Allemands acceptaient les services, mais n'avaient pas le moindre intention de tenir finalement leurs promesses. Il semble donc que les Allemands n'avaient tout simplement plus besoin du groupe et que son rôle était terminé. Voulant liquider le camp, ils ont également liquidé les indics, en ramassant « au passage » une grande fortune. Dans ce cas, la stratégie de survie consistant à servir les Allemands se serait révélée de courte durée. Cela correspond à la constatation générale de Zapalec concernant la collaboration de certains Juifs avec les Allemands (t. 1, p. 737).

Quoi qu'il en soit, Frydel n'a pas le moindre doute: pour lui, l'activité du groupe Kapłan était une stratégie de survie. Il relève même une concurrence et des collisions de différentes stratégies de survie des Juifs sur ces terrains, à savoir: les Juifs travaillant dans le camp Bäumer und Lösch, les Juifs qui se cachaient « du côté arien », les indics de Kapłan (t. 2, p. 506–507). Il est important de comprendre comment les Juifs eux-mêmes voyaient ce problème pendant la guerre et dans la période après la guerre, à l'époque où les documents utilisés par Frydel ont été créés. Leur perception du problème était tout à fait différente. En février 1943, dans le village Chrzastów près de Mielec, Kapłan a probablement rencontré Bogdan Protter, qui se cachait dans les environs. Protter, cité par Frydel a déclaré « [...] j'ai entendu dire que dans les environs de Mielec un Juif portant le nom de Kapłan était un indicateur allemand et qu'il dénonçait aux Allemands, avec l'aide de quelques hommes, les Juifs qui se cachaient sur le terrain (t. 2, p. 507). J. Grynblum écrit, dans le contexte du groupe et du fonctionnement du camp Bäumer und Lösch : « Le Juif Frajberg¹⁷⁷ de Mielec (menuisier) était commandant du camp. Il vit dans la zone américaine. Le travail était dur, ils nous donnaient 250 grammes de pain et de la soupe ; nous n'avions pas le droit d'acheter quoi que ce soit à l'extérieur. Les brigadiers allemands nous frappaient. Après six mois un certain Im[m]erglück et Fridman de Tarnów (ils sont morts) sont arrivés dans le camp. Ils ont reçu une baraque à part. Dimanche après-midi Im[m]erglück a ordonné un appel. Ils partaient à vélo le matin et revenaient le soir. Nous savions que la gestapo leur rendait visite, ils buvaient ensemble, mangeaient ensemble, s'amusaient. On a appris plus tard qu'ils se rendaient dans la forêt où se cachaient les Juifs et les dénonçaient. [...] Ils nous disaient qu'ils n'avaient rien à voir avec nous¹⁷⁸. Le contraste de la réalité quotidienne de ces deux stratégies de survie différentes est frappant.

Paradoxalement, le 23 avril 1943, la garde de nuit paysanne du village de Chrzastów (le jour de la pacification du village de Podborze /pacification pour l'aide portée aux Juifs/ a arrêté Isaac Kapłan. Il a été transporté à Mielec (à cause de cela un des paysans a été puni de sept années de prison)¹⁷⁹. Après la pacification de Podborze, les villages avoisinants vivaient dans

¹⁷⁶ AŻIH, 201/3503, Témoignage de Jakub Grynblum, [b.m.], 13 XI 1947 r., mps, k. 2.

¹⁷⁷ Il s'agit peut-être d'une personne du nom de Freiberg.

¹⁷⁸ AŻIH, 201/3503, Témoignage de Jakub Grynblum, [b.m.], 13 XI 1947 r., mps, k. 1.

¹⁷⁹ AIPN Rz, 353/61, Sentence du Tribunal d'Appel de Rzeszów, le 7 IX 1950, p. 498–504. Cette sentence a été maintenue par le Tribunal

une psychose et avaient peur de cacher les Juifs; Frydel présente en détail le nombre des personnes capturées. (t. 2, p. 474)¹⁸⁰. L'auteur se permet à cette occasion de faire la remarque suivante: « Lorsque la police allemande a quitté Podborze, une deuxième étape de violence a commencé » (t. 2, p. 467). Est-ce que cette constatation est adéquate à la réalité de ces événements ?

Le problème des dépendances mutuelles entre la stratégie de survie et la situation de la population polonaise apparaît dans le contexte de différentes stratégies de survie de Juifs. Nous pouvons le suivre en prenant pour exemple les groupes juifs de survie dans le powiat de Łuków. Comme il résulte de l'analyse de Szurek (« Partyzantka, podjęcie walki zbrojnej ») (La résistance, la lutte armée) » (t. 1, p. 594–597), de nombreux Juifs se sont cachés en 1942 dans les forêts de ce powiat.¹⁸¹ Il s'agissait cependant de groupes de survie, car l'objectif consistait à sauver le plus grand nombre possible de Juifs. On peut parler de résistance à un moindre degré. Szurek parle de façon très précise de la destinée du groupe de Juifs d'Adamów et de son action audacieuse – la prise d'assaut de la prison d'Adamów (les Polonais qui aidaient dans la déportation ont été tués) et la libération d'une cinquantaine de Juifs. Szurek, en se référant aux paroles de Jakov Keselbrener, constate que c'était les Polonais et non pas les Allemands qui étaient les ennemis des Juifs dans une situation de résistance (t. 1, p. 596). Il affirme par la suite que de nombreux résistants juifs se vengeaient des Polonais pour avoir dénoncé des Juifs. Il est bien dommage qu'en parlant de ces événements, Szurek omette le fait que dans de nombreux cas il s'agissait de groupes communistes, qui dans les conditions polonaises, en étant un instrument de la politique soviétique vis-à-vis de la Pologne ennemie, jouaient un rôle tout à fait différent que p.ex. la Résistance en France. Szurek passe beaucoup de témoignages juifs, comme ceux du ŻIH, par exemple ; en conséquence l'image de ces groupes de survie et de la résistance est incomplète et appauvrie. En réalité les groupes de survie dans le powiat étaient dirigés par l'officier soviétique Serafin Aleksiejew, appelé couramment « Serafin ». Pendant un certain temps, celui-ci commandait le détachement GL. Kiliński¹⁸². « Serafin » donnait des instructions aux groupes juifs; il leur expliquait qu'ils devaient lutter contre les Allemands et ce qu'ils devaient faire¹⁸³. Le fait que ces groupes soient organisés par les anciens membres du Parti Communiste de Pologne, tels que Chil Ansztok, Ruwen Wajsbium, Dawid Wansztajn et Mosze Gran avait également son importance. L'auteur aurait pu aussi présenter les noms des Juifs qui avaient lutté et trouvé la mort, comme le fait Jankiel Grynblat: Kiwel Tykocki, Abram

Suprême.

¹⁸⁰ Les événements de l'automne 1943 du village de Straszcęcin décrits par Frydel (t. 2, p. 476) devaient confirmer la panique des habitants des villages du powiat de Dębica après les actions de pacification: en conséquence, ils capturaient les personnes poursuivies par les Allemands. L'exemple supplémentaire choisi pour étoffer cette thèse (actes de Jan Skowron) non seulement ne les confirme pas, comme le suggère l'auteur, mais prouve exactement le contraire. La capture de deux personnes de nationalité probablement hollandaise avait pour cause plusieurs facteurs, mais les doutes sur leur nationalité et leur comportement (leurs intentions) étaient décisifs. Le village les soupçonnait même d'espionner pour les Allemands, de se livrer à une action de renseignement. On relevait aussi le fait que la pacification du village voisin de Bobrowa avait eu lieu après l'apparition de vendeurs d'objets de dévotion. Les autorités allemandes utilisaient la provocation pour combattre la résistance, effrayer et terroriser la population civile des territoires occupés. AIPN Rz, 358/59, Protocole du procès principal, Rzeszów, 25–26 IX 1951, p. 272–299; *ibidem*, Sentence du Tribunal d'Appel de, Rzeszów, 26 IX 1951, p. 300–308.

¹⁸¹ Les premiers groupes de survie ont été créés dans les environs du village Koryczany déjà en octobre 1941. Ils étaient également composés de fugitifs soviétiques. Voir AŻIH, 301/4800, Témoignage de Jankiel Grynblat, Krynica, 27 VII 1950, p. 2–3.

¹⁸² S. Piątkowski [rec. z:] J.C. Szurek, *Powiat lukowski* [w:] Le powiat de Łuków, *La nuit continue*, op.cit., t. 1, Warszawa 2018, p. 547–622, (mps).

¹⁸³ Voir AŻIH, 301/4800, Témoignage de Jankiel Grynblat, Krynica, 27 VII 1950, p. 4.

Rozenbaum et d'autres. Des jeunes Polonais, « évitant d'être incorporés comme « jeunes enrôlés » faisaient également partie de ces groupes ».¹⁸⁴

Le texte de Szurek ne nous dit pas grand-chose sur le rapport des groupes juifs à la population locale et surtout ne parle guère de la question cruciale de recherche de la nourriture. Il s'agit de problèmes extrêmement compliqués. D'un côté ces témoignages nous parlent de facilités pour trouver des armes et des munitions – même gratuitement de la part des paysans - mais il est aussi question du fait que ces « résistants » trouvaient leur nourriture en utilisant la force et en volant les paysans.¹⁸⁵ L'origine nationale des groupes ou des bandes n'avait rien à voir avec la menace existante pour la population.

La défense des ressources alimentaires, diminuant dans une ambiance d'impuissance à cause de l'action des autorités d'occupation constitue le revers de la médaille. Les auteurs ne parlent pas des contingents, du drainage de la nourriture et du problème de l'appauvrissement des familles paysannes, d'habitude nombreuses.¹⁸⁶ Ils ne disent pas comment la population rurale, souvent confrontée à la perspective de la faim¹⁸⁷, réagissait aux vols de biens et de nourriture ne sachant pas si elle était volée par des bandits, des voleurs ruraux ou des Juifs qui se cachaient.

Szurek n'a pas écrit un seul mot sur les conditions imposées aux paysans par les Allemands, sur les réquisitions de la nourriture, les contingents agraires, sur tout le système de drainage des ressources de la population polonaise. S'il avait abordé le problème, il aurait peut-être pu réellement répondre à la question qui saute aux yeux à la lecture des souvenirs de Grynblat, à savoir pourquoi deux membres d'un groupe de sept personnes en quête de nourriture dans un village ont été abattues.¹⁸⁸ L'historien a pour devoir d'analyser le problème sous plusieurs aspects, s'il veut expliquer la matière des événements. A un autre endroit, Grynblat décrit comment, pendant l'hiver 1943, « les Allemands sont parvenus jusqu'à notre abri en suivant les traces de sang d'un porc égorgé que nous avons pris à un paysan » et « ont abattu sept personnes ayant fui après une révolte dans le camp de Treblinka ». Après avoir défini le nom du paysan dénonciateur auquel les résistants avaient volé le porc, il a été abattu par les Juifs.¹⁸⁹ Voici tout le drame et le paradoxe de l'occupation. La question de savoir si Szurek comptait les sept juifs parmi les « victimes de la dénonciation polonaise » reste ouverte.

En revenant à la question de collaboration avec les Allemands comme stratégie de survie, nous devons remarquer que dans le texte de Zapalec le lecteur ne trouvera pas beaucoup

¹⁸⁴ *Ibidem*, p. 3.

¹⁸⁵ *Ibidem*, p. 2–3; AŻIH, 301/639, Témoignage de Rubin Rosenberg, p. 2; AŻIH, 301/4748, Témoignage d'Abram Rozenman, p. 2.

¹⁸⁶ Lors de certaines pacifications certains paysans étant en retard avec les contingents de produits agraires étaient fusillés. Domański, A. Jankowski, *Represje niemieckie...* p. 239; AIPN Lu, 328/41, Protocole de l'audition de l'accusé Gustaw-Fridrich Trapa, Siedlce, 24 XII 1947, k. 61.

¹⁸⁷ Pour définir la population rurale les auteurs de *La nuit continue* utilisent parfois le terme: « wieśniak », « wieśniacy ». Il est nécessaire de faire remarquer aux auteurs et aux rédacteurs que dans la langue polonaise contemporaine ce mot a une consonance particulièrement péjorative, voire injurieuse (bouseux, cul terreux) par rapport à la personne dont il est question. En dehors des citations, il ne devrait pas se trouver dans cette publication.

¹⁸⁸ AŻIH, 301/4800, Témoignage de Jankiel Grynblat, Krynica, 27 VII 1950, p. 7.

¹⁸⁹ *Ibidem*. Nous ne connaissons pas d'autres sources concernant cette histoire et ne savons pas quels en étaient les détails. En essayant de reconstruire son arrière-plan on peut cependant rappeler que l'inventaire vivant était enregistré par les Allemands et le paysan devait en rendre compte. L'abattage illégal – et c'est ainsi qu'aurait été qualifié la disparition du cochon était menacé de répressions. On peut donc supposer que le paysan a déclaré le vol aux autorités. Bien sûr, il ne s'agit que d'une hypothèse, mais celle-ci prend en compte la réalité de l'occupation.

de détails et de circonstances déterminant les comportements et les choix humains. On peut s'en rendre compte uniquement en lisant les témoignages dans toute leur étendue. La participation volontaire ou forcée à la collaboration fait partie du problème. Lonek Zwerdling fait certainement partie des personnages les plus intéressants de ce point de vue. Anna Zapalec a enlevé toutes les mentions sur ce personnage de l'histoire des Juifs dans le powiat de Złoczów, en « modifiant » en même temps la description. Pourtant le personnage de Zwerdling apparaît dans de nombreux témoignages de personnes rescapées de l'Holocauste: Mendl Ruder, Majer Perlmutter, et surtout Szymon Strassler et Efraim Halpern. Le nom de Zwerdling est également présent sur les pages de « Sefer Zloczew », c'est à dire de « Księga Pamięci Złoczowa » (Livre de la Mémoire de Złoczów) dont on peut lire de larges extraits en anglais sur Internet¹⁹⁰.

Zwerdling apparaît sur les pages de l'histoire en 1941, juste après l'entrée des Allemands à Złoczów, lorsque Warzok exige que les habitants Juifs lui livrent à la maison des objets de valeur. « Il s'agissait de savoir – écrivait S. Strassler – qui porterait ces objets chez lui. Il a choisi Lonek Zwerdling. Celui-ci était fonctionnaire dans une maison d'assurances. Quelques années avant la guerre, il est devenu chômeur pour avoir commis des fautes. Il a commencé à travailler dans une usine de conserves. [...]. Au début, il faisait des réquisitions chez les Juifs au nom du Judenrat créé. Lorsqu'un Allemand commandait des choses au Judenrat, Zwerdling courait les maisons et prenait tout simplement les objets demandés au nom du Judenrat. Et ce monsieur a pris son courage à deux mains et s'est rendu tremblant de peur pour porter ces choses chez Warzok. Celui-ci était de bonne humeur et a fait de Zwerdling son adjudant pour les questions juives. Cela voulait dire qu'à partir de ce moment, à chaque fois qu'il aurait besoin de quelque chose, il s'adresserait à Zwerdling »¹⁹¹. Un autre témoin juif, M. Perlmutter, a défini Zwerdling, comme personne « de confiance » de Warzok. Dans le « Livre de la Mémoire » on parle de Zwerdling comme de la « main droite » de Warzok, et leur « amitié » est considérée comme une des pages les plus noires de l'histoire de la communauté juive de cette région.¹⁹²

« L'amitié » avec Warzok a apporté à Zwerdling des avantages appréciables. Le séjour à Lacko « a initié une époque d'or pour monsieur Zwerdling. On pouvait sortir du camp uniquement grâce à son entremise. Zwerdling a commencé à gagner des milliers de dollars »¹⁹³. Zwerdling et ses camarades prenaient des énormes pots de vin pour faire admettre d'autres Juifs aux ateliers de Złoczów. Ceux-ci avaient été organisés probablement après la première action de déportation et ont fonctionné jusqu'au 23 juillet 1943. Ces ateliers donnaient aux Juifs l'espoir illusoire d'éviter l'Holocauste. Zapalec parle de ce fait de la manière suivante: « Un des témoins des événements affirme que pour obtenir un travail dans les ateliers, il fallait paraître verser un grand pot de vin, c'est à dire 700-800 dollars (t. 1, p. 705). Zapalec utilise comme source le témoignage d'Efraim Halpern, dans lequel nous lisons directement

¹⁹⁰ AŻIH, 301/87, Témoignage de Mendel Ruder, manuscrit en polonais, [b.m.d.]; AŻIH, 301/4670, Témoignage de Majer Perlmutter, mps, [b.m.d.]; AYV, O.3/253, Témoignage de Szymon Strassler, rkps; AYV, O.3/2373, Témoignage d'Efraim Halpern, mps.

¹⁹¹ AYV, O.3/253, Témoignage de Szymon Strassler p. 11.

¹⁹² AŻIH, 301/4670, Témoignage de Majer Perlmutter, mps, [b.m.d.], p. 2; <https://www.jewishgen.org/yizkor/Zolochiv1/zole029.html> (lu le: 3 XI 2018.)

¹⁹³ AYV, O.3/253, Témoignage de Szymon Strassler, p. 17.

« [...] il n'était pas facile d'entrer dans ce camp. J'ai pu le faire par l'intermédiaire de Zwerdling, auquel j'ai donné 700 ou 800 dollars, versés par l'intermédiaire de monsieur Fink par ma famille de Lwow. »¹⁹⁴.

Selon Mark Paul, qui se réfère aux souvenirs de Samuel Lipa Tannenbaum, l'histoire de Zwerdling prouve une chose apparemment impossible: à Złoczów un Juif a réussi à faire partie du « high life » allemand de l'époque d'occupation. Selon les souvenirs cités par Paul, Zwerdling présentait au Juderat une liste des exigences prétendues de Warzok tous les quelques jours. Il mettait une partie des objets précieux dans sa poche¹⁹⁵.

Anna Zapalec omet malheureusement d'autres circonstances importantes accompagnant l'activité des groupes de survie juifs qu'elle a décrits (p.710–711). On peut citer deux exemples. On pourrait croire que les Juifs fuyant Złoczów partaient vers l'inconnu. Selon le témoignage de Majer Perlmutter, les fugitifs avaient non seulement des armes (ce que Zapalec relève), mais également beaucoup d'argent, de préciosités et des contacts avec des bandits ukrainiens professionnels vivant dans la forêt (Perlmutter cite même leurs noms). Une partie du groupe s'est rendue dans leur cachette (le groupe s'est divisé)¹⁹⁶. Peut-être pour cette raison, ils ont été vus par un petit garçon ukrainien¹⁹⁷ (Zapalec parle d'un garçon local – t. 1, p. 711), et par la suite, dénoncés. A la suite d'une battue allemande, quatre Juifs ont été abattus dans la forêt Zazulska.¹⁹⁸ Majer Perlmutter et Frojek N. ont réussi à fuir. Cette fois quatre agents de la gestapo et le SS-Hauptsturmführer Warzok étaient conduits par la camarade de classe de Perlmutter, la Juive Fryda B. Celle-ci a réussi à prolonger sa vie de quelques mois à ce prix.¹⁹⁹ A l'endroit de l'abri découvert, Warzok a laissé une feuille en leur demandant de revenir au camp et en promettant qu'ils ne subiraient pas de conséquences. Dans le cas contraire, il les menaçait de poursuite et de mort. Les témoignages des rescapés donnent une réponse à la question sur les raisons de ce comportement, tellement différent dans les rapports Allemand-Juif pendant la II^e Guerre Mondiale. Perlmutter et N. étaient de peintres, et N. même le « portraitiste personnel de Warzok ; celui-ci l'aimait beaucoup »²⁰⁰. Après avoir lu la feuille, N. a décidé de rentrer immédiatement dans le camp. Perlmutter l'a rejoint. Ils ont ensuite été emmenés par Warzok dans le camp Janowski de Lwow. En novembre, N. a manqué à sa parole et a fui Warzok. Les Allemands l'ont arrêté et l'ont assassiné d'une façon particulièrement cruelle (ils l'ont jeté en pâture aux chiens).²⁰¹ Dans ce fragment du livre nous n'apprenons pas un seul mot sur les choix dramatiques des hommes, sur la souffrance humaine, sur les noms des traîtres et leurs motifs (p. 711). Nous ne découvrons pas non plus les vrais responsables de la

¹⁹⁴ AYV, O.3/2373, Témoignage d'Efraim Halpern, p. 22.

¹⁹⁵ Si l'on donne foi à ce témoignage, on avait peur de Zwerdling presque autant que de Warzok (Zwerdling became the most feared Jew in Zloczow, feared almost as much as Warzok himself). <http://glaukopis.pl/images/artykuly-obcojezyczne/Collaboration1.pdf> (lu le 3 XI 2018).

¹⁹⁶ AŻIH, 301/4670, Témoignage de Majer Perlmutter, p. 3–4.

¹⁹⁷ AYV, O.3/253, Témoignage de Szymon Strassler, p. 28.

¹⁹⁸ AŻIH, 301/4670, Témoignage de Majer Perlmutter, p. 3–5.

¹⁹⁹ *Ibidem*, p. 5.

²⁰⁰ AYV, O.3/253, Témoignage de Szymon Strassler, p. 29.

²⁰¹ *Ibidem*; AŻIH, 301/4670, Témoignage de Majer Perlmutter, p. 6–7.

fuite manquée du deuxième groupe de Złoczów. L'auteure écrit seulement qu'en « mai 1943 ils ont été trahis et arrêtés ». Puis, « au nombre de 12, ils ont été assassinés par les Allemands » (p. 712). Selon le témoignage de Jakub Chamaides, les conspirateurs ont été trahis par le commandant juif des ateliers, un certain S.²⁰², et selon S. Strassler parmi les conspirateurs se trouvait un indicateur du nom de W. : « Tous les membres du groupe savaient que ce monsieur était un mouchard, mais personne n'a eu le courage de se débarrasser de lui »²⁰³. A un autre endroit, Zapalec, en parlant des plans d'évasion du camp de Lackie Wielkie (t. 1, p. 710), passe complètement sous silence le rôle des frères Gubczyński – des Polonais qui aidaient les prisonniers juifs et leur ont fourni 36 grenades. Elle a également « omis » le nom du véritable responsable de l'échec de l'évasion – l'odeman N., qui a tout dénoncé au commandant Warzok.²⁰⁴

Strassler et Efraim Halpern ont fourni les témoignages les plus importants concernant le powiat de Złoczów, utilisés également par Zapalec. Le poids de leur témoignages ne fait aucun doute. C'est en se fondant sur eux que l'auteure a préparé sa description du seul abri de Złoczów dont les locataires ont survécu. Il s'agit de l'abri bâti surtout grâce aux efforts de la famille Strassler à Złoczów, au 26 de la rue Rynek.

Nous n'avons pas de place pour parler de la façon dont le bunker avait été construit, comment était-il aménagé du point de vue technique, et combien d'effort avait coûté sa construction, sans parler du risque. Le lecteur trouvera ces informations dans le chapitre *Powiat złoczowski* (t. 1, p. 716–717). Il est plus intéressant de savoir ce qui s'est passé dans le bunker. Il s'agit certainement de l'histoire de la plus grande détermination dans la lutte pour la vie et le salut. Malheureusement l'auteure a présenté une histoire extrêmement simplifiée et appauvrie des événements. Je constate avec regret qu'à certains moments sa version frise l'histoire alternative. Zapalec ne donne que quelques informations banales sur la vie à l'intérieur de l'abri – et ce qui est plus grave – sa description ne constitue pas une image réelle, mais s'en éloigne sérieusement: « Le séjour des gens quelques mètres sous terre constituait tout un spectre de relations sociales difficiles, d'expériences psychiques difficiles, de maladie, d'absence de lumière, de malnutrition, de naissance d'enfants et de leur mort. Deux personnes n'ont pas survécu dans le bunker, deux autres n'ont pas supporté la vie à l'intérieur et l'on quitté. Elles ont choisi le camp Janowskie, persuadées qu'elles y survivraient, mais l'ont payé de leur vie. (t. 1, p. 717).

Commençons par dire que la mère de Strassler est morte de façon naturelle et qu'un certain Wilo F. a été assassiné à coups de couteau par deux autres Juifs du bunker pour des histoires de partage d'argent. Précisons ensuite qui étaient et comment sont mortes les personnes qui « n'ont pas supporté » la vie dans le bunker. Il s'agissait de Lonek Zwerdling et de sa petite amie Nusia.

On ne sait pas dans quelles circonstances Zwerdling s'est retrouvé parmi les 23 Juifs qui se cachaient dans le bunker des Strassler. Zwerdling racontait différentes histoires pendant son séjour : « Lonek Zwerdling parlait de ses « geszeft » avec » Warzok. Il a essayé de nous

²⁰² AŻIH, 301/4719, Témoignage de Jakub Chamaides, p. 7.

²⁰³ AYV, O.3/253, Témoignage de S. Strassler, p. 29–30. E. Halpern parle encore d'une autre personne responsable d'avoir dénoncé les préparatifs à l'évasion. Il s'agit de l'odeman S. AYV, O.3/2373, Témoignage d'Efraim Halpern, p. 22.

²⁰⁴ AŻIH, 301/4719, Témoignage de Jakub Chamaides, p. 6.

persuader par exemple que Warzok était un honnête homme (sic !) et que les membres du Judenrat de Złoczów étaient des cochons. Il nous a dit que Warzok n'avait pas gagné d'argent sur la misère des Juifs dans le camp et que lui-même et ses camarades avaient pris les derniers dollars et l'or de ces Juifs et de leurs familles ».²⁰⁵

Comme le relate S. Strassler, « Lonek Zwerdling a décidé de quitter le bunker. Nous savions que Warzok était commandant du camp Janowski à Lwow. [Zwerdling] était sûr que Warzok l'accueillerait les mains ouvertes. Il s'agissait de savoir si nous devions le laisser sortir du bunker ou non. Le fait que sa sœur avec son mari et ses deux filles se trouvaient dans le bunker, ainsi que son amie Nusia et sa mère, parlait pour lui. Après de longues réflexions, nous l'avons laissé sortir. Il est parti en prenant tout son argent, quelques 100000 dollars. Il a laissé 200 dollars à sa sœur. C'était une erreur de notre part de lui avoir permis de prendre l'argent. Il est revenu après deux semaines pour prendre sa Nusia dans le camp Janowski. Il nous a dit que Warzok l'avait accueilli avec joie. Celui-ci avait posé des questions sur les Strassler. Il lui avait dit, que si les Strassler étaient mal à l'endroit où ils se trouvaient, ils pouvaient venir au camp, où ils seraient en sécurité. »²⁰⁶.

Il résulte de ce témoignage que les recherches du bunker menées par les Allemands – comme le relève Zapalec – pouvaient se terminer assez vite, si Warzok s'était décidé à traiter Zwerdling de manière « adéquate ». Plus loin Strassler écrit: « Lonek est parti avec Nusia. Ils sont restés dans le camp Janowski jusqu'à sa liquidation. Lors de la liquidation, Warzok les a cachés. Mais le général SS und Polizei responsable de la liquidation du camp l'a menacé en disant que s'il ne livrait pas tous les Juifs, il serait liquidé lui-même. La générosité de Warzok n'allait pas aussi loin. L'argent volé aux Juifs n'a pas aidé Lonek²⁰⁷. Pour terminer, il faut dire que l'homme qui avait accepté de fournir la nourriture s'appelait Lewicki et qu'il avait fourni (en se faisant payer) cette nourriture régulièrement (objectivement, selon les circonstances) pendant quelques mois, et non pas une seule fois, comme l'on peut le comprendre du texte de Zapalec. Strassler a consacré de nombreuses pages à ses relations avec Lewicki.²⁰⁸

L'exemple de Lonek Zwerdling incite à poser la question si dans son cas on peut parler d'une stratégie de survie concrète, ou plutôt de profiter d'une occasion pour s'enrichir, ou encore traiter toute la chose dans la catégorie de collaboration avec les Allemands? Indépendamment de son attitude – qu'elle soit stratégie ou collaboration – il est certain que Zwerdling figure parmi les victimes de l'Holocauste. Pour terminer, il faut dire que le fait de montrer la complexité des destinées humaines permet d'approcher de la vérité de cette époque. L'adaptation des sources à une thèse présumée, le fait de les cacher et de sélectionner les matériaux ne peut conduire qu'à l'élaboration de nouvelles mythologies.

Il faut relever que la publication contient des erreurs factuelles sérieuses, résultant probablement d'une recherche bibliographique insuffisante. Le Volksdeutscher Selbstschutz n'a pas été créé en 1940 par Hans Frank, comme le mentionne Frydel (t. 2, p. 378). Cette organisation criminelle sur le territoire polonais occupé a été fondée le 26 septembre 1939 et a

²⁰⁵ *Ibidem*, p. 50.

²⁰⁶ *Ibidem*, p. 60.

²⁰⁷ *Ibidem*, p. 60.

²⁰⁸ *Ibidem*, p. 69 et suivantes.

été soumise au commandant de l'Ordnungspolizei. La création du Selbstschutz dans le Gouvernement Général et son assujettissement au commandant SS et Polizei « Est » s'est fait à partir des ordres du Reichsführer SS Heinrich Himmler de septembre et de novembre 1939. L'activité réelle du Selbstschutz dans le GG a duré probablement jusqu'à la fin de la première moitié de 1940²⁰⁹. Par contre le Sonderdienst était soumis à Hans Frank.

Il convient de dire quelques mots sur les tableaux élaborés aux fins de cette publication. Presque tous n'ont pas de référence concrète aux sources. Dans une publication qui se considère comme scientifique, cet état de choses est inacceptable. Le lecteur, le critique, sont privés ainsi de toute possibilité de vérifier les données. Pis encore, dans certaines situations le titre n'est pas compatible avec le contenu ou ne correspond pas avec lui. On peut indiquer comme exemple le tableau nr 3 du powiat de Złoczów (t. 1, p. 731). Il faut apprécier les efforts de l'auteure pour lister les familles polonaises, ukrainiennes et allemandes engagées dans l'aide aux Juifs. Malheureusement, Zapalec le fait bien maladroitement. En spécifiant les familles décorées de la médaille des Justes, elle cite le chiffre de 12, avec, entre parenthèses : dont 1 famille ukrainienne. Etant donné que le tableau renvoie à trois nationalités et à la catégorie « manque de données » nous ne savons pas quelle était la nationalité des 11 familles restantes ni combien de ces personnes étaient ukrainiennes, polonaises ou allemandes. Dans le même tableau, Zapalec nous informe de 2 familles (polonaise et allemande) décorées de la médaille des Justes pour leur aide à cacher des Juifs ou pour leur aide à trouver des personnes ayant caché des Juifs. Une fois de plus, nous n'apprenons rien sur le nombre de personnes dans la famille et le pourcentage d'Allemands et de Polonais. (t. 1, p. 731). Comme source d'informations fournies dans le tableau figure la mention « recherche personnelle de l'auteur », et dans la note dédiée aux cachettes, il n'est question que des témoignages. Cela n'explique pas sur la base de quels documents et témoignages l'auteur fonde les calculs du tableau.

Le contenu du tableau 8 (t. 1, p. 544) donne l'impression que Grabowski ne fait pas de différence entre l'Orpo et la Sipo – deux sections de la police allemande de l'époque d'occupation. En listant les fonctionnaires dans le tableau « Personnel des postes Orpo et PP [donc: de la police bleue– TD] sur les terrains du powiat de Węgrów pendant l'occupation » Grabowski énumère les fonctionnaires des postes Sipo (gestapo) et ne donne aucun nom de policier bleu. Je passe sur le titre erroné du tableau parlant obstinément du « powiat de Węgrów ».

Le fait de citer *in extenso* les notes des Ankiety Sądów Grodzkich (Enquêtes des Tribunaux des Villes), comme le fait Grabowski (t. 1, p. 540–541), surtout dans le domaine des crimes perpétrés contre les Juifs, est un anachronisme total. Conscient des défauts de ses enquêtes, avant de citer la source, l'auteur (à juste titre) consacre toute une page à leur critique (t. 1, p. 539). Les sources de l'Annexe demeurent dans leur majorité inconnues (Dates principales de l'histoire du powiat de Łuków 1939–1944) qui couronnent le chapitre élaboré par Szurek (p. 614–618), bien que cela soit très important. Sur 43 rubriques Szurek ne cite une source que quatre fois. Nous ne savons donc pas de quand datent les constatations, si elles datent d'un an, de dix ans ou peut être vingt. Nous ne savons pas sur quelle documentation s'appuie

²¹⁰ T. Ceran, *Zapomniani kaci Hitlera. Volksdeutscher Selbstschutz w Polsce w 1939 r. Stan badań i postulaty badawcze* [w:] *Polska pod okupacją 1939–1945t.* 1, Warszawa 2015, p. 303–306; M.J. Mazurkiewicz, *Prawne podstawy funkcjonowania Selbstschutzu na polskich ziemiach wcielonych do III Rzeszy i w Generalnym Gubernatorstwie* [w:] in *Zapomniani kaci Hitlera. Volksdeutscher Selbstschutz w okupowanej Polsce 1939–1940. Wybrane zagadnienia*, red. I. Mazanowska, T.S. Ceran, Bydgoszcz–Gdańsk 2016, p. 20–21.

l'auteur, ce qu'il faudrait analyser etc... L'élaboration et la publication d'un tel annexe sans citer les sources ne devrait pas avoir lieu dans un texte scientifique. Cela vaut cependant la peine de le découvrir, bien que les informations demeurent laconiques. L'Annexe montre l'atrocité de l'occupation allemande non seulement pour les Juifs, mais également pour les Polonais, combien ont été tués par les Allemands. Dans plusieurs rubriques, on indique que les Polonais sont morts pour des raisons inconnues (habituellement, après une recherche plus poussée, on peut délimiter la cause, les circonstances, il faut simplement faire un effort). Peut-être parce qu'ils étaient Polonais ? Enfin, dans au moins quelques cas, l'Annexe indique que les exécutions ont touché des Juifs avec des Polonais. L'auteur aurait pu expliquer au lecteur cette énigme, car les pages du *Powiat de Łuków* nous informent que les paysans ne pourchassaient pratiquement que les Juifs.

Dans le tableau « Liste des rescapés de Łuków et des environs » (t. 1, p. 619–620) l'auteur n'explique pas ce qu'il entend par la notion « environs ». On peut formuler le même reproche vis-à-vis de Libionka pour le tableau 17 (Nombre de personnes assassinées sur les terrains du powiat et dans les environs les plus proches ». Il faudrait expliquer ce que les auteurs comprennent sous la notion « environs » (les plus proches). Combien de Juifs ont été tués dans le powiat (ont survécu à Łuków), et combien dans les environs ? Dans un livre à caractère scientifique, ce manque de définition est impensable.

En terminant ces réflexions sur le livre *La nuit continue*, il faut consacrer quelques mots au style de l'écriture historique qui lie son rapport aux sources – qui n'est pas toujours honnête - avec un rapport assez libre avec les faits, en habillant le tout de figures rhétoriques subjectives et émotionnelles. Le rôle du critique ne consiste pas à juger la sensibilité des auteurs. Mais est-il vrai que des tombes juives se trouvent à chaque village et chaque petite ville du powiat de Węgrów, comme l'écrit Grabowski (t. 1, p. 387–388)? Est-ce que l'auteur a mené des recherches dans ce domaine, puisqu'il ne cite pas de littérature à ce sujet ? Karolina Panz, en faisant le bilan de l'expulsion réalisée par les autorités d'occupation dans le powiat de Nowy Targ, écrit avec emphase: « A chacun de ses endroits les Polonais voyaient la mort de Juifs qu'ils connaissaient – ils entendaient leurs cris, touchaient leur corps, sentaient leur odeur posthume. Personne ne pouvait être indifférent vis à vis de telles choses. Pour personne, ces victimes n'étaient lointaines et anonymes. Dans l'étape suivante de l'Holocauste l'attitude de ces gens, de ces témoins Polonais, avait une importance capitale pour les Juifs qui essayaient de se sauver » (t. 2, p. 276). Bien entendu, personne ne devrait demeurer indifférent à la mort d'un autre homme. Mais s'agit-il vraiment d'un langage propre aux publications scientifiques ? Une analyse complexe de la façon d'utiliser toutes les sources nécessiterait la publication d'un livre à part. Dans cette critique, nous n'avons pu parler que de certains domaines choisis. Seulement certains aspects de la construction du livre, certaines façons de présenter la société polonaise et différents aspects du fonctionnement de la société juive condamnée par l'occupant à la destruction ont été abordés. Nous n'avons pas parlé d'un des plus grands problèmes présentés par *La nuit continue*, c'est à dire de la façon de présenter les organes de conspiration et leur rapport aux Juifs. L'image tracée par les auteurs est généralement partielle, éloignée des faits et d'un objectivisme tenant compte de la provenance des détachements, du contexte militaire, politique et des coulisses des événements. La critique ne tient pas compte de ce problème pour ne pas élargir un texte déjà bien développé. La conspiration juives et les groupes de survie juifs après 1942 sont traités de façon très brève. Les statistiques de « survie » à

l'Holocauste présentées (rescapés et assassinés) n'ont pas été analysées. Le manque de sources sous les tableaux et l'emploi de la catégorie inconnue « recherche personnelle de l'auteur » rend impossible une vérification quelconque des chiffres cités. D'autant plus que les auteurs n'ont pas cherché à approfondir les données présentées par exemple dans le contexte des fonctions exercées dans l'administration du ghetto ou de de la richesse des rescapés.

Il est regrettable que les auteurs s'imposent un régime de présentation univoque des événements. Les auteurs ont adapté la perspective des victimes comme dominante dans la publication (t. 1, p. 17), mais cela ne devrait pas conduire à créer une image présentant l'occupation allemande en déconnexion avec la réalité historique. Barbara Engelking définit le sujet de son livre précédent de manière semblable: elle s'intéresse seulement au « revers juif de la médaille »²¹⁰. Toutefois l'omission du contexte des événements et les manipulations subies également par les témoignages juifs, l'éviction de la politique d'occupation et de son influence sur les autres participants des événements ne nous rapprochent pas de la vérité sur cette époque.

Dans une narration honnête, il n'y a aucune raison de stigmatiser les attitudes indignes et de les décrire dans toute leur étendue – indépendamment de la nationalité. Il n'y a aucune raison pour que le fait de la dénonciation ou de l'assassinat de compatriotes soit passé sous silence. Il n'y a aucune raison pour qu'un historien solide omette la vérité sur l'engagement des services créés par le Reich allemand – qu'ils soient composés d'Allemands ou d'autres, avec la *Polnische Polizei* et la *Judischer Ordnungsdienst*. Mais les thèses devraient résulter des sources et non pas d'une thèse présumée *a priori*. A vrai dire, il faudrait prendre chaque phrase de ce livre et le confronter avec les sources écrites pour savoir si – et à quel degré - les approches de ce livre sont fiables. Et c'est là que nous abordons la question la plus importante. Est-ce que l'image transmise est une image qui tend vers un objectivisme scientifique? Non. Le fait que les auteurs se concentrent sur la création d'une image diamétralement négative des sociétés locales, liée à différentes méthodes de diminution de la responsabilité allemande et une narration peu fiable sur la société juive crée un tableau de l'occupation allemande éloigné à différents endroits de la réalité historique, bien qu'il soit suggestif pour les lecteurs. Le choix et la façon d'utiliser les sources et – ce qui a été largement analysé – l'interprétation ont été subordonnés à la thèse principale.

Il semble que ces remarques, minutieusement analysées, permettent d'avancer certaines conclusions de nature générale. Il est certain que le livre présente une certaine somme d'informations auparavant inconnues, issues de domaines de recherches choisis de façon non homogène. Toutefois la quantité de sources transmises au lecteur de façon non fiable fait apparaître des doutes sur la manière d'utiliser les autres archives. Un examen préliminaire de ce problème prouve que dans *La nuit continue* - qui prétend être une étude historique – on s'est servi d'une méthode de recherche spécifique dans le domaine de l'interprétation et de la critique des sources. Ce phénomène inquiète et met en question les conclusions que ce groupe de chercheurs présente dans son travail. L'analyse d'une partie seulement du contenu des sources témoigne d'un grand nombre de manipulations, de déformations, d'interprétations erronées. Ces failles et ces manipulations ne permettent d'émettre une opinion favorable sur cet ouvrage,

²¹⁰ B. Engelking, *Jest taki piękny słoneczny...*, p. 13.

présenté comme une étude scientifique²¹¹. Beaucoup de phénomènes et d'évènements décrits devraient être décrits à nouveau, en tenant compte des réalités de l'occupation et d'une analyse honnête des sources.

²¹¹ Il faut se demander si la publication a été soumise à une procédure critique. D'habitude les noms des critiques figurent sur la page de rédaction. Dans *La nuit continue...* les noms des critiques ne sont pas cités, comme d'ailleurs dans les livres les plus importants signés par le Centre d'Etudes sur l'Holocauste des Juifs. Voir. *Prowincja noc...*; *Zarys krajobrazu...*; B. Engelking, *Jest taki piękny...*; J. Grabowski, *Judenjagd...*